



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 320.680,188 €  
Siège social : 496, avenue Francis Perrin 13790 Rousset

## DOCUMENT DE BASE



En application de l'article L 621-8-1-I du code monétaire et financier et de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 22 février 2007 sous le numéro I.07-060. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du document de base sont disponibles, sans frais, auprès de la société DreamNex. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de DreamNex ([www.dreamnex.com](http://www.dreamnex.com)) et d'ARKEON Finance ([www.arkeonfinance.fr](http://www.arkeonfinance.fr)), ainsi que sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b>	<b>2</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>7</b>
1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	7
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	7
1.3 POLITIQUE D'INFORMATION	7
<b>2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>8</b>
2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	8
2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	8
2.3 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	8
<b>3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</b>	<b>9</b>
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>10</b>
4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	10
4.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel	10
4.1.2 Risques liés à la volatilité et la fragilité des prix du commerce électronique	10
4.1.3 Risque vis-à-vis des clients	10
4.1.4 Risques liés aux fournisseurs	11
4.1.5 Risques liés aux accords de partenariat sur le trafic	12
4.1.6 Risques liés au stock de marchandises	12
4.1.7 Risques liés à la faculté de s'adapter à une forte croissance	13
4.1.8 Risques liés à l'activité Internet	13
4.1.9 Risques fiscaux	13
4.2 RISQUES LIES A LA SOCIETE	14
4.2.1 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés	14
4.2.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires	14
4.2.3 Risques liés aux acquisitions	14
4.3 RISQUES JURIDIQUES	14
4.3.1 Risques liés à la loi sur l'économie numérique et la vente à distance	15
4.3.2 Risques liés à la réglementation des pays étrangers	15
4.3.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle	15
4.3.4 Risques liés à la réglementation sur la distribution de produits	15
4.3.5 Risques liés à la réglementation sur la diffusion de contenus éditoriaux	16
4.3.6 Risques liés à la réglementation sur la diffusion de contenus multimédia	16
4.3.7 Risques liés à la défaillance des produits vendus	17
4.3.8 Risques liés au développement de la prostitution ou de la pédophilie via l'activité de chat	18
4.4 RISQUES DE MARCHE	18
4.4.1 Risque de change	18
4.4.2 Risque de liquidité et de taux d'intérêt	18
4.4.3 Risque actions	18
4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	19
4.6 LITIGES	19
4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN	20
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>21</b>
5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	21

5.1.1	Dénomination sociale	21
5.1.2	Registre du commerce et des sociétés	21
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société	21
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	22
5.1.5	Opérations d'apports	22
5.2	INVESTISSEMENTS	22
5.2.1	Investissements réalisés	22
5.2.2	Investissements en cours ou à venir	22
<b>6.</b>	<b>APERCU DES ACTIVITES</b>	<b>23</b>
6.1	PRESENTATION GENERALE	23
6.1.1	Le leader Internet de la distribution de produits et de contenu pour adultes.	23
6.1.2	SexyAvenue : une vraie marque au positionnement qualitatif et grand public	23
6.1.3	Le SexyStore : la boutique Internet de produits érotiques	24
6.1.4	Le SexyShow : le service de diffusion de contenu photos et vidéos	24
6.1.5	Des marges élevées assurant une forte rentabilité	24
6.2	LE CHARME SUR INTERNET : UN MARCHÉ IMPORTANT ET EN PROGRESSION	24
6.2.1	Les ventes de produits érotiques dynamisées par l'évolution des mentalités	24
6.2.1.1	Les gadgets érotiques dans les grandes enseignes, et les boutiques de luxe	24
6.2.1.3	Des produits plus adaptés à l'achat discret sur Internet	25
6.2.1.4	Des produits démocratisés dans les pays anglo-saxons, la France sur la même voie	25
6.2.2	Les contenus charme : une valeur sûre	26
6.2.2.1	Le charme : numéro un des recherches	26
6.2.2.2	Le charme : numéro un des ventes de contenu	26
6.2.3	L'accélération grâce à la progression de l'Internet et du haut débit	27
6.2.3.1	L'accélération grâce à la progression de l'Internet et du haut débit	27
6.2.3.2	La généralisation du haut débit favorise les services de VOD	28
6.3	DETAIL DES ACTIVITES	28
6.3.1	La vente de produits érotiques	28
6.3.1.1	Une approche sobre et qualitative pour élargir le marché	28
6.3.1.2	Une gamme étendue de produits pour intéresser le plus grand nombre	28
6.3.1.3	Une clientèle véritablement grand public, majoritairement en couple	29
6.3.1.4	Des produits à forte marge, peu concurrencés, et stables	30
6.3.1.5	Des notes et des conseils pour aider les nouveaux clients à faire leur choix	30
6.3.1.6	Une boutique charme aux fonctionnalités avancées	30
6.3.1.7	Une dynamique promotionnelle favorisant l'acte d'achat	30
6.3.1.8	Une logistique interne sur mesure pour des expéditions rapides et discrètes	31
6.3.1.9	Un service clients internalisé pour plus de proximité	31
6.3.1.10	Une forte progression des ventes et des clients de la boutique	31
6.3.2	La vente de contenu pour adultes	32
6.3.2.1	Le meilleur des contenus adultes dans un seul service	32
6.3.2.2	Un accès par abonnement pour maximiser le revenu par client	32
6.3.2.3	Une très forte progression du nombre d'abonnés	33
6.3.3	Description des sites auxquels peuvent accéder les internautes à partir du site <a href="http://www.sexyavenue.com">www.sexyavenue.com</a>	33
6.4	HISTORIQUE DE LA SOCIETE	34
6.4.1	Après une première expérience de création réussie, une nouvelle aventure Internet	34
6.4.2	Une levée de fonds minime qui donne de bonnes habitudes	34
6.4.3	La rentabilité dès novembre 2001	34
6.4.4	Deux acquisitions de boutiques Internet en 2003	34
6.4.5	Fort développement des ventes en 2004 et 2005	35
6.4.6	Renforcement des équipes et acquisition de Self Telecom en 2006	35
6.5	LA CONCURRENCE	35
6.5.1	Une concurrence Internet limitée	35
6.5.1.1	De grands acteurs se lancent sur le marché de la VOD	35
6.5.1.2	Quelques grands groupes dominent les ventes par catalogue, mais sans forte compétence Internet	36

6.5.1.3	Les sex-shops traditionnels : chers et peu accueillants	36
6.5.1.4	Les grands distributeurs de vente par correspondance	36
6.5.1.5	Des acteurs cotés en bourse, mais pour la plupart loin du marché européen	36
6.5.2	Avantages concurrentiels de DreamNex	37
6.5.2.1	Des partenariats avec les grands portails	37
6.5.2.2	SexyAvenue.com : la première audience charme en France	37
6.5.2.3	Un réseau d'affiliés puissant : SexyAvenue présent sur plus de 5000 sites	37
6.5.2.4	La maîtrise des paiements et de la gestion des abonnements	38
6.6	LES VECTEURS DE CROISSANCE	38
6.6.1	Augmentation du nombre de clients	38
6.6.1.1	De nouveaux partenariats	38
6.6.1.2	Le développement des ventes par catalogue papier	38
6.6.1.3	Renforcement de la marque SexyAvenue	38
6.6.1.4	L'amélioration du taux de conversion	39
6.6.2	Amélioration de la rentabilité	39
6.6.2.1	Augmenter la durée moyenne d'abonnement au service de contenus	39
6.6.2.2	Fidéliser en augmentant la fréquence de commandes dans la boutique	39
6.6.2.3	Baisser le prix d'achat des produits de la boutique	39
6.6.3	Nouveaux services, expansion internationale et acquisitions : pour devenir le numéro 1 du charme interactif en Europe	40
6.6.2.4	La rencontre coquine et le contenu sur mobile	40
6.6.2.5	Le développement à l'international	41
6.6.2.6	Des acquisitions à forte valeur ajoutée	41
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>41</b>
<b>8.</b>	<b>PROPRIETES, USINES ET EQUIPEMENTS</b>	<b>42</b>
8.1	PROPRIETES IMMOBILIERES	42
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>42</b>
<b>10.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>42</b>
10.1	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES	42
10.2	SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE	43
10.3	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	44
10.4	INFORMATION RELATIVE A TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE	44
10.5	INFORMATIONS SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, QUI SERONT NECESSAIRES A LA SOCIETE POUR HONORER SES ENGAGEMENTS	44
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>44</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>44</b>
12.1	PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	44
12.2	TENDANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES	45
<b>13.</b>	<b>ESTIMATIONS DU BENEFICE</b>	<b>45</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</b>	<b>51</b>
14.1	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE	51
14.1.1	Conseil d'administration	51
14.1.2	Informations relatives aux administrateurs et dirigeants	51
14.2	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	52
<b>15.</b>	<b>REMUNERATION ET AVANTAGES</b>	<b>53</b>

15.1 INTERETS ET REMUNERATION _____	53
15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES _____	53
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION _____</b>	<b>53</b>
16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION _____	53
16.1.1 Mandats au sein de DREAMNEX _____	53
16.1.2 Mandats hors DREAMNEX _____	54
16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES _____	54
16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	54
16.4 LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DE LA DIRECTION _____	54
16.5 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE _____	54
16.6 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION _____	54
<b>17. SALARIES _____</b>	<b>61</b>
17.1 RESSOURCES HUMAINES _____	61
17.2 COLLABORATEURS CLES _____	61
17.3 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS _____	63
17.4 PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL _____	64
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES _____</b>	<b>64</b>
18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE _____	64
18.2 DROITS DE VOTE DE L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE _____	64
18.3 DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE PAR L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE _____	64
18.4 ACCORD PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE _____	64
<b>19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES _____</b>	<b>64</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR _____</b>	<b>65</b>
20.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RETRAITES DE LA SOCIETE DREAMNEX, RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2005, 2004 ET 2003, ETABLIS POUR LES BESOINS DU DOCUMENT DE BASE _____	65
20.2 COMPTES ANNUELS RETRAITES AUX 31 DECEMBRE 2005, 2004 ET 2003, ETABLIS EN NORMES FRANCAISES _____	66
20.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS PRO FORMA DE LA SOCIETE DREAMNEX, RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2005 ET 2004 _____	87
20.4 COMPTES ANNUELS PRO FORMA AUX 31 DECEMBRE 2005 ET 2004, ETABLIS EN NORMES FRANCAISES _____	88
20.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2006 _____	112
20.6 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2006 _____	113
20.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS PROFORMA AU 30 JUIN 2006 _____	130
20.8 COMPTES SEMESTRIELS PROFORMA AU 30 JUIN 2006 _____	131
20.9 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES _____	153

20.9.1 Déclaration relative à la vérification des informations financières historiques _____	153
20.9.2. Informations vérifiées par les contrôleurs légaux _____	153
20.9.3. Informations financière figurant dans le présent document et n'ayant pas été vérifiées ____	153
20.10 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES _____	153
20.11 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES _____	153
20.12 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES _____	153
20.13 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE _____	153
20.14 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE ____	153
<b>21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES _____</b>	<b>154</b>
21.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL _____	154
21.1.1 Montant du capital _____	154
21.1.2 Titres non représentatifs du capital _____	154
21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote _____	154
21.1.4 Autres titres donnant accès au capital _____	155
21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis _____	155
21.1.6 Evolution du capital et de sa répartition au cours des trois derniers exercices _____	155
21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS _____	156
21.2.1 Objet social (article 2 des statuts) _____	156
21.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction. Règlement intérieur du Conseil d'administration _____	156
21.2.2.1 Conseil d'administration (articles 14, 15 et 16 des statuts) _____	156
21.2.2.2 Mode d'exercice de la Direction Générale (articles 17 et 18 des statuts) _____	159
21.2.2.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration _____	160
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions _____	160
21.2.3.1 Répartition statutaire des bénéfices, paiement des dividendes et acomptes (article 40 des statuts) _____	160
21.2.3.2 Nantissements d'actions de la Société _____	161
21.2.4 Modifications du capital et des droits attachés aux actions _____	161
21.2.5 Assemblées générales (articles 23 à 37 des statuts) _____	161
Assemblée spéciale _____	162
Admission aux assemblées _____	163
21.2.6 Convention d'actionnaires _____	165
21.2.7 Franchissement de seuils statutaires (article 13 des statuts) _____	165
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS _____</b>	<b>165</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS _____</b>	<b>165</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC _____</b>	<b>165</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS _____</b>	<b>166</b>
<b>ANNEXE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT DE SELF TELECOM _</b>	<b>167</b>

# **1. PERSONNES RESPONSABLES**

## **1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE**

Monsieur Patrice Macar  
Président Directeur Général

## **1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE**

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de base sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de base, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires au 30 juin 2006 contient une observation portant sur la correction d'erreurs comptabilisées au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et relatives aux exercices précédents ».

Fait à Rousset, le 22 février 2007  
Patrice Macar

## **1.3 POLITIQUE D'INFORMATION**

Monsieur Patrice Macar  
Président Directeur Général

## 2. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

- SACOR AUDIT  
16, place de la Madeleine  
75008 Paris  
(Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 6 mai 2006)

- DELOITTE & Associés  
Les Docks Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13 002 Marseille  
(Nommé en tant que co-commissaire aux comptes par l'assemblée générale du 21 juillet 2006)

#### Honoraires des Commissaires aux comptes

	SACOR			DELOITTE		
	2004	2005	2006	2004	2005	2006
<b>AUDIT</b>						
▶ Révision des comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	29 050	33 800	83 700	-	-	92 250
▶ Missions accessoires	13 250	-	36 000	-	-	34 815
<b>AUTRES PRESTATIONS</b>						
▶ Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
▶ Audit interne	-	-	-	-	-	-
▶ Autres	-	-	-	-	-	-

### 2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- Madame Anne-Marie Cauët  
16, place de la Madeleine  
75008 Paris

- Société BEAS  
7/9, Villa Houssay  
92200 Neuilly sur Seine

### 2.3 INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUELES

Sans objet

### 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Le tableau ci-dessous présente une sélection de données financières de la société DREAMNEX. N'ayant pas de filiale significative, la société n'a pas lieu de présenter des comptes consolidés, ni d'utiliser les normes IFRS. Les comptes ont donc été établis selon les normes françaises. Par ailleurs, les données présentées ci-dessous sont extraites des comptes pro forma établis au 30 juin 2006, 31 décembre 2005, 30 juin 2005 et 31 décembre 2004. Ces comptes pro forma intègrent la société SELF Telecom, dont DREAMNEX a pris le contrôle à 100 % en novembre 2006 et qui a fait l'objet d'une fusion-absorption fin décembre 2006. Ces comptes intègrent également des retraitements, décrits dans leurs annexes.

En M€	31/12/2006 (estimatif)	30/06/2006 (6 mois)	31/12/2005	30/06/2005 (6 mois) non audité	31/12/2004
Chiffre d'affaires	34	16,71	27,40	12,76	14,02
Excédent brut d'exploitation	5,32	2,80	5,75	3,14	1,76
Résultat opérationnel courant / Résultat d'exploitation	5,05	2,51	5,23	2,99	1,25
Résultat net	3,06	1,43	3,76	2,31	0,85
Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs	0,96				
Résultat net après corrections d'erreurs	2,10				
Capitaux propres	4,66	3,66	4,43		2,57
Immobilisations nettes	6,82	6,36	5,19		4,02
Dettes financières	2,72	2,02	1,30		1,33
Trésorerie (VMP + Disponibilités)	1,95	2,35	6,02		1,75

NB : L'estimatif au 31/12/2006 inclut SELF Telecom sur 12 mois et a fait l'objet d'une revue limitée des commissaires aux comptes.

## **4. FACTEURS DE RISQUE**

La Société recommande aux investisseurs d'étudier chacun des risques décrits dans ce chapitre, avant qu'ils décident d'acquérir des actions de la Société. La Société énumère dans ce chapitre les risques qu'elle considère comme pouvant impacter négativement l'activité de la Société, l'atteinte de ses objectifs, sa situation financière ou ses résultats.

### **4.1 RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE**

#### **4.1.1 Risques liés à l'environnement concurrentiel**

La Société est présente sur un marché fortement concurrentiel. En outre, le réseau Internet est un canal de distribution récent qui continue à évoluer. L'environnement concurrentiel pourrait donc fortement changer au cours des prochaines années, et la position dominante de la Société pourrait être remise en cause.

Des acteurs déjà actifs ou de nouveaux concurrents pourraient rendre plus difficile le développement de la Société, en adoptant une stratégie commerciale plus agressive, ou en innovant par des services plus attrayants pour le consommateur. Certains concurrents de la Société sont présents sur le marché depuis plus longtemps et bénéficient d'une expérience et de moyens plus importants, notamment sur le secteur de la vente par correspondance.

DreamNex estime cependant qu'elle dispose d'une expertise Internet suffisamment forte pour conserver un avantage concurrentiel significatif, et être à même de s'adapter aux évolutions de son environnement.

#### **4.1.2 Risques liés à la volatilité et la fragilité des prix du commerce électronique**

Les prix de vente des produits sur Internet sont susceptibles de varier plus rapidement que dans le commerce traditionnel. En effet, la facilité avec laquelle les consommateurs peuvent comparer les prix des différents acteurs peut inciter les commerçants Internet à pratiquer des prix plus bas, et à faire des modifications fréquentes.

La Société pourrait ne pas être à même de suivre toutes les évolutions de prix de ses concurrents, se trouvant ainsi en décalage trop marqué avec le marché, ce qui pourrait détériorer l'image de la Société et réduire ses ventes. Par ailleurs, une concurrence accrue en termes de prix pourrait conduire à une réduction de la marge commerciale de la Société.

Cependant, DreamNex estime être plus à l'abri que ses homologues du commerce électronique positionnés sur d'autres marchés, car les produits qu'elle distribue sont moins exposés à ce type de risque, d'une part du fait de la marge élevée qu'ils permettent de réaliser, et d'autre part du fait de la grande multiplicité des produits proposés, qui rend difficile la comparaison par les acheteurs entre les différents commerçants.

#### **4.1.3 Risque vis-à-vis des clients**

Les produits et services proposés par DreamNex sont destinés au grand public (personnes majeures), et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires est réalisée avec un portefeuille de clients particuliers individuels. La base de clients est large et diversifiée, elle comporte des individus d'âge, de caractéristiques et de lieu géographique très variés. Le risque de dépendance vis-à-vis d'un client ou d'un type de clients spécifique est donc faible.

La Société réalise une petite partie de son chiffre d'affaires auprès d'entreprises, dans le cadre de vente en gros de produits. Si cette activité venait à se développer, la Société pourrait être plus exposée aux risques d'encours clients.

La majorité des ventes étant réalisée par carte bancaire, la Société est exposée au risque d'impayés de ses clients. Les consommateurs peuvent assez facilement faire annuler leur transaction par carte bancaire en évoquant auprès de leur banque une utilisation frauduleuse de leur carte. Dans le cadre de la vente de produits physiques, le taux d'impayé est faible, en moyenne de 0.08%. Dans le cadre de la vente de contenus numériques, la Société est plus exposée à ce risque que les marchands de produits physiques, car la transmission d'une adresse postale réelle et complète n'est pas nécessaire. Le taux d'impayés sur cette activité est ainsi plus élevé, mais en constante baisse, suite aux efforts entrepris par la Société pour le réduire : il était de 3.58% en 2005, de 3.49% au premier semestre 2006 et de 2.51% au deuxième semestre 2006. La Société est exposée à un risque d'augmentation du taux d'impayés, ce qui aurait un effet défavorable sur ses résultats et sa capacité à réaliser ses objectifs.

Afin de réduire ce risque d'impayés, la Société fait appel à des prestataires extérieurs spécialisés dans le paiement électronique. Chaque transaction est analysée par le prestataire, afin d'écarter les transactions susceptibles d'être annulées par le porteur de la carte. La Société a parallèlement mis en place une cellule recouvrement, qui permet de recouvrer une partie des impayés injustifiés.

#### 4.1.4 Risques liés aux fournisseurs

Au même titre que tous les commerçants Internet, la Société est dépendante des systèmes et des réglementations liées au paiement par carte bancaire. Les réseaux d'émission et de gestion des cartes bancaires, principalement les réseaux Visa et MasterCard, ont une forte influence sur la politique tarifaire et les réglementations imposées par les banques. De fortes modifications de ces règles et de ces tarifs pourraient avoir des conséquences très importantes sur les résultats de la Société. En outre, des pénalités importantes pourraient être infligées en cas de taux d'impayés dépassant les limites fixées par les réseaux de cartes bancaires, ce qui aurait un impact lourd sur le résultat de la Société.

La Société ne disposant que d'un seul site regroupant ses serveurs, elle est donc fortement dépendante de son fournisseur d'hébergement. Une défaillance de cet hébergeur pourrait obliger la Société à déplacer l'ensemble de ses serveurs chez un nouveau prestataire, ce qui entraînerait une coupure momentanée de ses services, et une perte directe de chiffre d'affaires.

La Société offre une gamme étendue de produits et de contenus, et s'approvisionne auprès de nombreux fournisseurs. Sur l'année 2006, le premier fournisseur a représenté 33% des achats, le deuxième 11%, les 5 premiers 64%, et les 10 premiers 75%.

<b>Achats Fournisseurs HT au 31/12/2006</b>		
Fournisseur 1	1 494 360 €	33,2%
Fournisseur 2	513 373 €	11,4%
Fournisseur 3	421 336 €	9,4%
Fournisseur 4	272 951 €	6,1%
Fournisseur 5	162 953 €	3,6%
Fournisseur 6	151 276 €	3,4%
Fournisseur 7	114 265 €	2,5%
Fournisseur 8	98 218 €	2,2%
Fournisseur 9	86 092 €	1,9%
Fournisseur 10	56 820 €	1,3%

Une certaine dépendance existe donc, mais cette dépendance est minimisée par le fait que plus de la moitié des produits vendus par la société sont disponibles chez des fournisseurs différents de ceux auprès desquels elle s'approvisionne. Cependant, la Société souhaitant développer ses ventes via des supports papier, elle sera de fait plus exposée au risque de ruptures de ces fournisseurs, les produits proposés sur catalogue papier ne pouvant pas être retirés de la vente en cas de rupture comme sur le site Internet. Ces ruptures auraient un effet négatif sur l'image de la Société auprès de ses clients.

La totalité des produits de la boutique sont livrés par voie postale. La Société est donc dépendante de la qualité des services de La Poste et de Chronopost, mais également des services postaux étrangers. De plus un mouvement de grève touchant les services postaux ou le secteur des transports pourrait entraîner un allongement des délais d'acheminement, voire des pertes de colis, ce qui aurait un impact sur les résultats de la Société.

Pour pouvoir proposer le paiement par carte bancaire, la Société doit faire appel à des prestataires de paiement sécurisé, français et étrangers, et ouvre des contrats de vente à distance avec des banques françaises et étrangères. Une défaillance technique de ces prestataires pourrait rendre le paiement par carte bancaire impossible sur les sites de la Société, et entraînerait une perte de chiffre d'affaires.

Dans certains cas, les sommes débitées aux clients sont versées initialement au prestataire de paiement, qui les reverse ensuite à la Société. Un prestataire de paiement pourrait connaître une défaillance économique, et se trouver dans l'incapacité de verser les sommes dues à la Société, ou simplement décider volontairement de conserver ces sommes. Le retard ou le blocage de ces sommes affecterait la trésorerie de la Société, ce qui pourrait la mettre en difficulté. En cas de sommes définitivement non recouvrées, le résultat de la Société serait directement amputé.

Certains établissements bancaires français ou étrangers refusent d'ouvrir des contrats de vente à distance à des sociétés ayant une activité dans le charme. La Société pourrait se trouver en difficulté si elle ne parvenait pas à trouver au moins une banque acceptant l'ouverture de ce type de contrat, ou si les banques avec lesquelles la Société travaille décidaient de fermer les contrats d'encaissement.

Pour limiter ces risques, la Société fait appel à plusieurs prestataires de paiement et plusieurs banques à la fois, dans différents pays, pour répartir les transactions entre eux, et a développé un système informatique permettant de basculer très rapidement les transactions de l'un vers l'autre au cas où une défaillance ou une fermeture de contrat surviendrait.

#### **4.1.5 Risques liés aux accords de partenariat sur le trafic**

Pour bénéficier d'un afflux important de nouveaux visiteurs sur ses sites, la Société a conclu de nombreux accords de partenariats, par lesquels les partenaires sont rémunérés en fonction des visiteurs qu'ils envoient et du chiffre d'affaires que ces visiteurs génèrent. Quelques partenaires sont relativement importants, et la société dépend d'eux pour obtenir une part significative de ses nouveaux clients. Les ventes générées par ces contrats de partenariats ont représenté 63% du chiffre d'affaires soit 8.615.604 € en 2004, 78% soit 20.701.086 € en 2005, et 80% soit 12.854.159 € au premier semestre 2006. La rupture de ces accords aurait des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires et le résultat de la Société.

Pour limiter ce risque, la Société entend renforcer ses équipes de développeurs d'affaires, pour conclure de nouveaux partenariats, afin de développer son activité et réduire l'importance des plus gros partenaires dans son volume de ventes.

#### **4.1.6 Risques liés au stock de marchandises**

A travers son activité de ventes de produits, la Société est exposée aux risques classiques liés au stock de marchandises. Le stock de marchandises représentait au 30 juin 2006 26

jours de chiffre d'affaires de vente de produits. La destruction des stocks suite à un incendie retarderait les expéditions pendant plusieurs semaines, le temps nécessaire à la société de mettre en place une nouvelle plateforme logistique et de réapprovisionner les produits. Mais la boutique pourrait continuer à enregistrer des commandes, limitant ainsi la perte de chiffre d'affaires.

Le bâtiment occupé par la Société est conforme aux normes de préventions des risques d'incendie, et comporte notamment des extincteurs vérifiés périodiquement.

Le risque de vol ou de détérioration des produits pendant la période de stockage ou durant l'expédition est minime, du fait de la faible valeur des produits, et du faible montant moyen des commandes.

#### **4.1.7 Risques liés à la faculté de s'adapter à une forte croissance**

L'augmentation des ventes de produits nécessite une constante évolution des moyens mis en œuvre par la Société, notamment en termes de capacités de stockage, de préparation de commandes, d'expéditions, de traitement des appels et e-mails clients, ou de capacité des serveurs informatiques. La Société pourrait ne pas parvenir à faire progresser ses ressources au même rythme que ses ventes. La qualité du service rendu à ses clients serait ainsi détériorée, ce qui aurait un effet néfaste sur son image et ses ventes, entraînant une baisse des résultats.

#### **4.1.8 Risques liés à l'activité Internet**

Malgré les moyens utilisés par la Société pour assurer la sécurité des systèmes informatiques qu'elle utilise, la Société est exposée aux risques liés aux virus et aux attaques informatiques, au même titre que toutes les entreprises reliées au réseau Internet et exploitant un commerce en ligne. La propagation d'un virus destructeur, ou l'attaque par un pirate malveillant, pourrait entraîner des défaillances du site Internet de la Société, ce qui entraînerait une baisse du chiffre d'affaires et des résultats. Une intrusion sur la base de données des clients pourrait compromettre la confidentialité des données, et affecter la réputation de la Société. Le piratage informatique pourrait viser les numéros de cartes bancaires, qui pourraient être utilisée frauduleusement, ce qui pourrait entraîner la mise en cause de la responsabilité de la Société.

Pour limiter ces risques, la Société a mis en œuvre à travers son prestataire d'hébergement des moyens spécifiques comme l'utilisation d'anti-virus mis à jour régulièrement, la sauvegarde quotidienne de ses données, et l'utilisation de pare-feux.

#### **4.1.9 Risques fiscaux**

La loi de finances 2006 (Art. 166) prévoit à partir du 1er janvier 2007 le relèvement de 2% à 10% du taux de la taxe sur les ventes, les locations et les diffusions en vidéos à la demande de vidéogrammes pour « les œuvres et les documents cinématographiques ou audiovisuels à caractère pornographique ou d'incitation à la violence mentionnés à l'article 235 MA du CGI ». L'article 235 Ter L prévoit que « Les spectacles cinématographiques auxquels s'appliquent les dispositions du présent article sont désignés par le ministre chargé du cinéma après avis de la commission de contrôle des films cinématographiques ». L'article 235 Ter MA prévoit qu'« un décret en Conseil d'État détermine les conditions de classement des œuvres qui sont diffusées sur support vidéographique ». Depuis juillet 1996, seul un film a été ainsi classé, le film « Baise-moi » en 2000, suite à la volonté des producteurs de le faire diffuser en salles. Les DVDs vendus et les vidéos diffusées par la Société ne rentrent pas aujourd'hui dans le cadre d'application de ce taux spécial, ces œuvres n'ayant pas été classées pornographiques par arrêté du Ministre de la Culture ou par un décret en Conseil d'Etat.

La Société ne peut cependant exclure la possibilité d'une évolution de la réglementation fiscale française, qui rendrait redevable la Société de ce taux majoré ou de toute autre taxe liée à la diffusion ou la distribution de films ou de contenus à caractère pornographiques. Dans le cas où une telle taxe serait applicable, les prix de vente des produits ou services de la Société devraient être réévalués, ce qui pourrait entraîner une baisse des ventes et du chiffre d'affaires. Dans la mesure où l'impact d'une telle taxe ne pourrait pas être entièrement compensé par la hausse des prix, la rentabilité de la Société serait diminuée.

## **4.2 RISQUES LIÉS A LA SOCIÉTÉ**

### **4.2.1 Dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs-clés**

La bonne marche de la Société repose en partie sur l'implication de son équipe dirigeante, et en particulier de son fondateur, Monsieur Patrice Macar, qui est également Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société. Au cas où la Société perdrait les services de son PDG et/ou de certains de ses collaborateurs clés, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer, et ses résultats pourraient en être affectés.

### **4.2.2 Dépendance à l'égard des principaux actionnaires**

Le fondateur, Monsieur Patrice Macar, est l'actionnaire principal et détient une participation importante dans le capital de la Société. Un droit de vote double est attaché à l'ensemble des actions de la Société que détient Monsieur Patrice Macar à la date du présent document de base, à savoir 781 769 actions représentant 39,98 % du capital social de DreamNex et 47,14 % des droits de vote. Dans l'hypothèse d'une admission des titres de la Société à la négociation sur l'Eurolist Paris, Monsieur Patrice Macar devrait continuer à détenir une part importante du capital de la Société. Monsieur Patrice Macar sera par conséquent susceptible de continuer à avoir une influence significative voire déterminante sur la plupart des décisions stratégiques et notamment celles prises en assemblées d'actionnaires de la Société, comme la distribution des dividendes, les investissements lourds, ou la modification des statuts.

Dans l'hypothèse où Monsieur Patrice Macar serait amené à vendre sur le marché une partie significative des actions de la Société qu'il détient, le cours de l'action pourrait être affecté.

### **4.2.3 Risques liés aux acquisitions**

Pour accélérer sa croissance en France ou à l'étranger, la Société envisage la possibilité de réaliser des acquisitions de sociétés, présentes sur son marché ou sur des marchés proches. La Société ne peut garantir que ces acquisitions pourront être intégrées efficacement en créant de la valeur. Des difficultés pourraient survenir notamment en termes d'intégration du personnel des sociétés acquises, d'uniformisation des politiques commerciales et sociales, d'implication des personnes clés. Le prix payé pour ces acquisitions pourrait se révéler trop important au regard du gain final apporté par l'intégration de ces activités.

Ces acquisitions pourraient être en partie réalisées en échange d'actions, ce qui aurait pour effet de diluer les actionnaires de la Société.

## **4.3 RISQUES JURIDIQUES**

#### **4.3.1 Risques liés à la loi sur l'économie numérique et la vente à distance**

La Société est soumise aux dispositions réglementaires qui concernent les activités de vente par Internet, l'édition de sites Internet, la gestion de bases de données personnelles, et la vente à distance de produits et services aux consommateurs. Les textes notamment applicables sont la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et les articles L. 121-16 et suivants du Code de la consommation relatifs à la protection des consommateurs en matière de contrats conclus à distance.

La Société a tenu compte de ces réglementations dans la mise en place de ses sites, de ses conditions générales de vente, de son mode de fonctionnement et de son offre commerciale. Cependant la Société ne peut exclure la possibilité de litiges et d'actions en justice sur le fondement du non respect de ces réglementations, et pourrait être condamnée notamment à des dommages et intérêts, ou subir des frais de justice pour défendre ses intérêts, ce qui aurait un impact négatif sur ses résultats.

#### **4.3.2 Risques liés à la réglementation des pays étrangers**

Comme pour toutes les entreprises présentes sur le réseau Internet, les sites Internet de la Société sont accessibles depuis n'importe quel pays, et les clients peuvent donc être localisés dans le monde entier. La Société ne peut garantir être en respect total de toutes les lois en vigueur dans chacun des pays dans lesquels elle est susceptible d'avoir des clients. De plus, ces réglementations sont susceptibles d'évoluer et d'avoir une incidence sur les obligations à respecter, pouvant être différentes d'un pays à l'autre. Ces évolutions pourraient entraîner des coûts supplémentaires et impacter les résultats de la Société. La responsabilité pénale ou civile de la société pourrait également être mise en cause dans certains des pays dans lesquels la Société aurait des clients, notamment concernant des dispositions liées à la protection des consommateurs. Si la Société devait s'impliquer dans une procédure judiciaire sur ces sujets, cela induirait des frais de justice, d'avocats et éventuellement de dommages et intérêts. De telles procédures pourraient aussi contraindre la Société à modifier son offre commerciale dans certains pays afin de respecter les lois en vigueur, ce qui pourrait avoir un impact sur les chiffres d'affaires et les résultats de la Société.

#### **4.3.3 Risques liés aux droits de propriété intellectuelle**

La Société est propriétaire de la marque SexyAvenue qu'elle exploite dans le cadre de ses activités commerciales, ainsi que de nombreux noms de domaines associés à cette marque ou destinés à la promotion de produits et ou de services sous un angle particulier. La Société ne peut garantir que les démarches faites pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et industrielle seront suffisantes pour éviter toute atteinte en contrefaçon, en détournement ou en remise en cause de ces droits, tant en France qu'à l'étranger. De tels agissements pourraient induire une concurrence déloyale, par l'exploitation de la renommée de la marque SexyAvenue, ou par du détournement de clientèle via l'exploitation des noms de domaines proches ou similaires mais sur des terminaisons géographiques différentes. La Société pourrait alors subir une détérioration de son image de marque, et pourrait être contrainte à engager des frais pour assurer sa défense et faire valoir ses droits, en France ou à l'étranger, ce qui aurait un impact négatif sur ses résultats.

La Société ne peut exclure l'éventualité de l'existence antérieure de marques ou de droits de propriété intellectuelle détenus par d'autres sociétés ou individus et qui soient proches ou identiques à la marque ou aux noms de domaines déposés par la Société. Les détenteurs de ces droits ou marques seraient susceptibles d'attaquer en justice la Société qui serait contrainte de subir des coûts et des frais nécessaires à sa défense.

#### **4.3.4 Risques liés à la réglementation sur la distribution de produits**

Les produits vendus par la Société dans la rubrique dénommée « Sexy Store » de son site Internet peuvent rencontrer les mêmes risques d'illicéité que les produits issus d'une industrie plus traditionnelle : emploi de matériaux prohibés, défaillance étiquetage, non respect des règles de sécurité et de santé publique (composition de certains plastiques devant être hypoallergéniques, composition chimique dangereuse, non respect des normes CE ou absence de tests de ceux-ci, etc.). Cependant, la plupart des facteurs d'illicéité directs ou indirects des produits peuvent être le fait des fournisseurs de la société DreamNex, qui disposerait en tout état de cause à leur égard d'une voie de recours en garantie. La Société pourrait néanmoins se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats.

#### **4.3.5 Risques liés à la réglementation sur la diffusion de contenus éditoriaux**

L'activité dite « Sexy Doctor » consiste en la publication, à titre gracieux, de conseils en matière de sexualité. La publication de contenu quel qu'il soit relève de la responsabilité éditoriale de droit commun pouvant engager la responsabilité de son éditeur dans le cas où le contenu est faux, mensonger, portant atteinte à des droits de tiers (atteinte par exemple aux droits de la personnalité), etc. La Société ne peut exclure que des actions judiciaires soient intentées sur ces fondements avec des répercussions pouvant être négatives sur ses résultats et sa réputation.

#### **4.3.6 Risques liés à la réglementation sur la diffusion de contenus multimédia**

L'activité dite « Sexy Show » consiste en une activité d'édition et de diffusion, à titre onéreux, de contenus (photographies, images, films) à caractère érotique ou pornographique. Lesdits contenus pourraient porter atteinte à des droits de tiers, tels que les droits d'auteur du photographe et/ou les droits de la personnalité des modèles photographiés. La Société s'expose en outre à des sanctions pénales dans le cas où les contenus pornographiques exploités représentent des mineurs (article 227-23 du Code Pénal). DreamNex n'est pas à l'origine de la création de ces contenus et se fournit auprès de grands producteurs, principalement aux Etats-Unis, particulièrement notoires dans ce secteur, telles que notamment les sociétés Hustler ou Private, qui prennent d'importantes précautions en la matière, en application de la loi américaine (Child Protections Act - U.S.C. Title 18, Section 2257). Cette loi définit les règles de contrôle stricte que doivent effectuer les producteurs de contenu en s'assurant de l'âge des modèles et en conservant les preuves de leur majorité. De plus, la société DreamNex procède systématiquement à des contrôles des contenus acquis auprès de ses fournisseurs, pour s'assurer principalement que ces contenus remplissent les critères de qualité et de positionnement souhaités pour le site SexyAvenue. Certains contenus, pourtant inclus dans une offre globale négociée, sont ainsi exclus. Dans le cadre de ce contrôle qualité, DreamNex porte une attention particulière à l'aspect des modèles en terme d'âge, afin de s'assurer par elle-même que les contenus proposés ne contiennent pas de modèles susceptibles d'être mineurs. En cas de recours d'un tiers à ce titre la Société pourrait disposer en tout état de cause d'une garantie de ces fournisseurs. La Société pourrait néanmoins se voir condamner notamment à des dommages et intérêts qui pourraient affecter de manière défavorable ses résultats.

La Société s'expose en outre à des sanctions pénales selon L'article 227-24 du Code Pénal, qui dispose que le seul fait de rendre un contenu pornographique susceptible d'être vu par un mineur est illicite et sanctionné pénalement. La jurisprudence appliquée jusqu'ici à l'industrie traditionnelle de la pornographie avait tendance à tirer argument de ce que la notion de potentialité d'accès par un mineur à un message à caractère pornographique rendait normalement applicable le texte pénal dès lors qu'un seul mineur a pu accéder à un tel message. Or, du fait même des caractéristiques intrinsèques de l'Internet, aucune mesure technique ne permet de garantir parfaitement que des mineurs ne pourront pas accéder à un contenu ou un objet à caractère pornographique.

Compte tenu des enjeux tant pour la protection des mineurs que pour l'industrie pornographique en plein essor sur l'Internet, l'organisme paragouvernemental le Forum des

droits de l'Internet s'est emparé de ce sujet et a créé un groupe de travail « consacré à l'examen des dispositifs juridiques et techniques pouvant concourir à la protection des mineurs ; en souhaitant garder un équilibre entre cet objectif et celui de la liberté d'expression ». Dans ses conclusions, le Forum des droits de l'Internet recommande aux magistrats de retenir des « solutions réalistes en ce domaine, et invite les magistrats à privilégier une interprétation des dispositions de l'article 227-24 du Code pénal prenant en compte l'état de l'art des moyens permettant de satisfaire à ces dispositions ». Ainsi la jurisprudence, très rare en la matière, a aujourd'hui tendance à examiner les précautions prises par les exploitants d'objet ou de contenu pornographique pour empêcher l'accès aux mineurs et de considérer si des précautions utiles ont bien été prises en ce sens. Il appartient donc à l'éditeur d'un site Internet à caractère pornographique de s'entourer de toutes les précautions nécessaires à sa disposition, en fonction de l'état de la technique en perpétuelle évolution en la matière, et de mettre ainsi en place plusieurs mesures cumulatives de filtrage pour empêcher l'accès à son site Internet par des mineurs.

La Société a pris toutes les précautions dont elle dispose pour limiter l'accès par des mineurs aux produits et contenus sensibles qu'elle distribue, à savoir :

- dès la consultation de la page d'accueil de son site Internet, la mise en avant d'un avertissement précisant que ledit site est interdit aux mineurs et informant les parents des modalités pour les aider à limiter l'accès par leurs enfants à ce site ;
- la mise en place sur cet avertissement, sur la page d'accueil et sur toutes les pages du site Internet d'un lien hypertexte vers le site Internet d'information [www.protegezvosenfants.org](http://www.protegezvosenfants.org) édité par DreamNex qui est destiné à informer et aider les parents à configurer simplement leur ordinateur pour contrôler l'accès aux sites pour adultes, dont le vôtre, ou les aider à installer des logiciels de filtrage plus précis.
- l'auto-qualification auprès des moteurs de recherche sur Internet du caractère pornographique du site de la Société afin que ces derniers le référencent comme tel ;
- la déclaration de son site Internet auprès de l'Internet Contents Rating Association (ICRA), organisme mondial d'étiquetage des sites soutenu par la Commission Européenne, dont les marquages sont utilisés par la plupart des logiciels et systèmes de filtrage, et pour les rendre efficaces dans le filtrage du site Internet de la Société ;
- la mise en place de la saisie de la date de naissance dans la page d'inscription préalable à toute commande de produits, puis la fourniture d'un numéro de carte bancaire ; les inscriptions de personnes déclarées mineures étant automatiquement rejetées ;
- dans l'accès au service de consultation de contenu numérique (SexyShow) par la fourniture préalable d'un numéro de carte bancaire ;
- le « *pastillage* » des images affichées en dehors de celles accessibles dans les accès restreints (du SexyShow) de la zone membres réservés aux abonnés payants afin de cacher en cela les éléments visuels explicitement pornographiques.

Ce cumul de mesures de filtrage et d'information devrait être de nature à être considéré comme des « précautions utiles » et permettre d'écarter une condamnation pénale au visa de l'article 227-24 du Code Pénal. La Société ne peut cependant exclure qu'une application stricte du code Pénal puisse lui être opposée, et soit sanctionnée sur ces fondements, ce qui pourrait détériorer son image auprès du public, ou qui pourrait contraindre la Société à modifier ses moyens de commercialisation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

#### **4.3.7 Risques liés à la défaillance des produits vendus**

La Société commercialise notamment des produits destinés à être utilisés sur le corps (huiles de massage) ou ingérés (aphrodisiaques). La Société commercialise également des gadgets destinés à une utilisation intime. Malgré les précautions prises par la Société pour s'assurer que tous les produits vendus sont autorisés à la vente et de qualité, elle ne peut exclure qu'un produit provoque chez des clients des effets secondaires indésirables, ou que la solidité ou la conception d'un gadget soit mise en cause suite à des douleurs ou une blessure, et que des actions judiciaires soient intentées sur ces fondements avec des répercussions pouvant être négatives sur ses résultats et sa réputation.

#### 4.3.8 Risques liés au développement de la prostitution ou de la pédophilie via l'activité de chat

La société ne propose pas de service de dialogue ou de chat. Le site SexyAvenue ne comporte pas de service d'échange ou de diffusion de contenu par ses utilisateurs internautes. Tous les contenus diffusés sur SexyAvenue sont de source professionnelle et préalablement contrôlés.

#### 4.4 RISQUES DE MARCHE

##### 4.4.1 Risque de change

La Société se trouve exposée au risque de change sur la partie de chiffres d'affaires réalisée par le biais des prestataires de paiement sécurisé implantés hors de la zone euro. Les sommes encaissées par ces prestataires sont reversées à la Société en dollars américains. La Société peut se retrouver exposée à une perte financière dans l'hypothèse où la parité entre l'euro et le dollar américain viendrait à changer fortement entre le moment où les transactions sont enregistrées et le moment où les sommes sont reversées, ce délai variant d'un prestataire à l'autre.

Par ailleurs la Société réalise une faible partie de ses achats de produits en dollars américains. Les variations éventuelles du dollar sont répercutées sur le prix de vente des produits. Cependant une variation importante à la hausse du dollar pourrait induire une hausse des prix importants des produits proposés par la Société, et avoir un impact néfaste sur ses ventes, et réduire le résultat de la Société.

La Société réalise une majeure partie de ses achats de contenu en dollars américains. Les variations éventuelles du dollar ne peuvent être directement répercutées sur le prix de l'abonnement global. Une variation importante à la hausse du dollar pourrait induire une hausse importante des dépenses de contenus et réduire le résultat de la Société.

##### Positions en devises de la société au 31.12.2006

	Dollar US	Autres
ACTIFS	867 218	-
PASSIFS	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	867.218	-
POSITIONS HORS-BILAN	-	-
POSITION NETTE APRES GESTION	867.218	-

Cet actif est lié à la réserve constituée par le prestataire de paiement sécurisé CNP, et deviendra en partie disponible courant 2007 et 2008. Ce montant ne fait pas l'objet d'une couverture de change.

##### 4.4.2 Risque de liquidité et de taux d'intérêt

A la date du présent document de base, la Société n'utilise pas de ligne de crédit, n'a pas contracté d'emprunt bancaire, et dispose d'une trésorerie structurellement largement positive (cf. § 10.2). Elle n'est donc pas exposée au risque de liquidité, ni au risque de taux d'intérêt. Au 31.12.2006, la trésorerie nette s'élevait 151 699 €.

##### 4.4.3 Risque actions

La Société place ses liquidités en Sicav monétaires, elle n'est donc pas significativement exposée au risque lié à une fluctuation des marchés boursiers.

## 4.5 ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

La Société a mis en place une couverture des principaux risques liés à son activité. Les polices d'assurance souscrites par la Société contiennent les plafonds de garantie, les exclusions ainsi que les franchises qui sont généralement imposées par les compagnies d'assurance.

Les principales polices souscrites sont les suivantes.

### **Auprès de la compagnie ACE Europe (police n° FR72012109)**

#### - Responsabilité Civile Exploitation

Couverture à concurrence de 6.100.000€ par sinistre, tous dommages confondus, dont :

- « faute inexcusable » 300.000 € par préposé victime avec un maximum de 1.500.000 € par sinistre et par année d'assurance,
- 350.000 € par sinistre et par année d'assurance pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs de pollution accidentelle,
- Autres dommages matériels et immatériels 1.000.000 € par sinistre, dont :  
Dommages immatériels non consécutifs 100.000 € par sinistre  
Biens confiés 30.000 € par sinistre.

#### - Responsabilité civile Produits livrés

1.525.000 € par sinistre et par année d'assurance tous dommages confondus, dont :

Dommages matériels et immatériels 1.000.000 € par sinistre et par année d'assurance, avec sous-limites :

- 220.000 € par sinistre et par année d'assurance pour les dommages immatériels non consécutifs (exclus pour les USA et le Canada)
- 100.000 € par sinistre et par année d'assurance pour les frais de retrait engagés par l'assuré (exclus pour les USA et le Canada).

#### - Défense pénale et recours

16.000 € par sinistre.

### **Auprès de la compagnie COVEA Risks (police n°113.509.890)**

Contrat assurant les dommages aux biens contre les risques d'incendie et garanties annexes, dégâts des eaux, vol (biens mobiliers et valeurs), bris de machines, frais supplémentaires du matériel informatique.

**Montant des primes d'assurances payées au titre de l'année 2005 : 9.393,65 €**

La Société n'a pas jugé utile de souscrire une assurance Responsabilité des Dirigeants, ni une assurance Perte d'exploitation. La Société estime que les polices souscrites couvrent raisonnablement les principaux risques liés à son activité.

## 4.6 LITIGES

Litiges avec des abonnés : à la date du présent document de base, aucun litige significatif n'est survenu avec des abonnés ou des clients, autre que les litiges concernant les impayés. Dans 95% des cas, les transactions impayées ont bien été réalisées par le porteur de la carte, qui n'a pas été utilisée frauduleusement par un tiers, contrairement à ce que prétendent ces abonnés. Une procédure de recouvrement est donc mise en place systématiquement. Ces litiges portent sur des montants allant de 30 € à 400 € maximum par abonné.

Litiges avec associations de consommateurs : à la date du présent document de base, aucun litige n'est survenu avec des associations de consommateurs.

Litiges avec des concurrents : Les litiges en cours portent exclusivement sur des affaires où DreamNex est demanderesse, et ne pourraient donc qu'avoir une incidence positive sur les résultats ou la situation financière.

DreamNex a actuellement deux litiges en cours avec des éditeurs de sites internet, contre lesquels la Société a porté plainte pour détournement de clientèle suite à des dépôts de noms de domaines proches de sa marque, ou pour copie illicite de son site internet

Litiges avec des fournisseurs : DreamNex a un litige en cours depuis 3 ans avec les propriétaires d'un ancien prestataire de paiement sécurisé, en vue de récupérer une somme de 176.126 €. Une action pénale est en cours devant le Tribunal correctionnel de Montauban pour abus de confiance.

Litiges avec les autorités : à la date du présent document de base, aucun litige significatif n'est survenu avec les autorités. Un litige, décrit dans la note 1.10 de l'annexe des comptes au 30 juin 2006, est susceptible de survenir avec les autorités fiscales, concernant l'assiette de la taxe sur les vidéogrammes.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

#### 4.7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

	2005	2004
Cautions de contre garantie sur marchés		
Créances cédées non échues		
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	142 500 €	285 000 €
Avals, cautions et garanties données		
Autres engagements donnés		
<b>Total</b>	<b>142 500 €</b>	<b>285 000 €</b>

2004 : nantissement au profit du Crédit du Nord

2005 : nantissement au profit de la Caisse d'Epargne (dépôt de garantie dans le cadre d'encaissements carte bleue, débouclé en 2006).

Au 31 décembre 2005 :

	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 an	A plus de 5 ans
Obligations contractuelles				
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement				
Contrats de location simple	104 000	104 000		
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
Total				

	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 an	A plus de 5 ans
Autres engagements commerciaux				
Lignes de crédit				
Lettres de crédit				
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
Total				

Il s'agit du loyer du siège de la société, payable au titre de l'année 2006.

## 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 5.1 HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### 5.1.1 Dénomination sociale

DREAMNEX

#### 5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

RCS Aix en Provence B 424 100 170

#### 5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La société a été constituée le 23 juillet 1999. Sa durée de vie, sauf prolongation ou dissolution anticipée, est de 99 ans.

#### **5.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable**

Siège social : 496, avenue Francis Perrin 13790 Rousset

La société, soumise au droit français, est une société anonyme à conseil d'administration, suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 21 juillet 2006 (la société avait auparavant la forme d'une société par actions simplifiée).

#### **5.1.5 Opérations d'apports**

A l'exception de l'opération d'apport des actions SELF Telecom, puis de l'absorption de cette société le 29 décembre 2006 (opération décrite au § suivant), le capital social a été constitué exclusivement par des apports en numéraire ou l'incorporation de réserves.

### **5.2 INVESTISSEMENTS**

#### **5.2.1 Investissements réalisés**

Les investissements nécessaires pour assurer le développement de la Société sont relativement limités. Les investissements correspondent principalement aux infrastructures techniques destinées à chaque employé (ordinateurs personnels) et à la gestion du parc informatique (serveurs et sauvegardes). Le matériel lié à l'hébergement des sites Internet fait l'objet d'une location à la société hébergeur.

En avril 2003, la Société a fait l'acquisition pour 2 500€ de la marque BOUTIK7 et des adresses internet correspondantes auprès de la société MJ Presse, alors en liquidation judiciaire.

En octobre 2003, la Société a fait l'acquisition pour 757 337 euros du fonds de commerce de la société Starnet, alors leader de la vente de produits charme sur Internet en France. Le paiement du prix a été étalé entre octobre 2003 et mars 2005. Le fonds de commerce comportait notamment un fichier client, une marque, différents noms de domaines, et du stock de marchandise.

En novembre 2006, La Société a fait l'acquisition pour 4 500 000€ de 100% du capital de la société Self Telecom, partenaire important de DreamNex depuis 2003. Self Telecom a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 3 818 419 € (dont 79,57 % avec DreamNex), pour un résultat d'exploitation de 1 156 325€. Au 31 décembre 2005, les capitaux propres étaient de 817 K€, les dettes financières de 106 K€, la trésorerie de 1.399 K€ et le total de bilan de 1.941 K€ (les comptes 2005 avec comparatif 2004 de la société figurent en pages 101 à 103, et les comptes semestriels au 30 juin 2006 en pages 142 à 144). Le paiement du prix est réalisé selon les modalités suivantes :

- à concurrence de 1 710 000 € en numéraire dont 527 000 € comptant le jour de la cession et le solde payable selon un échéancier sur une durée de trois ans,
- à concurrence de 2 790 000 € par voie d'échange de 115 637 titres de la société DREAMNEX émis dans le cadre d'une augmentation de capital.

Ainsi que cela est noté par le commissaire aux apports dans son rapport figurant en annexe (page 159), ces 115.637 actions ont bénéficié d'une décote de 30 % par rapport à la valeur estimée de DREAMNEX. Cette décote a été motivée par : (i) le souhait de DREAMNEX d'intégrer à son effectif le dirigeant de Self Telecom, avec une motivation en titres, (ii) le caractère incertain, à l'époque de la négociation, de l'introduction en bourse de DREAMNEX.

L'ensemble des investissements a jusqu'à présent été autofinancé (à l'exception d'une levée de fonds de 229.000 € auprès d'investisseurs en juin 2000).

#### **5.2.2 Investissements en cours ou à venir**

La Société continuera à investir dans du matériel informatique pour suivre la croissance des ses ressources humaines. Aucun investissement important n'est prévu à la date du présent document de base.

La société est intéressée par d'autres croissances externes dans son secteur ou un secteur connexe, mais ne se trouve actuellement que dans une phase prospective.

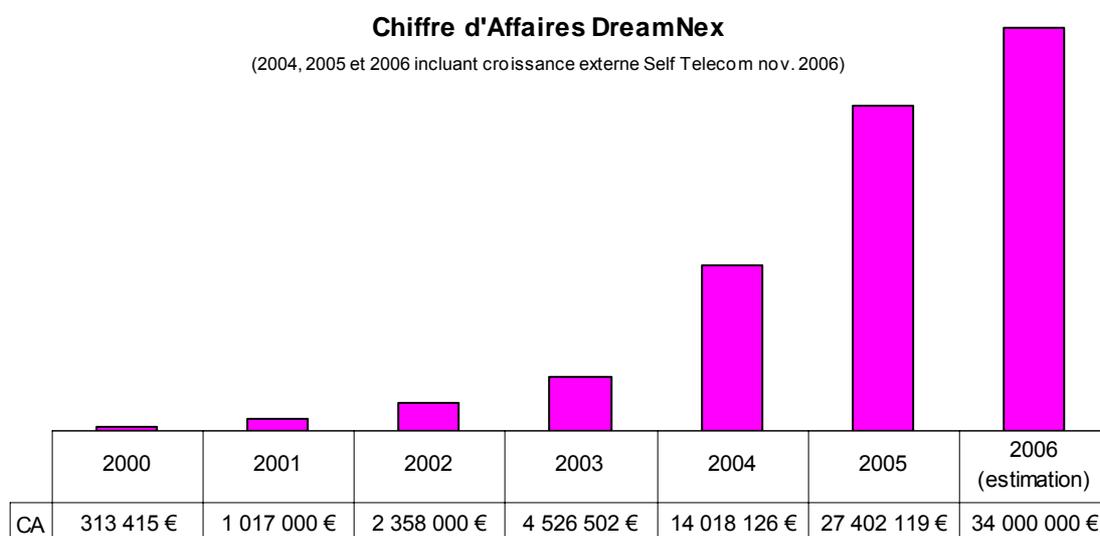
## 6. APERCU DES ACTIVITES

### 6.1 PRESENTATION GENERALE

#### 6.1.1 Le leader Internet de la distribution de produits et de contenu pour adultes.

Avec le site SexyAvenue.com lancé en février 2000, DreamNex est devenu en 5 ans le leader de la vente de produits et de contenu adulte via Internet en France. DreamNex détient la plus importante audience des sites du secteur charme (source Médiamétrie).

DreamNex connaît depuis sa création une croissance rapide et régulière. Elle a plus que doublé son chiffre d'affaires chaque année jusqu'en 2005, pour atteindre 34 millions d'euros en 2006 (estimation).



#### 6.1.2 SexyAvenue : une vraie marque au positionnement qualitatif et grand public

Ce succès repose notamment sur un positionnement sobre et qualitatif, qui a permis de s'adresser à un plus large public. L'association de conseils gratuits sur la sexualité, à travers le SexyDoctor, a renforcé cette image d'un site favorisant la connaissance et l'épanouissement sensuel de chacun, d'une façon simple et ludique.

Un succès qui tient aussi à la volonté d'installer une vraie marque de référence à travers le nom SexyAvenue, une démarche nouvelle dans ce secteur et qui permet de rassurer les

consommateurs potentiels, facteur essentiel sur ce marché suscitant parfois des inquiétudes sur le sérieux des entreprises.

### **6.1.3 Le SexyStore : la boutique Internet de produits érotiques**

SexyAvenue a construit sa notoriété autour de sa boutique de produits érotiques, le SexyStore, disponible sur le site [www.sexyavenue.com](http://www.sexyavenue.com). Surfant sur la vague montante de la consommation des gadgets érotiques et leur banalisation, cette boutique offre plusieurs types de produits destinés à un large public d'adultes hommes ou femmes, célibataires ou en couple : lingerie, gadgets, produits de massage, aphrodisiaques, livres et guides éducatifs ou artistiques, DVDs, jeux... soit près de 3000 références. Depuis sa création DreamNex a ainsi livré plus de 300.000 clients, dans 104 pays.

### **6.1.4 Le SexyShow : le service de diffusion de contenu photos et vidéos**

SexyAvenue propose également un service de diffusion de contenus de photos et de vidéos, appelé le SexyShow. Via un abonnement trimestriel, ce service permet de visionner un large contenu de photos et de vidéos.

DreamNex ne réalise aucune production de contenu, mais sélectionne les meilleurs contenus auprès de producteurs internationaux de renoms, comme Private (Nasdaq :PRVT) ou Hustler, pour proposer un service complet et qualitatif. Ce modèle de paiement par abonnement carte bancaire assure une forte récurrence des revenus.

### **6.1.5 Des marges élevées assurant une forte rentabilité**

Les prix d'achat des produits et des contenus permettent de pratiquer des marges importantes.

Ces fortes marges, associées à un souci constant des dirigeants de DreamNex d'améliorer la rentabilité de l'entreprise tout en développant son volume d'affaires, ont permis de dégager rapidement des profits importants. Le résultat d'exploitation a atteint 15 % du chiffre d'affaires au 30 juin 2006.

## **6.2 LE CHARME SUR INTERNET : UN MARCHE IMPORTANT ET EN PROGRESSION**

### **6.2.1 Les ventes de produits érotiques dynamisées par l'évolution des mentalités**

#### 6.2.1.1 Les gadgets érotiques dans les grandes enseignes, et les boutiques de luxe

Les produits pour adultes se banalisent. Certaines grandes enseignes de distribution font rentrer dans leurs magasins des gadgets érotiques, comme le grand magasin Printemps de Paris qui propose un corner sextoys dans son rayon lingerie de luxe. Nathalie Rykiel, la fille de la célèbre styliste a ouvert en Septembre 2004 une boutique où l'on trouve en sous-sol des gadgets coquins. Les grands Vépécistes proposent des vibromasseurs, et ne les appellent plus honteusement « masseur facial » comme auparavant : Quelle, La Redoute et les 3 Suisses ont tous une petite gamme. Le cybermarché Houra.fr, du groupe de distribution d'hypermarchés Casino, a référencé 10 vibromasseurs dans son rayon Forme et Beauté (en partenariat avec SexyAvenue). Même la grande distribution a franchi le pas :

certains hypermarchés, notamment Carrefour, distribuent depuis l'été 2006 les anneaux vibrants Manix et Durex.

Ce phénomène est encore plus marqué en Angleterre et en Allemagne où se sont développées des chaînes de magasins spécialisés haut de gamme et accueillants, très éloignés des sex-shops traditionnels. La chaîne Ann Summers compte 123 magasins en Angleterre, notamment dans les quartiers les plus chics de Londres, et a généré un chiffre d'affaires de 163 millions de Livres en 2005. Le groupe Beate Uhse en Allemagne dispose quant à lui de 319 magasins qui ont totalisé 285 millions d'Euros de chiffre d'affaires en 2005.

#### 6.2.1.2 Les gadgets érotiques banalisés dans les médias

Depuis quelques années les médias mettent de plus en plus souvent en avant une utilisation banalisée des gadgets érotiques, aussi appelés sextoys. L'héroïne de la série culte « Sex And The City » apparaît par exemple dans plusieurs épisodes comme une utilisatrice du vibromasseur « Jack The Rabbit », qui est depuis un des produits les plus vendus sur le site SexyAvenue. Les magazines féminins évoquent régulièrement la consommation grandissante de ces produits, en présentant même parfois les nouveautés sous un angle mode et tendance. A titre d'exemple on peut citer le magazine Jalouse qui a inséré dans son numéro de janvier 2006 un mini vibromasseur en titrant « Good Vibrations ». Le phénomène est aussi présent dans les émissions de télévision : l'émission « Ça se discute » sur France2 sur le thème « rencontres, amour et sexualité » en Mars 2006 ou « le plaisir féminin » en juin 2006, chacune faisant témoigner des femmes utilisatrices de gadgets érotiques. Récemment, le journal de 20 heures de France2 diffusait un reportage sur « la vague des jouets sexuels ».

Les sextoys ont même fini par conquérir la publicité télévisée : la marque Durex, grand fabricant de préservatifs, diffuse sur les grandes chaînes en prime time depuis mi-2006 des spots publicitaires pour un anneau vibrant.

Cette exposition médiatique favorise la banalisation des gadgets érotiques, ce qui a pour effet d'élargir la clientèle potentielle. Une nouvelle clientèle qui va naturellement rechercher un site éducatif à la présentation sobre, ce que propose SexyAvenue dans la boutique.

#### 6.2.1.3 Des produits plus adaptés à l'achat discret sur Internet

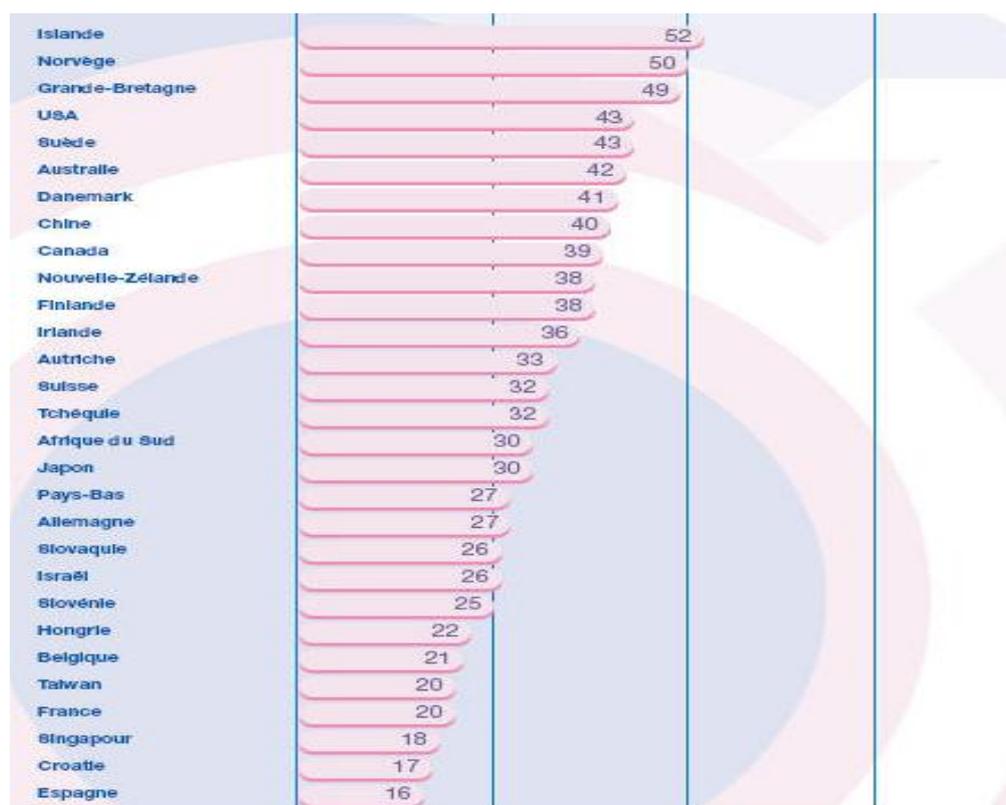
Les médias et les grandes enseignes contribuent à démocratiser les gadgets érotiques et à en développer la demande, mais c'est la distribution par Internet qui en profite le plus. En effet les produits érotiques se prêtent mieux à un achat sur Internet. Les consommateurs souhaitent que leur achat se fasse en toute discrétion. Dans une boutique traditionnelle un client peut rencontrer une personne connue, ou être simplement exposé au regard indiscret des autres clients. C'est encore plus vrai pour les femmes qui sont peu enclines à franchir le seuil d'un sex-shop pour cette raison.

Selon un sondage récent, 52% de français se déclarent prêts à acheter un vibromasseur sur Internet, contre 37% dans un sex-shop (source Durex Global Sex Survey). L'achat sur Internet permet une totale discrétion. Il est aussi plus agréable de se laisser guider par les conseils d'un site pour choisir ses produits que de devoir poser des questions sur des sujets intimes à des vendeurs de boutiques traditionnelles.

#### 6.2.1.4 Des produits démocratisés dans les pays anglo-saxons, la France sur la même voie

Près de 50% des anglaises et des américaines déclarent utiliser un vibromasseur. En France, seulement 20% d'entre elles déclarent en posséder un, ce qui donne une bonne marge de progression.

**% Femmes possédant un vibromasseur**  
(Source Durex: Global Sex Survey 2004  
350.000 personnes interrogées dans 41 pays)



## 6.2.2 Les contenus charme : une valeur sûre

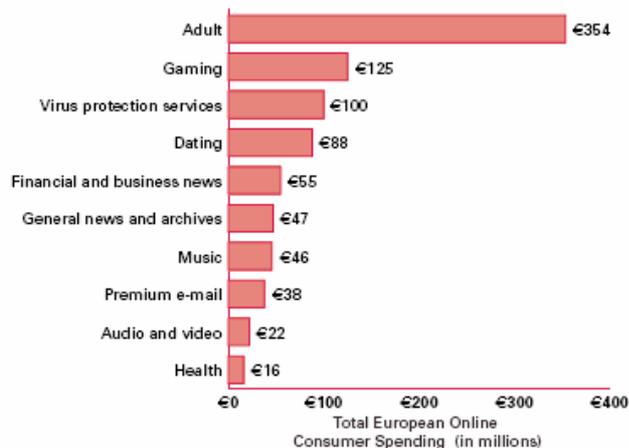
### 6.2.2.1 Le charme : numéro un des recherches

Dans les premières années de démocratisation d'Internet, le charme a été en tête des recherches des internautes, devant tous les autres sujets (source Abondance 2001). Aujourd'hui le charme reste un des sujets les plus recherchés dans les moteurs. Sur Google version mobiles, les mots clés liés au charme représentent 20% des recherches, en première position loin devant toutes les autres catégories (source Google 2005). Ceci montre l'intérêt fort et perpétuel du grand public pour la recherche de contenu adulte.

### 6.2.2.2 Le charme : numéro un des ventes de contenu

Selon le *Washington Post*, le marché mondial des contenus pour adultes devrait peser 2,5 milliards de dollars en 2006, soit plus de deux fois celui de la musique en ligne. En Europe, les dépenses pour des contenus adultes représentaient 354 millions de dollars en 2004, en première position devant les dépenses pour les jeux, la rencontre, l'actualité ou la musique. Elles sont estimées à 491 millions d'Euros pour 2009 (source Jupiter Research 2005).

**Fig. 6 Consumers' Spending on Paid Content and Services, 2004**



Source: JupiterResearch European Paid Content and Services Model, 1/05 (Western Europe only)  
© 2005 JupiterResearch, a division of Jupitermedia Corporation

### 6.2.3 L'accélération grâce à la progression de l'Internet et du haut débit

L'activité de DreamNex bénéficie de l'essor du e-commerce, qui résulte d'une progression du taux de pénétration, le pourcentage d'acheteurs en ligne, et de la généralisation des accès haut débit.

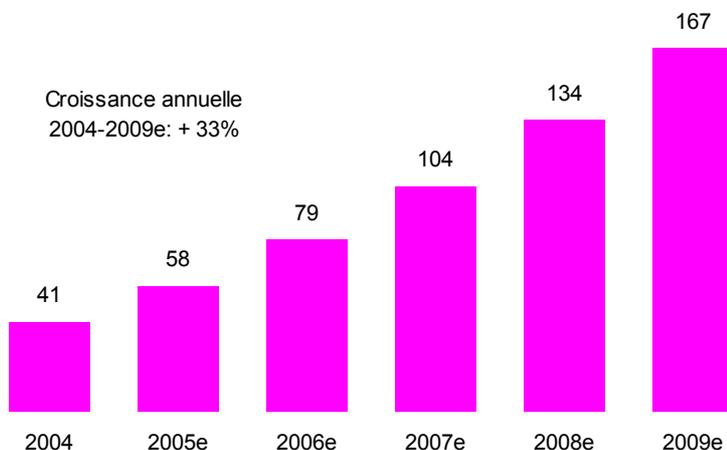
#### 6.2.3.1 L'accélération grâce à la progression de l'Internet et du haut débit

Le nombre de foyers connectés à Internet ne cesse de croître depuis plusieurs années. En Avril 2006 : 26,52 millions de français se sont connectés au moins une fois au cours du dernier mois, soit plus de la moitié de la population (source : Médiamétrie). La marge de progression reste importante, car la France est en retard par rapport à d'autres pays européens comme l'Allemagne ou l'Angleterre qui dépassent les 60% de foyers connectés (source : Médiamétrie).

Le pourcentage d'acheteurs en ligne augmente également : en 2005, 51% des internautes français avaient déjà réalisé un achat sur Internet (source Médiamétrie). Un chiffre qui n'a cessé de progresser durant les 5 dernières années.

Ces progressions ont un impact direct sur le chiffre d'affaires du e-commerce, qui devrait encore doubler entre 2006 et 2009 en Europe (source Forester Research). Une forte marge de progression pour les années à venir, dont bénéficiera directement DreamNex.

#### Perspectives e-commerce Europe (en Md€)



### 6.2.3.2 La généralisation du haut débit favorise les services de VOD

Parallèlement, le haut débit se généralise très rapidement : fin 2005, 78% des internautes français sont connectés en haut débit. Les offres des fournisseurs d'accès se sont concentrées autour de connexions par des boîtiers haut débit (FreeBox, LiveBox d'Orange, AOL-box ...) qui intègrent des offres de VOD (Video On Demand) ou de WebTV. Le confort d'utilisation apporté par le haut débit et la démocratisation de la VOD ont un impact positif sur les ventes de contenus vidéo proposés sur SexyAvenue.

## **6.3 DETAIL DES ACTIVITES**

### **6.3.1 La vente de produits érotiques**

#### 6.3.1.1 Une approche sobre et qualitative pour élargir le marché

Le choix du positionnement de SexyAvenue est parti d'un constat simple des dirigeants de DreamNex en 99 : une très grande majorité des hommes et des femmes sont a priori susceptibles d'être intéressés par des produits érotiques. Mais seulement une petite partie d'entre eux pouvait se sentir à l'aise sur les sites peu qualitatifs et graphiquement pauvres que l'on pouvait trouver. En proposant une boutique en ligne de qualité, aux couleurs sobres, sans images choquantes, et au discours éducatif et déculpabilisant, SexyAvenue a pu intéresser un plus large public, et notamment ceux qui n'auraient jamais pensé se rendre dans un sex-shop traditionnel.

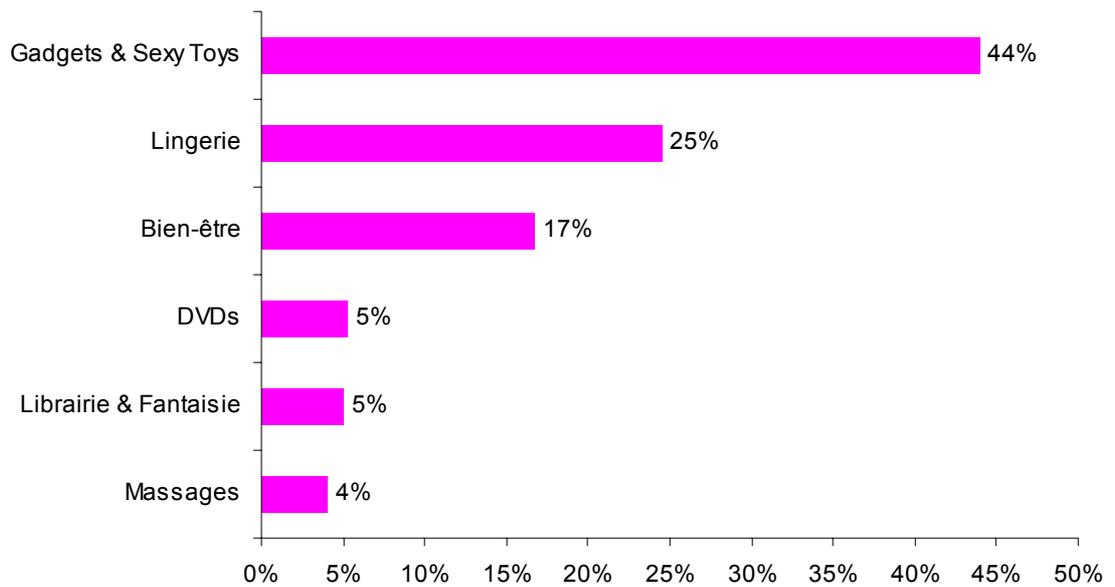
#### 6.3.1.2 Une gamme étendue de produits pour intéresser le plus grand nombre

Toujours dans cette optique d'intéresser un large public, DreamNex a choisi de proposer un panel étendu de catégories de produits. Le sexyStore propose ainsi 6 grands rayons :

- rayon Lingerie : de la lingerie féminine à tendance sexy, ainsi que de la lingerie dite spécialisée plus occasionnelle et ludique, comme des ensembles ouverts ou des costumes thématiques.
- rayon Gadgets et Sexytoys. Ce rayon comporte notamment des produits destinés à un premier achat, comme des objets en forme de dauphin ou de petits canards vibrants, que SexyAvenue a été la première boutique à distribuer en France.
- rayon Massages et Câlins : huiles et crèmes de massages, guides de massages et CD de relaxation.
- rayon Bien-être : lubrifiants, préservatifs et aphrodisiaques.
- rayon Librairie et Fantaisie : vidéos et livres guides et conseils, livres érotiques, jeux érotiques...
- rayon DVD : films des grandes maisons de production (Private, Video Marc Dorcel...)

Les rayons Lingerie et Gadgets représentent ensemble 69% des ventes.

### Répartition des Ventes Boutique



La boutique comporte ainsi 2800 références, dont certains produits rares et haut de gamme, qui permettent à SexyAvenue de se différencier.

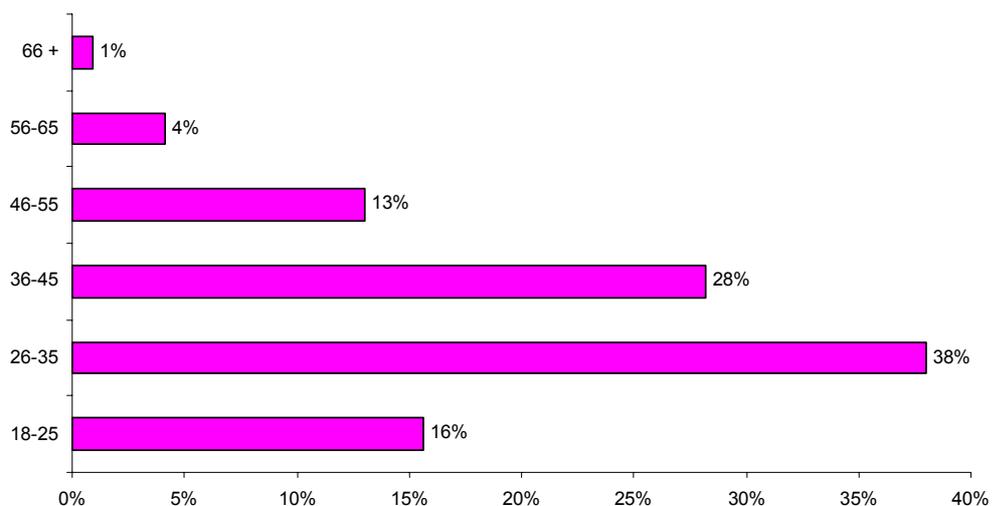
La société s'approvisionne auprès de plus de 100 fournisseurs, grossistes, éditeurs et fabricants, principalement en Europe.

#### 6.3.1.3 Une clientèle véritablement grand public, majoritairement en couple

73% des achats sur la boutique SexyAvenue sont effectués par des personnes se déclarant en couple.

Toutes les tranches d'âge sont représentées, les deux tiers des clients ayant entre 26 et 45 ans.

### Age des clients de la boutique SexyAvenue



SexyAvenue a su séduire la gent féminine : 31% des achats dans la boutique sont réalisés par des femmes.

#### 6.3.1.4 Des produits à forte marge, peu concurrencés, et stables

La marge pratiquée sur les produits est élevée : 70% sur la plupart des rayons. Seuls les produits DVDs et Librairie ne permettent pas une telle marge, mais leur part dans les ventes est assez faible (5% chacun), ce qui permet au global de maintenir la marge commerciale à une moyenne de 68% (en global sur les ventes).

DreamNex peut profiter de marges élevées tout en proposant des prix compétitifs, en comparaison avec les boutiques traditionnelles type sex-shops. En effet ces derniers pratiquent des prix très élevés, avec des marges pouvant atteindre 90%.

DreamNex peut se considérer relativement à l'abri du phénomène grandissant de chasse aux bas prix sur Internet, induite par l'utilisation de plus en plus courante des moteurs de recherche. En effet les produits vendus sur SexyAvenue ne se prêtent pas à ce type de recherche : chaque boutique érotique propose des produits assez différents et dont les noms changent d'un site à l'autre, rendant la recherche et la comparaison difficiles.

Un autre grand avantage de ce type de produits réside dans leur stabilité et leur faible obsolescence. A la différence de marchés comme le high-tech par exemple, les produits ne sont jamais obsolètes, et sont pour la plupart proposés sur le site pendant plusieurs années. Certaines références sont ainsi présentes depuis l'ouverture du site. Cette caractéristique rend suffisante une équipe réduite pour la gestion de l'offre produits, et limite les risques de rupture et d'inventus. Lorsqu'un produit est arrêté, il reste simplement en ligne jusqu'à ce que le stock soit épuisé.

#### 6.3.1.5 Des notes et des conseils pour aider les nouveaux clients à faire leur choix

SexyAvenue s'adresse au marché en fort développement des gadgets érotiques, qui comporte une forte part de clients faisant leur premier achat pour ce type de produits. Pour répondre à cette nouvelle clientèle, la boutique SexyAvenue a été pensée dans le but de guider ses clients dans leur choix. Ainsi chaque produit dispose d'un commentaire souvent détaillé, et d'une note qualité de 1 à 5, qui permettent d'informer les clients sur l'utilisation et la qualité de fabrication des produits, qui varie fortement d'un fournisseur à l'autre.

SexyAvenue propose également des conseils sur le thème de la sexualité, appelés les conseils du SexyDoctor, avec notamment des conseils et explications sur l'utilisation des gadgets. La plupart des produits sont ainsi associés à ces conseils qui permettent de rassurer et déculpabiliser les consommateurs potentiels.

#### 6.3.1.6 Une boutique charme aux fonctionnalités avancées

La boutique en ligne SexyAvenue dispose de fonctionnalités avancées, classiques chez les plus importants sites d'e-commerce généralistes, mais rares parmi les boutiques adultes.

Les produits sont affichés en temps réel selon leur disponibilité en stock. Ainsi un produit qui arrive en rupture est automatiquement et immédiatement supprimé du site pour éviter qu'il soit commandé. La société peut ainsi livrer la quasi-totalité de ses commandes sans attente et complètes.

Pour chaque commande expédiée en Europe, les clients reçoivent un email permettant de suivre la commande pendant son acheminement par les services postaux.

Plusieurs modes de paiement sont proposés, ceci afin de couvrir l'ensemble des souhaits en la matière : paiement sécurisé par carte bancaire, par téléphone, par chèque ou mandat postal, par virement, ou en contre remboursement (France uniquement).

#### 6.3.1.7 Une dynamique promotionnelle favorisant l'acte d'achat

La boutique est animée par une dynamique promotionnelle régulière. Chaque jour, une sélection de produits dans chaque rayon sont proposés à 20% de remise. Cette technique incite les clients à venir régulièrement sur le site pour profiter des promotions du jour, ce qui augmente la fréquence des achats.

Dans chacun des rayons, l'internaute peut facilement accéder aux nouveautés produits, ou au top des ventes.

Les produits érotiques sont souvent proposés en cadeaux à un tiers. Pour favoriser cette démarche, un système de chèques cadeaux est proposé, qui permet d'offrir des bons d'achat de 10 à 50 euros, simplement par courrier électronique.

#### 6.3.1.8 Une logistique interne sur mesure pour des expéditions rapides et discrètes

Afin d'avoir un contrôle total sur la qualité du traitement des commandes, DreamNex a choisi d'internaliser toute sa logistique. L'outil de gestion du stock, des factures et des expéditions a été développé en interne et a ainsi été parfaitement adapté aux contraintes liées aux produits et à leur gestion logistique.

Les commandes passées avant 14 heures sont expédiées l'après-midi même, les autres le lendemain (ou le lundi pour les commandes du vendredi au dimanche). Elles peuvent être expédiées dans le monde entier.

Les envois assurent une grande discrétion, critère important pour les clients sur ce marché. La marque SexyAvenue ne figure pas sur le colis, et le nom figurant sur les relevés bancaires est discret (svdistri).

La société dispose d'un stock tampon de deux mois de ventes sur chaque référence, assuré par des commandes semi-automatiques hebdomadaires.

#### 6.3.1.9 Un service clients internalisé pour plus de proximité

DreamNex assure également en interne le service clients, un service qu'elle considère comme stratégique. La proximité de l'équipe du service clients permet en effet un retour d'informations sur les attentes et problèmes de la clientèle, qui est difficile pour un site de commerce en ligne.

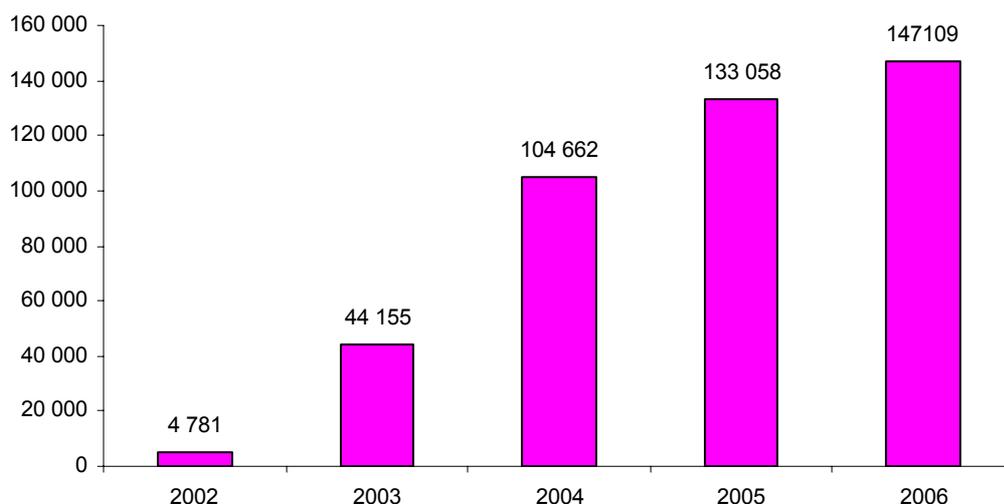
Le service clients assure la permanence téléphonique, le traitement des questions par email, et les retours de produits.

#### 6.3.1.10 Une forte progression des ventes et des clients de la boutique

Depuis sa création la boutique SexyAvenue a enregistré une forte progression de ses ventes dans la boutique, et compte plus de clients chaque année.

Les ventes boutique ont représenté 18 % du chiffre d'affaires en 2005 et 20 % au 31 décembre 2006.

## Nombre de commandes Boutique



### 6.3.2 La vente de contenu pour adultes

#### 6.3.2.1 Le meilleur des contenus adultes dans un seul service

Parallèlement à sa boutique en ligne, SexyAvenue propose un service de diffusion de contenu par abonnement, appelé le SexyShow. Ce service propose aux abonnés de visionner des photos, des vidéos, des films, à caractère érotique (14% des services) ou pornographique (86% des services). Ces contenus sont regroupés dans une centaine de « chaînes » différentes, classées par type de pratique sexuelle ou par type de modèle et acteur, couvrant l'essentiel des thématiques dans ce domaine : amateur, top modèles, filles du monde, gadgets, grosses poitrines, filles entre elles, fetish, hentaï, etc...

Dans la jungle des contenus et sites adultes disponibles sur Internet, la stratégie de DreamNex est d'offrir un service complet et qualitatif, qui permette aux internautes cherchant ce type de contenu de retrouver sous un seul abonnement un contenu suffisamment riche et renouvelé pour qu'ils restent longtemps abonnés.

DreamNex ne réalise aucune production de contenu. L'ensemble des contenus proposés sur SexyAvenue est acheté et rigoureusement sélectionné chez 10 grandes sociétés de production, américaines ou européennes, comme Private (cotée au Nasdaq : PRVT), Hustler, ou Holo. Les coûts d'achat de contenu sont faibles par rapport au chiffre d'affaires, la marge brute sur la vente de contenu étant de 95.2% en 2006.

#### 6.3.2.2 Un accès par abonnement pour maximiser le revenu par client

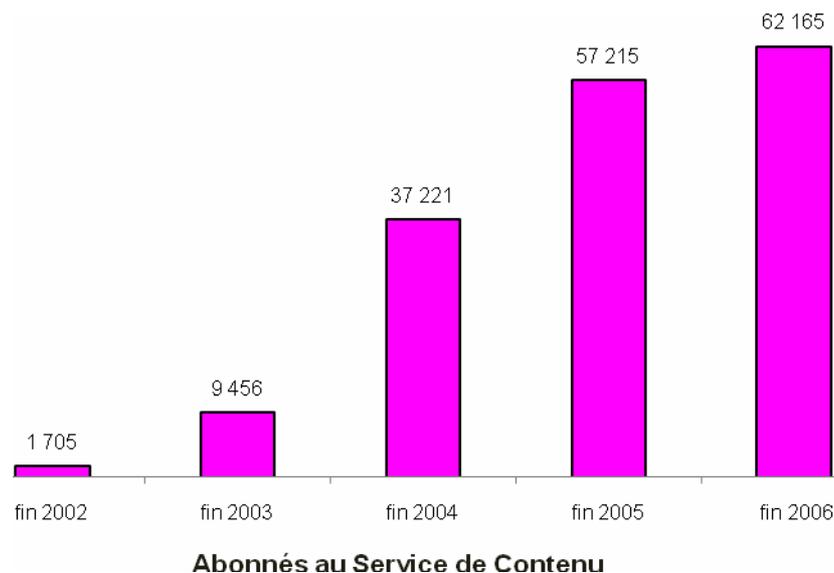
DreamNex a choisi de proposer l'accès à son service de contenu uniquement par abonnement carte bancaire, pour bénéficier de l'avantage économique fort de la récurrence du modèle. L'abonnement fonctionne comme un abonnement classique à Internet ou à la télévision par satellite. Son prix unique est de 79€ TTC par trimestre, facturés en début de période. Les clients sont prélevés sur leur carte bancaire à chaque échéance.

Les abonnés peuvent stopper leur abonnement à tout moment. Il n'y a pas de minimum de durée d'abonnement ou de préavis, et seule la période en cours reste due. Une fois désabonnés, les membres peuvent continuer à profiter de leur accès jusqu'à la fin de la période en cours.

### 6.3.2.3 Une très forte progression du nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés a rapidement augmenté depuis le lancement de cette activité. Malgré l'absence de chiffres sur ce marché, DreamNex estime être largement en tête des ventes de contenu adultes sur Internet en France.

La vente de contenus a représenté 81 % du chiffre d'affaires en 2005 et 80 % au 31 décembre 2006.



### 6.3.3 Description des sites auxquels peuvent accéder les internautes à partir du site [www.sexyavenue.com](http://www.sexyavenue.com)

Les différents sites vers lesquels les internautes peuvent accéder à partir du site [www.sexyavenue.com](http://www.sexyavenue.com) sont les suivants :

- A l'arrivée sur le site [www.sexyavenue.com](http://www.sexyavenue.com) une page d'avertissement est affichée, qui précise que le site est réservé aux adultes. Cette page comporte plusieurs liens vers des sites proposant des logiciels de filtrage pour les parents.
- Lorsqu'une commande est validée, une fenêtre s'ouvre sur le site [www.Shopzilla.fr](http://www.Shopzilla.fr), un comparateur de prix proche du principe de Kelkoo. Il s'agit d'une enquête de satisfaction, qui permet à DreamNex de mieux connaître les attentes de ses clients, et de justifier d'une excellente notation sur ce site qui fait référence. L'ensemble des évaluations sont consultables sur cette page : [www.shopzilla.fr/6B - mid--115839](http://www.shopzilla.fr/6B-mid--115839)
- Toutes les pages du site comportent un "bas de page" avec les coordonnées de l'entreprise, et 3 liens. Un lien vers le site [www.icra.org](http://www.icra.org) de l'ICRA, l'organisme indépendant de filtrage des sites sensibles. Un lien vers le site [www.protegezvosenfants.org](http://www.protegezvosenfants.org) édité par DreamNex destiné à aider les parents à filtrer leur ordinateur. Et un lien vers le site [www.legalis.net](http://www.legalis.net), auprès duquel le certificat de protection intellectuelle du site a été enregistré.
- La fiche du produit Andro-penis ([www.sexyavenue.com/store/produit.php?ProduitIdx=5771](http://www.sexyavenue.com/store/produit.php?ProduitIdx=5771)) comporte un lien vers le site du fabricant Andromedical avec la diffusion d'une vidéo d'explication sur le produit.
- A l'intérieur de la zone membres du SexyShow, réservée aux abonnés payants, les différentes vignettes permettent de visionner les contenus photos et vidéos. Chaque vignette ouvre une fenêtre vers le site du fournisseur de contenu, sur une section bien délimitée ne permettant que de visionner le contenu choisi.

## **6.4 HISTORIQUE DE LA SOCIETE**

### **6.4.1 Après une première expérience de création réussie, une nouvelle aventure Internet**

Après quelques années chez SONY France, Patrice Macar crée en 1997 une première société<sup>1</sup> dans le domaine du marketing promotionnel au service des grandes marques. Cette première expérience est un succès, la société progresse sainement. Souhaitant faire partie de la révolution Internet qui s'annonce, Patrice Macar cherche une activité qui permettra de générer des revenus importants et rapides. A cette époque, la presse évoque le marché déjà florissant du charme sur Internet aux Etats-Unis, alors que tous les autres secteurs cherchent encore une façon de rentabiliser leur activité. Une étude rapide de l'offre en France montre qu'il n'existe pas alors de site de qualité et destiné à un large public, alors que les gadgets érotiques et autres sextoys font des apparitions de plus en plus fréquentes dans les médias. Le concept SexyAvenue voit le jour en Août 1999 avec la création de la société, et le début d'un travail de 6 mois de développement pour sortir en février 2000 le site sexyavenue.com, proposant une base de données gratuite de conseils sur la sexualité, une boutique et un service de contenu pour adulte, avec un positionnement édulcoré, haut de gamme et qualitatif.

### **6.4.2 Une levée de fonds minime qui donne de bonnes habitudes**

En juin 2000 la société réunit 5 investisseurs privés français (Laurent Sarver et Bernard Fouché à titre personnel et à travers leur société Creanet, Arnold Raicher à travers sa société Incogest, Enno Ebels et Philippe Nicolas), qui apportent en direct ou via leur société la somme de 1,5 million de francs en augmentation de capital, sur une base de valorisation de 10 millions de francs. Ce faible montant, au regard des levées de fonds de l'époque, donne de bonnes habitudes : la société est contrainte de trouver rapidement la rentabilité, et doit mesurer chaque dépense engagée.

Ces fonds permettent de constituer l'équipe nécessaire au fonctionnement du site et de couvrir les pertes de la première année d'exploitation.

### **6.4.3 La rentabilité dès novembre 2001**

Le point mort est atteint en novembre 2001. L'équipe est renforcée, les gammes de produits sont élargies, et le site est optimisé. L'année 2002 permet de dégager les premiers bénéfices, tandis que les ventes doublent.

### **6.4.4 Deux acquisitions de boutiques Internet en 2003**

Durant l'année 2003 DreamNex rachète à bon prix les fonds de commerce de deux sociétés concurrentes sur le marché des boutiques adultes en ligne : le numéro un du secteur Sexy-Center, et le numéro trois, Boutik7. L'intégration aisée du trafic, des noms de domaines et des bases clients permet de développer rapidement les ventes, positionnant à la fin de l'année SexyAvenue comme la première boutique adulte Internet en France en termes d'audience (source Médiamétrie).

---

<sup>1</sup> Custom Promo (cf. § 8.1, 14.1.2 et 14.2)

#### **6.4.5 Fort développement des ventes en 2004 et 2005**

Durant l'année 2004 DreamNex concentre ses efforts sur le marché du contenu. Une politique agressive d'acquisition de trafic associée à un enrichissement des contenus proposés ont permis de faire réellement décoller cette activité.

Les ventes de produits sont également très dynamiques, bénéficiant de la banalisation des gadgets érotiques.

Le chiffre d'affaires de la Société triple en 2004, puis double en 2005.

#### **6.4.6 Renforcement des équipes et acquisition de Self Telecom en 2006**

L'objectif de l'année 2006 est le renforcement des équipes. Le modèle économique étant largement validé, la société souhaite se munir de ressources humaines suffisantes pour continuer à développer fortement son volume d'affaires.

Début Novembre 2006, DreamNex acquiert 100% de la SAS Self Telecom<sup>2</sup>, l'un de ses principaux partenaires. L'opération permet d'intégrer une plateforme d'affiliation performante, et un manager de qualité.

L'activité de la société SELF TELECOM consiste en effet principalement en une plateforme d'affiliation, via le site [www.self-sponsor.com](http://www.self-sponsor.com), chargée de mettre en relation des sociétés éditrices de sites, appelés des affiliés, avec des fournisseurs de services de contenus ou de boutiques en ligne, appelés des sponsors. Self Telecom a constitué un réseau de plus de 1000 sites adultes, installés majoritairement en France, qui distribuent le service de contenu SexyShow de DreamNex, ainsi que dans une moindre mesure (1/3 du trafic) des services d'autres sociétés sponsors européennes. Self Telecom propose également à ses affiliés un service d'hébergement de leurs sites Internet, sur une plateforme de 30 serveurs installés sur Marseille (moins de 5 % du chiffre d'affaires). L'activité historique de Self Telecom, la fourniture de numéros de téléphone surtaxés en re-routage, est en déclin (moins de 2% du chiffre d'affaires).

En Mai 2006, DreamNex est distinguée par le ministre français des PME et reçoit le titre de « Gazelle », la désignant comme l'une des entreprises les plus performantes de France.

### **6.5 LA CONCURRENCE**

#### **6.5.1 Une concurrence Internet limitée**

##### 6.5.1.1 De grands acteurs se lancent sur le marché de la VOD

Le groupe Canal Plus a récemment lancé le site de Video On Demand « CanalPlay », dont l'offre comporte des films pour adultes. 300.000 films auraient été téléchargés en décembre 2005, dont 30% de films pour adultes (source CanalPlay).

Le groupe TF1 est également présent sur ce créneau de la VOD, à travers un partenariat avec le producteur Marc Dorcel. Le site TF1.fr diffuse ainsi le service DorcelVision, spécialisé dans les films adultes.

Le premier producteur mondial de films pour adultes, Private (NASDAQ : PRVT) est présent sur Internet avec une offre VOD de qualité [privatespeed.com](http://privatespeed.com), peu présente en France.

Ces sociétés ne proposent que des services limités à un éditeur (TF1, Private) ou un seul type de contenu (Canal Plus). L'offre de SexyAvenue est au contraire variée, et

---

<sup>2</sup> Les modalités de cette opération sont détaillées au début du § 20.4

thématisée : les contenus proviennent de nombreux éditeurs différents, dans des styles très variés, et regroupés par thématique. C'est un point de différenciation majeure, car le consommateur de contenu adulte recherche le plus souvent une thématique bien précise.

#### 6.5.1.2 Quelques grands groupes dominent les ventes par catalogue, mais sans forte compétence Internet

Le groupe allemand Beate Uhse (Beate Uhse AG est l'un des composants du MDax 100 et compte parmi les 100 premières capitalisations boursières allemandes) est sans doute la société spécialisée dans la distribution adulte la plus importante dans le monde. Le groupe a réalisé 284.8 millions d'euros de chiffres d'affaires en 2005, sur 4 activités :

- un réseau de 319 boutiques de type sex-shop principalement implantées en Allemagne, où la marque s'est construite une très forte notoriété.
- la distribution en gros de produits adultes, qui approvisionne les revendeurs dans toute l'Europe, dont DreamNex.
- la vente par catalogue et Internet de produits adultes, sous la marque Adam&Eve en France. Beate Uhse domine très largement cette activité en Europe, avec une machine puissante et professionnelle générant 13.000 commandes par jour pour l'Europe.
- la diffusion de contenu adulte sur Internet. Une division qui manque de compétences Internet et qui peine à décoller.

La société Concorde (11.5 millions € de CA en 2003) approvisionne la majorité des sex-shops français, et diffuse également ses produits via un site Internet grand public et quelques boutiques physiques. Les ventes aux particuliers via les catalogues papier rencontrent un certain succès, sur un positionnement d'entrée de gamme. Mais la société n'a pour l'instant pas su développer ses ventes Internet, loin derrière DreamNex (source Challenge Janvier 2004).

DreamNex estime qu'Adam&Eve et Concorde occupent les deux premières places du marché des ventes de produits via catalogue papier, mais que leurs ventes Internet de produits et de contenu sont faibles, créneau largement dominé par SexyAvenue.

#### 6.5.1.3 Les sex-shops traditionnels : chers et peu accueillants

La plupart des grandes villes françaises comportent des sex-shops. Ce sont le plus souvent de petites boutiques indépendantes, à l'agencement sombre et confiné, et pratiquant des prix élevés (jusqu'à 90% de marge).

#### 6.5.1.4 Les grands distributeurs de vente par correspondance

Les grandes entreprises de VPC proposent sur leur site Internet des gadgets de type vibromasseur : La Redoute, 3 Suisses et Quelle notamment. Chacune propose moins de 10 références dans cette catégorie.

En terme de lingerie les gammes sont beaucoup plus larges, y compris dans la catégorie de la lingerie sexy. Par contre en lingerie spécialisée, l'offre est réduite voire inexistante.

#### 6.5.1.5 Des acteurs cotés en bourse, mais pour la plupart loin du marché européen

Au moins 6 sociétés importantes et spécialisées dans le secteur du charme sont actuellement cotées en bourse dans le monde. De nombreuses autres entreprises cotées réalisent une part significative de leurs ventes dans ce secteur.

- Playboy Inc., cotée aux USA (NYSE : PLA). Producteur de contenu, diffusé en magazines et sites internet. La capitalisation boursière était de 318 M\$ en janvier 2007, pour un chiffre d'affaire de 338 M\$ en 2005.

- New Frontier Media, cotée aux USA (NASDAQ : NOOF). Distributeur de contenu sur réseaux câblés et VOD dans les hôtels. La capitalisation boursière était de 238 M\$ en janvier 2007, pour un chiffre d'affaires de 47 M\$ en 2005.
- Rick's Cabaret International, cotée aux USA (NASDAQ : RICK). Opérateur de sites Internet pour adultes et de clubs de spectacle pour adultes. La capitalisation boursière était de 41 M\$ en janvier 2007 pour un chiffre d'affaire de 24.5 M\$ en 2006.
- Beate-Uhse AG, cotée en Allemagne (MDax100 : USE). Réseau de 319 magasins, grossiste et VPCiste. La capitalisation boursière était de 191 M€ en décembre 2006, pour un chiffre d'affaires de 284 M€ en 2005.
- Private Media Group Inc, cotée aux USA (NASDAQ : PRVT). Producteur de contenu, diffusé sur DVD et internet. La capitalisation boursière était de 191 M\$ en janvier 2007, pour un chiffre d'affaires de 33 M\$ en 2005.
- PlanetOut Inc, cotée aux USA (NASDAQ : LGBT). Editeur du site Gay.com, contenu et service communautaire. La capitalisation boursière était de 88 M\$ en janvier 2007, pour un chiffre d'affaires de 36 M\$ en 2005.

## **6.5.2 Avantages concurrentiels de DreamNex**

### 6.5.2.1 Des partenariats avec les grands portails

Grâce à un positionnement sobre et qualitatif, DreamNex a pu mettre en place des partenariats avec de grands portails. Club-Internet a par exemple confié à DreamNex la gestion complète de la chaîne Charme de son portail. Le site féminin Plurielles.fr de TF1 s'est associé à SexyAvenue pour présenter son Kama-Sutra interactif. SexyAvenue est par ailleurs le principal partenaire de Lycos pour sa chaîne Erotique.

Les produits SexyAvenue sont présents sur les principaux comparateurs de prix : Kelkoo, LeGuide, BuyCentral, ShopZilla, Shopping.com, et à travers eux les grands portails qui diffusent leurs offres (AOL, YAHOO..).

### 6.5.2.2 SexyAvenue.com : la première audience charme en France

DreamNex dispose d'une forte expertise en acquisition de trafic : la société totalisait ainsi en décembre 2006 plus de 17 millions de visites (source Médiamétrie) pour 90 millions de pages vues (source Xiti), en première position devant tous les autres sites du secteur.

Tous les achats de trafic sont réalisés en direct sans passer par une agence. Ils sont ainsi parfaitement maîtrisés, négociés et optimisés. DreamNex a développé un outil propriétaire qui lui permet d'optimiser le rendement de ses campagnes : cet outil, appelé « l'Optimizer », choisit en temps réel quel élément publicitaire afficher sur chaque emplacement selon le taux de conversion, afin de maximiser le retour sur investissement sur chaque support.

Pour optimiser ses campagnes d'achat de mots clés (sur Google, Yahoo, etc.) DreamNex a établi et exploite une longue liste de 32.000 mots clés, chacun relié à une thématique elle-même associée à une page de marketing spécifique. Le rendement de chaque mot est ainsi optimisé.

### 6.5.2.3 Un réseau d'affiliés puissant : SexyAvenue présent sur plus de 5000 sites

L'offre SexyAvenue est diffusée à travers un réseau important de sites affiliés, qui touchent un pourcentage sur les ventes générées par les internautes qu'ils envoient. DreamNex travaille notamment avec plusieurs sociétés gérant des réseaux de sites affiliés. L'acquisition en novembre 2006 de la société Self Telecom a doté DreamNex d'une plateforme d'affiliation de haut niveau, self-sponsor.com. L'intégration de cette plateforme a

également permis d'étendre le réseau d'affiliés de DreamNex, avec l'intégration de plusieurs centaines de webmasters additionnels.

#### 6.5.2.4 La maîtrise des paiements et de la gestion des abonnements

Les paiements par carte bancaire représentent près de 85% des règlements de l'activité boutique, et 100% de l'activité contenu. DreamNex a choisi de maîtriser en interne tout le processus technique des paiements par carte et de la gestion des abonnements, plutôt que de le confier à une société tiers. Cette expertise est surtout bénéfique pour l'activité de vente de contenu : en contrôlant la gestion des abonnements et des paiements, la société peut optimiser le taux de transactions réussies, et donc la rentabilité globale.

## **6.6 LES VECTEURS DE CROISSANCE**

### **6.6.1 Augmentation du nombre de clients**

#### 6.6.1.1 De nouveaux partenariats

La mise en place de partenariats avec des acteurs majeurs de l'Internet est depuis le début des activités de DreamNex un fondement de sa stratégie de développement. La Société entend renforcer ses démarches dans ce sens, en recrutant notamment de nouveaux développeurs d'affaires expérimentés.

DreamNex estime que son modèle est le plus rentable parmi les acteurs du charme en France : cette forte rentabilité associée à une image respectable, sont des avantages certains dans les négociations avec les partenaires, les contrats étant le plus souvent basés sur du partage de revenu, et les portails étant très soucieux de leur image.

#### 6.6.1.2 Le développement des ventes par catalogue papier

Malgré sa position forte sur les ventes de produits pour adultes via Internet et la croissance de ce média, la société estime que sa marge de progression la plus importante pour la vente de produits réside dans la diffusion d'un catalogue papier. Après deux premiers catalogues annuels réalisés en interne, la société va passer à une fréquence de 4 catalogues par an, plus des opérations promotionnelles. Avec ces outils de vente la société va pouvoir recruter des nouveaux clients dans la presse, sous la forme d'offres de commandes de catalogue gratuit, qui a fait ses preuves dans de nombreux domaines de VPC.

Pour atteindre ces objectifs, la société a recruté en juin 2006 un responsable VPC expérimenté, ayant fait ses armes chez le géant allemand Quelle, numéro 2 de la VPC en Europe.

#### 6.6.1.3 Renforcement de la marque SexyAvenue

Pour recruter de nouveaux clients, la société entend renforcer la notoriété de sa marque SexyAvenue, dont la promotion a été jusqu'à présent limitée. Une marque forte permet aussi de rassurer les consommateurs potentiels, qui doutent parfois du sérieux des commerçants du secteur.

Les actions de communication resteront très ciblées et majoritairement orientées Internet, pour préserver la maîtrise des coûts et de la rentabilité, ce à quoi la société a toujours été très attentive.

#### 6.6.1.4 L'amélioration du taux de conversion

Dans le processus d'inscription au service de contenu de SexyAvenue, la grande majorité des visiteurs quitte le site avant d'être allés jusqu'au bout. Cette caractéristique est propre au secteur de la vente de contenu adulte sur Internet, mais DreamNex considère que cela représente un formidable levier de croissance. En améliorant le taux de conversion de quelques pourcents, le nombre de nouveaux clients peut croître très rapidement. DreamNex teste régulièrement de nouvelles approches marketing et de nouvelles pages d'inscription pour améliorer le taux de conversion, et entend multiplier ses recherches dans ce sens.

### **6.6.2 Amélioration de la rentabilité**

#### 6.6.2.1 Augmenter la durée moyenne d'abonnement au service de contenus

Durant ces dernières années la société a concentré ses efforts sur l'acquisition de nouveaux clients, en se construisant un apport de trafic conséquent. Avoir de nombreux abonnés est fondamental, mais il est également important de savoir les garder longtemps. La Société considère qu'elle a une certaine marge de manœuvre sur ce point, la durée moyenne d'abonnement pouvant être allongée.

Pour ce faire, le principal levier est l'amélioration de la qualité du service de contenus. DreamNex compte encore compléter son offre de contenus, et travailler sur des mises à jour plus fréquentes et une meilleure mise en avant des nouveautés. L'intégration de contenus exclusifs est une autre voie envisagée.

L'augmentation de la durée moyenne d'abonnement aura un impact direct sur l'augmentation de la rentabilité de l'activité.

#### 6.6.2.2 Fidéliser en augmentant la fréquence de commandes dans la boutique

A ce jour, la société n'utilise que peu d'outils de fidélisation des clients de sa boutique en ligne. Plusieurs outils et actions peuvent être mis en place, aussi bien en diffusion on-line qu'en diffusion papier. La Société va par exemple mettre en place un système d'envois d'emails promotionnels automatiques, mettant en avant des promotions et des nouveautés ciblées selon les achats effectués par chaque client. Par ailleurs, des offres exclusives seront proposées aux meilleurs clients, détenteurs de la carte VIP.

Sur la partie papier, les catalogues seront plus fréquents, et accompagnés d'offres promotionnelles fortes destinées à provoquer l'acte d'achat.

Pour pouvoir mettre en pratique ces actions, un important travail de datamining a démarré en mai 2006, qui va permettre de structurer la base de données des clients en définissant différentes catégories pour adapter les actions à chacune d'elles.

#### 6.6.2.3 Baisser le prix d'achat des produits de la boutique

Le prix d'achat des produits est un levier direct sur la rentabilité de l'activité boutique. L'augmentation continue des ventes permet à la Société d'acheter en plus grandes quantités, ce qui facilite les négociations avec les fournisseurs. La Société considère que des améliorations peuvent être obtenues à ce niveau.

DreamNex prévoit de faire fabriquer directement en Chine une sélection des gadgets et de lingerie parmi les produits les plus vendus, ce qui devrait permettre d'améliorer la marge substantiellement. Une fabrication en Chine va impliquer des commandes plus importantes, le stock pouvant atteindre 1 an de vente, ce qui reste un risque mineur, étant donné que ces produits ont une très longue durée de vie et des prix stables.

### 6.6.3 Nouveaux services, expansion internationale et acquisitions : pour devenir le numéro 1 du charme interactif en Europe

A travers le lancement de nouvelles activités, une expansion à l'international, et des acquisitions ciblées, DreamNex ambitionne de faire de SexyAvenue la marque leader en Europe des services Internet et mobiles destinés aux adultes.

#### 6.6.2.4 La rencontre coquine et le contenu sur mobile

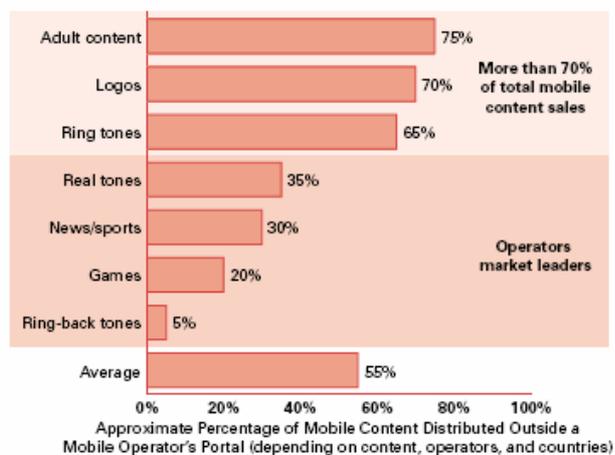
Pour continuer à développer ses profits, DreamNex ambitionne de compléter ses activités actuelles par de nouvelles activités de services destinés aux adultes, ayant les mêmes caractéristiques de fortes marges et de fort potentiel de développement. Ces activités additionnelles devront aussi permettre de créer de la valeur en faisant interagir chacune des branches entre elles. Deux activités sont d'ores et déjà identifiées : un service de rencontres coquines, et un service de diffusion de contenu sur mobile.

Le marché de la rencontre sur Internet devrait progresser de 43% en 2006 (source Jupiter Research 2005). La rentabilité et le potentiel de ce marché ont été démontrés, notamment à travers la réussite de sociétés comme Meetic ou Match. Ces dernières sont positionnées sur des rencontres amoureuses, et tiennent à rester sur ce créneau. DreamNex estime que la demande pour un service orienté rencontres coquines est forte, et qu'elle pourrait lancer un tel service dans des conditions favorables, en utilisant le trafic important généré par SexyAvenue sur ses premières activités. Boutique, contenu, rencontres pour adultes, toutes ces activités sont complémentaires : chaque activité peut faire la promotion des autres activités, en créant ainsi un cercle vertueux, qui générera de la valeur.

Le parc des téléphones portable évolue rapidement vers des mobiles aux capacités multimédia, permettant de regarder des vidéos téléchargées. La part des ventes de contenu mobile charme hors portail représente 75% (source Jupiter Research 2005). Les contenus adultes se prêtent bien à ce support, car le téléphone portable permet une consommation plus privée et personnelle, comparée à l'ordinateur qui est souvent accessible à tous les membres de la famille. DreamNex ambitionne de tirer profit de cet engouement en se positionnant à moyen terme sur ce nouveau vecteur de diffusion.

**Fig. 3 Off-Portal Mobile Content Sales per Content Category**

Question: For each of the following mobile content categories, what percentage of sales of the content type currently takes place off-portal (i.e., outside a mobile operator's portal) in your opinion?  
 Source: JupiterResearch Executive Survey (10/05), n = 37 (Western Europe only)  
 © 2005 JupiterResearch, a division of Jupitermedia Corporation



#### 6.6.2.5 Le développement à l'international

L'essentiel des actions de marketing et d'acquisition clients se sont jusqu'à présent concentrées sur la France. Cependant, le site internet SexyAvenue.com est déjà disponible en 4 langues : français, anglais, espagnol et italien. En outre, la nature quasi universelle des produits et services vendus par la Société permet une duplication rapide du modèle à l'international. Possédant déjà les fondamentaux, la société estime que sa marge de progression à l'étranger est importante.

Les récentes évolutions des services d'expédition de la Poste, qui a étendu à la plupart des pays d'Europe son service Colissimo Suivi, permettent de proposer aux internautes européens une rapidité d'envoi proche d'une expédition locale : SexyAvenue livre par exemple ses clients espagnols et italiens en 72 heures.

Pour assurer son développement commercial hors de France, DreamNex va recruter pour chaque pays ciblé un développeur d'affaires natif du pays dont il aura la charge. Au mois d'Août 2006, un italien a déjà rejoint l'équipe DreamNex.

#### 6.6.2.6 Des acquisitions à forte valeur ajoutée

Le marché du charme sur Internet est constitué de nombreuses petites sociétés souvent très rentables, que leurs dirigeants ont parfois du mal à faire évoluer vers un stade industriel. Ainsi limitées dans leur croissance, ces sociétés deviennent des cibles potentielles. Les opportunités de croissance externe sont donc assez nombreuses et intéressantes.

A travers ses deux premières acquisitions, DreamNex a pu montrer sa capacité à intégrer rapidement et profitablement d'autres sociétés. Les dirigeants de DreamNex comptent mettre à profit ces premières expériences pour réaliser de nouvelles opérations de croissance externe réussies.

## **7. ORGANIGRAMME**

La Société détient une participation minoritaire de 10% dans la SCI DURANE, une Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 496 av Francis Perrin 13790 Rousset, immatriculée au registre du commerce sous le numéro 483 939 765, dont le gérant est Monsieur Patrice Macar, Président Directeur Général de DreamNex. La SCI DURANE a été constituée dans le cadre d'un projet de construction de bureaux dans la région d'Aix en Provence. A la date du présent document de base, aucun projet de construction n'est en cours, et la société n'a aucune activité.

La Société détient une participation de 100% dans la société DreamNex GmbH, une société de droit allemand au capital de 25 000 euros, dont le siège social est situé Erbprinzenstraße 8, 79098 Freiburg I. Br, Allemagne, dont le gérant est Monsieur Patrice Macar, Président Directeur Général de DreamNex. La société DreamNex GmbH a été constituée pour que DreamNex SA dispose d'une entité juridique en Allemagne, condition nécessaire à l'ouverture d'un contrat de vente par carte bancaire avec un prestataire de paiement sécurisé allemand. La société DreamNex GmbH n'a à la date du présent document de base et ne devrait à l'avenir avoir aucune activité économique.

## 8. PROPRIETES, USINES ET EQUIPEMENTS

### 8.1 PROPRIETES IMMOBILIERES

La société n'a pas de propriété immobilière.

Elle exerce l'ensemble de ses activités depuis son siège social à Rousset (13), propriété de la SCI ICD (SCI familiale, dont le gérant est Patrice Macar). Ces locaux sont partagés de manière privative avec la société Custom Promo, qui est, pour des raisons d'antériorité, titulaire du bail et a signé avec DREAMNEX un contrat de sous-location. Aux termes de ce contrat, DREAMNEX dispose des superficies suivantes au sein du bâtiment :

Répartition du bâtiment	Superficie totale	Superficie occupée par DREAMNEX	Superficie occupée par Custom Promo
RDC (préparation des commandes et stockage)	1.000 m <sup>2</sup>	800 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup>
Niveau supérieur (bureaux)	600 m <sup>2</sup>	300 m <sup>2</sup>	300 m <sup>2</sup>

Le loyer versé par Custom Promo à la SCI ICD pour l'année 2006 a été de 156.000 € (totalité du bâtiment). Le loyer versé par DREAMNEX à Custom Promo, au titre de sa sous-location pour l'année 2006, a été de 104.000 €. DREAMNEX assume ainsi les 2/3 du loyer total, en contrepartie d'une occupation de 80 % du RDC et 50 % du niveau supérieur.

Une expertise réalisée par Madame Dominique Kleniec, expert en évaluation immobilière près la Cour d'appel d'Aix en Provence, a conclu, en date du 30 juin 2006, que le loyer de 156.000 € est inférieur à la valeur locative du secteur (estimée à 185.000 €). Le montant du loyer n'a pas été modifié depuis la date de l'expertise.

## 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Voir § 20.1

Nantissements d'actions ou d'actifs : la société n'a aucun actif nanti et aucun nantissement d'action ne lui a été signifié.

## 10. TRESORERIE ET CAPITAUX

### 10.1 INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Situation à la clôture 31.12.2005</b>	<b>301</b>		<b>30</b>	<b>-1 280</b>	<b>3 594</b>	<b>2 645</b>
Affectation du résultat				3 594	-3 594	
Corrections d'erreurs (*)					- 960	-960
Résultat du semestre hors corrections d'erreurs					991	991
Distribution de dividendes				- 2 200		-2 200
<b>Situation au 30.06.2006</b>	<b>301</b>		<b>30</b>	<b>114</b>	<b>31</b>	<b>476</b>

## 10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'Euros</i>	30.06.2006	31.12.2005 Comptes historiques
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat d'exploitation	1 815	4 976
Amortissements et provisions	- 3	-201
Résultat brut d'exploitation	1 812	4 775
Variation besoin en fonds de roulement d'exploitation	- 1 216	+2 780
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>+596</b>	<b>7 555</b>
<b>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</b>		
Frais financiers	-58	-8
Produits financiers	+51	+39
Impôt sur les sociétés	-485	-1 905
Résultat exceptionnel	- 885	+490
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-781</b>	<b>6 171</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	- 1 073	-1309
Cession d'immobilisations	292	+137
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 781</b>	<b>-1 172</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-2 200	-1 800
Apport en compte courant		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-2 200</b>	<b>-1 800</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 762</b>	<b>3 199</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 762</b>	<b>3 199</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>5 138</b>	<b>1 939</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 376</b>	<b>5 138</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture</b>		
Disponibilités	641	2 174
Valeurs mobilières de placement	739	2 971
Concours bancaires courants	-4	-7
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 376</b>	<b>5 138</b>

### 10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Compte tenu d'une part du montant relativement faible de ses investissements, comparé à son résultat opérationnel (cf. § 5.2), et d'autre part de sa situation de trésorerie (cf. § 10.2), la société n'a aucun endettement.

### 10.4 INFORMATION RELATIVE A TOUTE RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUÉ OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, SUR LES OPERATIONS DE LA SOCIETE

Sans objet

### 10.5 INFORMATIONS SUR LES SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES, QUI SERONT NECESSAIRES A LA SOCIETE POUR HONORER SES ENGAGEMENTS

Pour honorer ses engagements, la société n'est suspendue à l'obtention d'aucun financement.

## 11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

L'activité de DREAMNEX ne nécessite pas d'investissement en matière de recherche. DREAMNEX n'a pas vocation à déposer de brevets. Les seuls développements réalisés sont des développements de programmation informatique pour les sites Internet de commercialisation des produits et des services de la Société. Ces développements comprennent la partie "back-office", outils de gestion sur mesure de l'ensemble du système : stock, commandes, paiements, service client, animation du site, etc. Ces développements sont réalisés à partir de logiciels tiers utilisés sous licence.

## 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

### 12.1 PRINCIPALES TENDANCES DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE

La société poursuit son développement dans les conditions de marché et selon les axes de croissance décrits au chapitre 6. Cependant il est à noter que l'exercice 2006 est caractérisé par une baisse de la rentabilité globale, du fait de l'augmentation de certains postes de dépenses :

- Frais de paiement sécurisé. Afin de réduire son taux d'impayés sur paiements par carte bancaire devenu trop élevé, la Société a confié l'encaissement de ses transactions à des prestataires spécialisés, dont les prestations sont plus onéreuses. Entre l'exercice 2005 et l'exercice au 31 décembre 2006, ces frais sont passés de 5.8% du chiffre d'affaires à 10,6 %.
- Masse salariale. Afin de consolider ses équipes, qui n'avaient pas suivi la très rapide croissance du chiffre d'affaires, la Société a lancé courant 2006 le recrutement de 8 nouveaux postes cadres. Ce réajustement de la masse salariale impacte directement la rentabilité de la Société. Dans un souci d'efficacité et de rapidité, ces recrutements ont été confiés à un grand cabinet, Michael Page, dont les frais seront intégralement supportés en 2006.
- Prospection commerciale. La Société est confrontée à une concurrence plus forte depuis fin 2005, ce qui impacte directement les dépenses marketing. Le système d'enchères mis en place par les moteurs de recherche fait progresser le coût du clic. Les achats d'espace pub web hors reversements affiliés ont globalement augmenté, passant de 4.4% du chiffre d'affaires à 7,9 % au 31 décembre 2006.

L'objectif de la Société pour l'exercice 2007 est d'améliorer sensiblement la rentabilité. Cette amélioration passe par la baisse des principaux coûts ayant augmentés en 2006.

La Société a concentré ces efforts sur la recherche de nouveaux prestataires de paiement, moins coûteux, et sur l'intégration des techniques de réduction du taux d'impayé afin de pouvoir se passer de ces services onéreux. La masse salariale ne progressera que faiblement sur l'exercice 2007, réduisant ainsi son poids sur le chiffre d'affaires en constante progression. La Société développera la prospection directe en affiliation, afin de réduire ses taux dépenses publicitaires.

## 12.2 TENDANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUER SENSIBLEMENT SUR LES PERSPECTIVES

La Société n'a pas connaissance de tendances connues ou d'évènements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur son chiffre d'affaires à venir.

## 13. ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société présente ci-après ses estimations pour l'exercice au 31 décembre 2006, qui ont fait l'objet d'un examen par les commissaires aux comptes.

### NOTE SUR LES ESTIMATIONS 2006

#### 1- Règles et méthodes comptables

Les estimations comptables de la société DreamNex au 31 décembre 2006 ont été établies selon les mêmes règles et les mêmes méthodes que les comptes retraités des exercices précédents.

#### 2- Chiffre d'affaires

Il correspond au chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2006 concernant la vente de marchandises et la mise à disposition de contenus vidéo et photos, pour lequel une répartition prorata temporis sur la période d'abonnement a été opérée.

#### 3- Autres produits et charges

Les autres produits et charges estimés correspondent aux produits de l'exercice 2006 et aux charges engagées au titre de ce même exercice.

#### 4- Bilan

Les estimations de la société DreamNex au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 correspondent aux actifs et passifs effectifs de la société à cette date.

#### 5- Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal a eu lieu au cours de l'exercice 2006, et a porté sur les exercices 2003 et 2004 et 2005 pour les taxes sur le chiffre d'affaires. Une notification a été établie par l'administration fiscale concernant notamment le calcul de la taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public. Le montant réclamé par l'administration fiscale, y compris intérêts de retard et pénalités, s'élève à 802 K€. La société DreamNex a provisionné dans ses comptes à ce titre, le montant maximum des sommes qu'elle estime devoir à l'administration fiscale, soit un montant de 392 K€. Une action est

en cours sur le sujet. Pour l'année 2006 la Société a provisionné un montant de 286 K€. Si la méthode de calcul de l'administration fiscale avait été retenue le montant à provisionner aurait été de 501 K€.

#### 6- Fusion Self Telecom

La société DreamNex a absorbé la société Self Telecom le 29/12/2006 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'estimation 2006 inclut les produits et les charges de l'exercice 2006 de la société Self Telecom.

#### 7- Correction d'erreur

Des comptes annuels retraités de la société DreamNex pour les exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003 ont été établis pour les besoins du document de base dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA des actions de la société DreamNex.

Ces comptes diffèrent des comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003 tels qu'ils ont été approuvés par les assemblées générales de la société, sur les aspects suivants :

- prise en compte de la dette fiscale due par la société au titre de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes
- prise en compte de la dette fiscale due par la société au titre de la cotisation minimum de taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée
- dépréciation de créances clients et d'immobilisations financières non recouvrées alors qu'elles ne présentaient pas de caractère incertain lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2005
- étalement du chiffre d'affaires et des charges directement rattachables aux abonnements bimensuels encaissés par la société en novembre et décembre

Ces écarts ont été pris en compte dans les comptes retraités mais doivent encore faire l'objet d'une comptabilisation dans les comptes qui seront approuvés lors de la prochaine assemblée générale de la société, soit les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006, dont le résultat net sera affecté de ces retraitements sur exercices antérieurs.

L'impact de ces retraitements sur exercices antérieurs sur le compte de résultat des comptes annuels 2006, est de 960 K€.

ACTIF en K€	31.12.2006		
	Brut	Amortiss.	Net
Frais de recherche et développement	60	60	0
Concessions, brevets, logiciel et autres droits	84	53	31
Fonds de commerce	5 207		5 207
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>5 351</b>	<b>113</b>	<b>5 238</b>
Installations techniques matériel et outillage	10	2	8
Autres immobilisations corporelles	238	127	111
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>248</b>	<b>129</b>	<b>119</b>
Autres participations	27		27
Créances rattachées à des participations	35	7	28
Immobilisations financières	1 921	511	1410
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>1983</b>	<b>518</b>	<b>1 465</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 582</b>	<b>760</b>	<b>6 822</b>
Stocks de marchandises	741		741
Clients et comptes rattachés	2 135	48	2 087
Autres créances	1 932		1 932
Valeurs mobilières de placements	1 265		1 265
Disponibilités	685		685
Charges constatées d'avance	1 076		1 076
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 834</b>	<b>48</b>	<b>7 786</b>
Ecart de conversion actif	88		88
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>15 504</b>	<b>808</b>	<b>14 696</b>

<b>PASSIF en K€</b>	<b>31.12.2006</b>
Capital social (dont versé 321 K€)	321
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 771
Réserve légale	30
Report à nouveau	-556
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>2 095</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4 661</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>268</b>
Concours bancaires courant	1 533
Compte courant	1 185
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>2 718</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	3 315
Dettes fiscales et sociales	1 589
Autres dettes	132
Produits constatés d'avance	2 013
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>7 049</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 696</b>

## *Comptes de résultat*

<i>En K€</i>	<b>31.12.2006</b>
Chiffre d'affaires : ventes de marchandises	6 782
Chiffre d'affaires : production vendue de services	27 215
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>33 997</b>
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges	263
Autres produits d'exploitation	234
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>	<b>34 494</b>
Achats de marchandises	2 404
Variation de stocks de marchandises	-220
Achats de matières premières & autres approv.	91
Autres achats et charges externes	24 793
Impôts et taxes	511
Salaires et charges sociales	1 586
Dotations aux amortissements	85
Dotations aux provisions sur immobilisations	
Dotations aux provisions sur actifs circulants	3
Dotations aux provisions pour risques & charges	180
Autres charges	11
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 050</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-511</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>4 539</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>75</b>
Impôts sur les bénéfices	1 559
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT</b>	<b>3 055</b>
Correction d'erreurs sur exercices antérieurs	960
<b>RESULTAT NET APRES CORRECTION D'ERREURS SUR EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>2 095</b>

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les estimations de résultat pour l'exercice 2006**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du Règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les estimations de résultat pour l'exercice 2006 de la société DreamNex incluses dans le paragraphe 13 de son document de base.

Ces estimations ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions et estimations de résultat.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du Règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces estimations.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des estimations ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations financières retraitées historiques de la société DreamNex. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les estimations sont adéquatement établies sur la base indiquée.

Nous rappelons que, s'agissant d'estimations susceptibles d'être révisées à la lumière notamment des éléments découverts ou survenus postérieurement à l'émission du présent rapport, les réalisations pourraient différer parfois de manière significative des estimations présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la confirmation effective de ces estimations.

A notre avis :

- les estimations ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- la base comptable utilisée aux fins de ces estimations est conforme aux méthodes comptables appliquées par la société DreamNex pour l'établissement de ses comptes historiques retraités.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus, comprenant le document de base et une note d'opération, visé par l'AMF serait notifié et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Marseille, le 22 février 2007

Les Commissaires aux Comptes  
Deloitte & Associés

Sacor Audit

## 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

### 14.1 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

#### 14.1.1 Conseil d'administration

Précédemment sous forme de SAS, DREAMNEX a été transformée en SA à Conseil d'administration le 21 juillet 2006.

Sont membres du Conseil d'administration de DREAMNEX :

Nom	Fonctions dans la société
Patrice Macar	Président Directeur Général
Pierre Macar	Administrateur
Philippe Nicolas	Administrateur

DREAMNEX ne compte aucun administrateur indépendant, aucun administrateur élu par les salariés, aucun censeur.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale qui peut les révoquer à tout moment.

Les nominations provisoires éventuellement effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire (article 14.5 des statuts).

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'une action (article 14.6 des statuts).

#### 14.1.2 Informations relatives aux administrateurs et dirigeants

##### **Patrice Macar - Fondateur et Président Directeur Général**

Après un diplôme d'Ecole de Commerce parisienne (IMIP group Inseec) en 1992, Patrice Macar rejoint SONY France, où il occupe d'abord un poste de Commercial, puis de Négociateur Enseignes Nationales. Il fonde en 1997 sa première entreprise, Custom Promo, une agence de gestion d'opérations promotionnelles, qui séduit rapidement près de 200 clients parmi les plus grandes marques : Perrier, Nestlé, Coca-Cola, Adidas, L'Oréal, Philips, Nokia... La société se développe vite et solidement, et emploie à la date du présent document de base 33 personnes. Désirant faire partie de la révolution Internet qui s'annonce, Patrice Macar cherche une activité qui permettra de générer des revenus importants et rapides. Le concept SexyAvenue voit le jour en août 1999 avec la création de la société DreamNex. Patrice Macar met alors en place un Directeur Général pour piloter sa première société, et peut consacrer l'essentiel de son temps au développement de DreamNex.

##### **Pierre Macar – Administrateur**

Pierre Macar commence son parcours en tant qu'ingénieur, avec un Diplôme de l'Université de Liège, et un Master en astrophysique de l'Université du Colorado. Il rejoint alors le département de recherches spatiales du Harvard College Observatory, où il est responsable d'un projet conduit par Harvard avec la NASA. Il change ensuite d'orientation, et intègre la

Harvard Business School, où il obtient un MBA, avec la distinction « Magna Cum Laude ». De retour en France, il rejoint le cabinet de consulting international McKinsey au bureau de Paris, pour lequel il travaille 7 ans et passe Associé, Responsable du secteur « technology based companies ». Il est ensuite Directeur-Associé de plusieurs cabinets de conseil. Puis il réalise l'acquisition de deux entreprises industrielles, en Angleterre et en Belgique, qu'il dirige quelques années, avant de se consacrer de nouveau au conseil avec sa propre société, établie en France et aux États-Unis. Il intervient en particulier dans les domaines de la gestion stratégique, du redressement d'entreprises, du contrôle de gestion, et de la mise en place de programmes d'amélioration du management des ressources humaines, pour des entreprises en France, au Japon, en Belgique et aux États-Unis.

#### **Philippe Nicolas – Administrateur**

Avec un DECS Diplôme de Finance Comptable Supérieur obtenu en 1979 à Paris, Philippe Nicolas commence sa carrière à la banque du Crédit Naval, où il devient bientôt Responsable Financier. Il reste ensuite quelques années dans le monde bancaire en tant que Responsable Contrôle de Gestion, successivement chez Alter Banque, et à la Banque Colbert. Ses aventures entrepreneuriales commencent en 1988 avec la création d'une société de décoration. Il participe ensuite à la création de Dekobat, une entreprise générale de bâtiment spécialisée dans l'institutionnel, qui emploie aujourd'hui 10 personnes.

### **14.2 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE**

Sans que cela constitue des conflits d'intérêt, il convient de mentionner que M. Patrice Macar était également, jusqu'au 29 juin 2006, Président de la société Custom Promo, société qu'il avait créée antérieurement à DREAMNEX et qui exerce une activité, sans rapport avec celle de DREAMNEX, de gestion d'opérations promotionnelles pour des grandes marques. Custom Promo est dotée d'un directeur général, qui assure la direction opérationnelle, ainsi que la présidence depuis le 29 juin 2006, ce qui permet à M. Patrice Macar de s'impliquer pleinement dans le développement de DREAMNEX.

DREAMNEX et Custom Promo ont leur siège dans le même bâtiment (avec bien entendu des bureaux séparés), situé dans la zone aménagée de Rousset. Le bail étant, pour des raisons d'antériorité, au nom de Custom Promo, DREAMNEX a un contrat de sous-location, par lequel Custom Promo lui facture une quote-part du loyer qu'elle paie, au pro rata de la surface occupée (§ 8.1).

D'autre part, les deux sociétés ont un responsable administratif et financier commun, dont le coût est facturé à DREAMNEX au pro rata du temps passé (comme indiqué au § 17.1, DREAMNEX prévoit, compte tenu de son développement et de son projet d'introduction en Bourse, le recrutement d'un directeur financier).

A la date d'enregistrement du présent document de base, Patrice Macar, Président Directeur Général de DREAMNEX, détient avec sa famille 46,75 % du capital social et 55,14 % des droits de vote de la société.

Après introduction en bourse, Patrice Macar resterait le principal actionnaire, de sorte qu'il est difficile d'imaginer une hypothèse dans laquelle il exercerait son contrôle de manière abusive sans être le premier à en subir les conséquences négatives.

Par ailleurs, depuis qu'il a créé l'entreprise jusqu'à présent, Patrice Macar l'a toujours placée au centre de ses préoccupations.

Ceci n'est cependant pas exclusif d'une politique de gouvernement d'entreprise, dans le cadre d'une cotation en bourse. Dans cette hypothèse, comme cela est indiqué au § 16.5, une telle politique sera progressivement mise en place, de manière notamment à tenir compte, dans les prises de décision, de l'ouverture du capital au public et des attentes des investisseurs.

## 15. REMUNERATION ET AVANTAGES

### 15.1 INTERETS ET REMUNERATION

Au titre du dernier exercice clos (31/12/2005), les rémunérations versées aux dirigeants sont :

M. Patrice Macar a perçu une rémunération fixe de 180.000€, ainsi qu'une prime variable de 10% sur le résultat avant impôt, versée par trimestre. Cette prime a représenté, pour l'ensemble de l'année 2005, 633.000 €.

Le 1er avril 2006, il a été décidé de ramener cette prime à 5% du résultat avant impôt.

<i>Patrice Macar</i>	2003	2004	2005	2006
Salaire fixe	54.000€	70.500€	180.000€	180.000€
Prime sur résultat	-	120.000€	633.000€	210.000€ (estimée)
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature	néant	néant	néant	néant

Les autres mandataires sociaux (Pierre Macar et Philippe Nicolas, administrateurs) n'ont perçu aucune rémunération.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ pour les mandataires sociaux.

Aucun régime complémentaire de retraite n'a été mis en place pour les mandataires sociaux.

### 15.2 MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Néant

## 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 16.1 MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 16.1.1 Mandats au sein de DREAMNEX

Nom	Fonction	Date de 1ère nomination	Date d'échéance du mandat
Patrice Macar	Président Directeur Général	21 juillet 2006 (transformation en SA)	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
Pierre Macar	Administrateur		
Philippe Nicolas	Administrateur		

Patrice Macar est également gérant de DREAMNEX GmbH (cf. § 7).

### 16.1.2 Mandats hors DREAMNEX

Nom	Autres mandats
Patrice Macar	- Administrateur de Custom Promo - Administrateur de Custom CD Licensing - Gérant de la SCI ICD (propriétaire du siège social de DREAMNEX) - Gérant de la Sarl AixInvest (sans activité) - Gérant de la SCI Basfort (résidence personnelle)
Pierre Macar	- Gérant de la Sarl Nex Process (sans activité)
Philippe Nicolas	- Gérant de la Sarl Saint Louis Décoration - Gérant de la Sarl K Informatique - Gérant de la Sarl Digital Step (sans activité)

### 16.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE OU A L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

Néant

### 16.3 COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DREAMNEX ne dispose actuellement d'aucun comité constitué par le Conseil d'administration.

### 16.4 LIMITATIONS APORTEES AUX POUVOIRS DE LA DIRECTION

Néant

### 16.5 DECLARATION RELATIVE AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Compte tenu de la récente transformation en SA de la société DREAMNEX, intervenue le 21 juillet 2006, le Conseil d'administration n'a, à ce jour, pas encore engagé de réflexion approfondie à propos de pratiques en matière de corporate governance.

Notamment il n'existe actuellement pas de règlement intérieur qui régit le fonctionnement du Conseil d'administration de DREAMNEX.

De même et à ce jour, aucune mesure n'a été prise afin d'évaluer les performances du Conseil d'administration.

Il est toutefois rappelé que le Conseil d'administration est représentatif de près de 48 % du capital social de DREAMNEX

L'intérêt des administrateurs est donc étroitement lié à celui de l'actionariat.

Egalement, il n'est, à ce jour, pas prévu le versement de jetons de présence.

DREAMNEX va réfléchir à la mise en œuvre d'une politique de gouvernance d'entreprise : un Conseil d'administration dédié se réunira dans les prochains mois et étudiera la possibilité de mise en place de comités.

Aucun calendrier n'a toutefois été arrêté.

### 16.6 RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général.

\*

## *A) CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

### **Formation du conseil d'administration**

La société est passée au statut de société anonyme dotée d'un conseil d'administration le 21 juillet 2006. Elle avait été initialement constituée sous cette forme avant d'adopter le 17 mars 2004 la forme de société par actions simplifiée.

### **Composition du conseil d'administration**

Au 31 décembre 2006 le conseil d'administration était composé de trois membres nommés le 21 juillet 2006 pour une durée de six ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunie au cours de l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- (1) Monsieur Patrice MACAR, de nationalité belge, né le 15 octobre 1970 à Winchester (USA), demeurant 740, chemin des Bastides Fortes - 13510 EGUILLES ;
- (2) Monsieur Pierre MACAR, de nationalité belge, né le 28 mai 1939 à Liège (Belgique), demeurant 16bis, rue de Noisy – 78870 BAILLY (France) ;
- (3) Monsieur Philippe NICOLAS, de nationalité française, né le 3 novembre 1954 à Douala (Cameroun), demeurant 32, boulevard Jean-Jaurès – 92100 BOULOGNE.

La liste des fonctions et mandats qu'ils exercent figure en annexe I au présent rapport.

A ce stade et compte tenu de sa taille, la société ne compte pas au sein de son conseil d'administration d'administrateur pouvant être qualifié d'indépendant et n'envisage pas d'en désigner.

Une Charte de l'administrateur est en cours d'élaboration.

### **Mission et rôle du conseil d'administration**

Le conseil d'administration examine et arrête les comptes annuels. Il se prononce également sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques de la société.

### **Fréquence des réunions et décisions adoptées**

L'article 15.3 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé le conseil d'administration s'est réuni huit fois avec un taux de présence de 67 %.

Les dates des réunions et leur ordre du jour figure en annexe au présent rapport.

### **Convocation des administrateurs**

Conformément à l'article 15.3 des statuts, les administrateurs sont convoqués par tous moyens. Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

### **Information des administrateurs**

Conformément à l'article 16.1. des statuts, le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utile.

### **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.

### **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux de réunion sont établis sous la responsabilité du président à l'issue de chaque réunion, le projet étant habituellement soumis à l'approbation des administrateurs lors de la réunion suivante.

### **Pouvoirs du Président Directeur Général**

La société est dirigée par un président directeur général qui assume la présidence du conseil d'administration et la direction générale.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du directeur général.

### **Comités spécialisés**

La société envisage de mettre en place dans le courant de l'exercice 2007 un comité d'audit et un comité des rémunérations.

### **Règlement intérieur du conseil d'administration**

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration. Il sera disponible sur le site de la société.

### **Évaluation des travaux du conseil d'administration**

La société procède périodiquement à l'évaluation des travaux du conseil d'administration. Cette évaluation résulte d'une démarche menée avec l'assistance des conseils externes de la société.

### **Rémunération des membres du conseil d'administration**

Les administrateurs n'ont pas bénéficié jusqu'à ce jour de jetons de présence.

Le président, en sa qualité de directeur général, a bénéficié de la rémunération suivante :

- une partie fixe mensuelle de 15.000 € brut ;
- une partie variable égale à 5% du résultat avant IS annuel comptable de la société, payable en cinq fois, savoir : quatre règlements d'avance à chaque fin de trimestre civil de l'année sociale de

référence calculés sur la base du résultat estimé pour la période trimestrielle correspondante et un cinquième règlement le dernier jour du premier trimestre civil suivant l'expiration de l'année sociale considérée.

## *B) PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE*

### **Présentation et organisation de la société**

La totalité des salariés de la société est regroupée sur un même site à l'adresse du siège social, ce qui facilite la transmission de l'information, le suivi et l'harmonisation des procédures de contrôle interne.

### **Définition et objectifs du contrôle interne**

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- réalisation et optimisation des opérations,
- fiabilité des informations financières,
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la société, la prévention et la détection des fraudes et erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Le contrôle interne mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- l'établissement systématique de situations comptables selon une périodicité semestrielle ;
- une revue régulière de points définis dans des cadres formalisés détaillés ci-après (« mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel »)
- le contrôle des procédures et des suivis informatiques par une personne dédiée.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Président,
- le Conseil d'Administration,
- les responsables de services.

Le contrôle interne repose sur la mise en place de procédures internes de contrôle et d'autorisation et de procédures externes de contrôle.

### **Procédures internes de contrôle et d'autorisation**

#### **Mise en place de programmes de contrôle au niveau de la direction générale**

Les données comptables et budgétaires sont examinées par le Président avec l'assistance du responsable financier.

Le système comptable utilisé par la société est le système Expert Winner édité par CCMX-CEGID.

La comptabilité est internalisée et rattachée à la direction générale qui est assistée d'un expert-comptable extérieur qui intervient pour réviser les comptes sociaux sur une base au moins semestrielle et assure par ailleurs les déclarations fiscales et sociales de la société.

#### Mise en place de procédures de contrôle au niveau opérationnel

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société relatives aux fonctions opérationnelles spécifiques sont les suivantes :

Ventes : les encaissements liés au paiement sécurisé sont contrôlés par le service comptable en comparant systématiquement les données fournies par les prestataires et les données internes du système informatique.

Investissements et achats : les contrôles sur les investissements et les autres achats sont effectués grâce à une procédure d'autorisation diligentée par la direction générale. Les factures reçues des affiliés sont systématiquement contrôlées par le service comptable et comparées aux données internes du système informatique.

Trésorerie : le contrôle de la gestion de la trésorerie s'opère à travers l'état mensuel des rapprochements bancaires et la sécurisation des moyens de paiement.

Personnel : la paie des salariés est établie par l'expert comptable de la société et préparée et contrôlée par le responsable financier.

#### Processus budgétaire

Chaque année la direction générale établit avec le responsable financier un modèle économique prévisionnel élaboré sur la base des choix stratégiques.

Ce processus donne lieu à une actualisation périodique des hypothèses retenues en fonction du réel à date et de l'évolution de l'activité.

#### **Recensement et dispositif de gestion des risques**

La société met en place un contrôle interne lui permettant d'identifier et de gérer les risques liés à sa stratégie, à son activité, à son développement et à son processus de décision.

#### Risques relatifs à la stratégie de la société

Afin de permettre à la société de faire face à une très forte croissance et d'anticiper les risques qui en découlent, la société a mis en place une procédure de suivi de la capacité de sa plate-forme technique et de l'état de ses réseaux, de manière à pouvoir anticiper les recrutements et les investissements de capacité qui pourraient s'avérer nécessaires.

#### Risques liés à l'activité sur internet

Afin de limiter les risques de mise en responsabilité de la Société en tant qu'éditeur de site commercial sur Internet, notamment dans les cas de fraudes à la carte bancaire, DreamNex enregistre systématiquement toutes les données personnelles associées à chaque transaction, comprenant notamment l'adresse IP. Toute utilisation anonyme étant automatiquement bloquée.

#### Sécurité

La société a mis en place des procédures pour garantir la sécurité et l'intégrité physique de sa plateforme technique.

#### Procédures de contrôle et de communication financière

L'information des actionnaires est effectuée, sous le contrôle de la direction générale, dans le cadre des assemblées générales qui sont périodiquement réunies, ainsi que conformément aux dispositions légales et statutaires applicables.

### **Périmètre du contrôle interne**

Le cadre de référence de ces objectifs est la société et ses filiales.

### **Référentiel utilisé**

La méthodologie utilisée pour l'élaboration et la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne tient compte de la spécificité de la société et fait usage d'un référentiel inspiré du COSO.

### **Diligences mises en œuvre et évaluation de procédures**

Ce rapport a été établi sur la base de ma connaissance des règles de contrôle interne appliquées dans la société, des discussions avec les entités impliquées dans ce contrôle et avec l'assistance du responsable financier.

## ***C) PROCÉDURES DE CONTRÔLE EXTERNE***

### **Expert comptable extérieur**

Pour la tenue de la comptabilité de la société la direction générale est assistée d'un expert-comptable extérieur.

Elle assure par ailleurs avec ses conseils habituels du cabinet Alexen à Paris, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles de générer des risques significatifs.

### **Commissaires aux comptes**

Les comptes de la société sont contrôlés par deux Commissaires aux Comptes, le cabinet DELLOITTE & Associés à Marseille, et la société SACOR AUDIT à Paris.

Les commissaires aux comptes ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société.

Le Président Directeur Général

## **ANNEXE : Ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration tenues en 2006**

### **Conseil du 21 juillet**

- désignation du Président du Conseil d'Administration ;
- rémunération du Président ;
- questions diverses.

### **Conseil du 1<sup>er</sup> août**

- Approbation du PV de la précédente réunion du Conseil d'administration ;
- Arrêté de la situation comptable intermédiaire de la Société au 30 juin 2006 ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

#### Conseil du 8 août

- Projet d'augmentation de capital social dans la limite d'un plafond global à l'occasion de l'introduction de la société sur l'Eurolist d'Euronext Paris ;
- Projet d'augmentation de capital réservée aux salariés conformément aux dispositions de l'article L.443-1 du Code du Travail ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

#### Conseil du 30 octobre

- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 8 août 2006 ;
- Acquisition de 100 % du capital de la société SELF TELECOM, à concurrence de 62% par voie d'apport en nature et de 38% par voie de cession de gré à gré ;
- Examen du projet de protocole d'accord entre la Société et les actionnaires de la société SELF TELECOM, Stephen et Eloïse Schotte ;
- Examen du projet de traité d'apport entre la Société et Stephen Schotte ;
- Pouvoir au Président à l'effet de mener à bien la négociation et de signer les documents nécessaires à la réalisation de l'acquisition envisagée ;
- Projet d'augmentation du capital social ;
- Agrément de Stephen SCHOTTE en qualité d'actionnaire ;
- Désignation d'un commissaire aux Apports ;
- Questions diverses.

#### Conseil du 3 novembre

- apport en nature par Monsieur Stephen Schotte à la Société de 310 actions de la société SELF TELECOM;
- augmentation du capital social de la Société d'un montant de 18.920,19 € par émission de 115.367 actions nouvelles en rémunération dudit apport en nature, conditions et modalités de l'émission ;
- convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ;
- arrêté des termes du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale extraordinaire et du texte des résolutions;
- questions diverses ;
- pouvoirs.

#### Conseil du 15 novembre

- Approbation du PV de la réunion du Conseil d'administration du 30 octobre 2006 ;
- Projet de fusion absorption de la société SELF TELECOM par la Société, sans augmentation du capital (fusion simplifiée) ;
- Arrêté de la situation comptable intermédiaire de la Société au 31 octobre 2006 ;
- Préparation et convocation de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la fusion ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

#### Conseil du 27 novembre

- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 15 novembre 2006 ;
- Reprise des termes du traité de fusion-absorption de la Société SELF TELECOM par la société DREAMNEX signé le 24 novembre 2006 ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

#### Conseil du 29 décembre

- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 27 novembre 2006 ;
- Pouvoirs à l'effet de signer et déposer au greffe du Tribunal de Commerce la déclaration de régularité et de conformité afférente à la fusion-absorption de SELF TELECOM par DREAMNEX ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

## 17. SALARIES

### 17.1 RESSOURCES HUMAINES

A la date du présent document de base, la Société comporte 30 personnes.

<b>Direction Générale</b>																																								
1 personne																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Marketing</b></th> </tr> <tr> <th>5 personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Dir Services Internet</td></tr> <tr><td>Resp WebMarketing</td></tr> <tr><td>Resp Marketing Direct</td></tr> <tr><td>Resp Achats</td></tr> <tr><td>InfoGraphiste</td></tr> </tbody> </table>	<b>Marketing</b>	5 personnes	Dir Services Internet	Resp WebMarketing	Resp Marketing Direct	Resp Achats	InfoGraphiste	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Technique</b></th> </tr> <tr> <th>8 personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Dircefteur Technique</td></tr> <tr><td>Développeur Web 1</td></tr> <tr><td>Développeur Web 2</td></tr> <tr><td>Développeur Web 3</td></tr> <tr><td>Développeur Web 4</td></tr> <tr><td>Développeur Web 5</td></tr> <tr><td>Développeur Web 6</td></tr> <tr><td>Développeur Web 7</td></tr> </tbody> </table>	<b>Technique</b>	8 personnes	Dircefteur Technique	Développeur Web 1	Développeur Web 2	Développeur Web 3	Développeur Web 4	Développeur Web 5	Développeur Web 6	Développeur Web 7	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Service Client</b></th> </tr> <tr> <th>4 personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Resp Service Client</td></tr> <tr><td>Opératrice Clients 1</td></tr> <tr><td>Opératrice Clients 2</td></tr> <tr><td>Opératrice Contentieux</td></tr> </tbody> </table> <table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Admin / Finance</b></th> </tr> <tr> <th>3 personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Resp. Admin. et Fi.</td></tr> <tr><td>Comptable</td></tr> <tr><td>Assistante Direction</td></tr> </tbody> </table>	<b>Service Client</b>	4 personnes	Resp Service Client	Opératrice Clients 1	Opératrice Clients 2	Opératrice Contentieux	<b>Admin / Finance</b>	3 personnes	Resp. Admin. et Fi.	Comptable	Assistante Direction	<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Logistique</b></th> </tr> <tr> <th>7 personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Resp Logistique</td></tr> <tr><td>Assistant Logistique</td></tr> <tr><td>Préparateur 1</td></tr> <tr><td>Préparateur 2</td></tr> <tr><td>Préparateur 3</td></tr> <tr><td>Préparateur 5</td></tr> <tr><td>Préparateur 5</td></tr> </tbody> </table>	<b>Logistique</b>	7 personnes	Resp Logistique	Assistant Logistique	Préparateur 1	Préparateur 2	Préparateur 3	Préparateur 5	Préparateur 5
<b>Marketing</b>																																								
5 personnes																																								
Dir Services Internet																																								
Resp WebMarketing																																								
Resp Marketing Direct																																								
Resp Achats																																								
InfoGraphiste																																								
<b>Technique</b>																																								
8 personnes																																								
Dircefteur Technique																																								
Développeur Web 1																																								
Développeur Web 2																																								
Développeur Web 3																																								
Développeur Web 4																																								
Développeur Web 5																																								
Développeur Web 6																																								
Développeur Web 7																																								
<b>Service Client</b>																																								
4 personnes																																								
Resp Service Client																																								
Opératrice Clients 1																																								
Opératrice Clients 2																																								
Opératrice Contentieux																																								
<b>Admin / Finance</b>																																								
3 personnes																																								
Resp. Admin. et Fi.																																								
Comptable																																								
Assistante Direction																																								
<b>Logistique</b>																																								
7 personnes																																								
Resp Logistique																																								
Assistant Logistique																																								
Préparateur 1																																								
Préparateur 2																																								
Préparateur 3																																								
Préparateur 5																																								
Préparateur 5																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th><b>Commercial</b></th> </tr> <tr> <th>2 personnes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Développeur France</td></tr> <tr><td>Développeur Italy / Uk</td></tr> </tbody> </table>	<b>Commercial</b>	2 personnes	Développeur France	Développeur Italy / Uk																																				
<b>Commercial</b>																																								
2 personnes																																								
Développeur France																																								
Développeur Italy / Uk																																								

L'effectif est en constante progression, les recrutements s'accroissent depuis le début d'année 2006. A la date du présent document de base, 6 nouveaux postes sont en phase de recrutement :

- 1 Directeur Administratif et Financier
- 2 Développeurs d'Affaires, pour les marchés français et espagnol
- 2 Développeurs Web
- 1 Opérateur Service Clients

### 17.2 COLLABORATEURS CLES

#### **Patrice Macar - Fondateur et Président Directeur Général**

Après un diplôme d'Ecole de Commerce parisienne (IMIP group Insec) en 1992, Patrice Macar rejoint SONY France, où il occupe d'abord un poste de Commercial, puis de Négociateur Enseignes Nationales. Il fonde en 1997 sa première entreprise, Custom Promo, une agence de gestion d'opérations promotionnelles, qui séduit rapidement près de 200 clients parmi les plus grandes marques : Perrier, Nestlé, Coca-Cola, Adidas, L'Oréal, Philips, Nokia... La société se développe vite et solidement, et emploie à la date du présent document de base 33 personnes. Désirant faire partie de la révolution Internet qui s'annonce, Patrice Macar cherche une activité qui permettra de générer des revenus importants et rapides. Le

concept SexyAvenue voit le jour en Août 1999 avec la création de la société DreamNex. Patrice Macar met alors en place un Directeur Général pour piloter sa première société, et peut consacrer l'essentiel de son temps au développement de DreamNex.

#### **Stephen Schotte – Directeur des Services Internet**

En 1997, année de ses 18 ans, Stephen Schotte participe au développement de Citeweb.net, pionnier de l'hébergement gratuit, plus tard racheté par une société Internet américaine. Il lance en même temps quelques sites associatifs dont un webzine consacré à la musique indépendante, primé dans un concours de projets web. Fin 1997 il rejoint Digiweb, prestataire hébergeur de sites, où il est chargé du développement d'affaires et de la gestion du site de la société.

Il rejoint en 1999 le groupe Poliris, éditeur de services minitel et internet grand public. Au sein de l'équipe de développement technique, et en collaboration avec la direction, il est chargé du développement des nouveaux sites du groupe, dont Seloger et Promovacances.

En 2003, Stephen Schotte crée la société Self Telecom, prestataire en téléphonie surtaxée, et plateforme d'affiliation de sites Internet spécialisée dans le secteur du charme. Self Telecom devient vite l'un des principaux partenaires de DreamNex, qui rachète la société en novembre 2006.

#### **Noura Fergui - Responsable Administratif et Financier**

Diplômée DECF Etude Comptable et Financière en 1989, Noura Fergui rejoint rapidement le Groupe Bernard Tapie Finance, où elle va occuper près de 10 ans plusieurs postes, jusqu'à titre de Responsable Comptable. Elle occupera ensuite la même fonction dans plusieurs sociétés, dont Bouygues Off-shore à Montigny. Elle rejoint Patrice Macar en 2002, pour prendre la responsabilité administrative et comptable de ses deux sociétés, Custom Promo et DreamNex. Noura Fergui est employée de Custom Promo, qui refacture à DreamNex sa prestation.

#### **Marie-Laure Puig - Responsable Marketing Direct**

Entre 1996 et 1999 Marie-Laure Puig va cumuler plusieurs diplômes : un DU Etudes Commerciales en Grande Bretagne, un « Diplombetriebswirtin FH » en Allemagne, une Maîtrise de Sciences Economiques à Metz et enfin un DESS Economie en Langues Etrangères Appliquées à la Sorbonne. Marie-Laure Puig fait ses premières armes en tant qu'assistante Marketing en Allemagne, au sein du groupe Karstadt Quelle, numéro deux de la VPC en Europe. Elle est vite promue Responsable Marketing VPC dans une nouvelle filiale du groupe, la société Elégance à Paris, qui se lance dans la distribution de textile par catalogue. C'est une création de poste, et Marie-Laure Puig met en place avec succès toute la stratégie et les outils pour lancer l'activité. Elle rejoint DreamNex en juin 2006, avec le même objectif de développement des ventes par catalogue papier.

#### **Catherine Waxin - Responsable Produits et Achats**

Diplômée d'école de commerce ISEG en 98, Catherine Waxin débute sa carrière en Chine en tant qu'assistante marketing. Très vite elle rejoint le groupe 3 SUISSSES, où elle va connaître une belle évolution. Elle débute dans le groupe comme Responsable Marketing Produit en textile Homme et Enfants : elle définit les collections, en analysant le marché et la concurrence. Deux ans plus tard elle devient Acheteuse textile sport : en plus de l'élaboration de l'offre produit, elle développe des produits propre 3 SUISSSES, négocie avec les fabricants, et assure le suivi logistique de ces produits. Elle encadre alors une équipe de 6 personnes. En 2003 elle est promue Chef De Produits textile jeans, et complète ses responsabilités déjà étendues par l'élaboration des pages des catalogues et l'analyse des performances. Elle rejoint DreamNex en novembre 2006 pour gérer toute l'offre produits de la boutique.

#### **Ingrid Leyret - Responsable Webmarketing**

Après deux années de Classe préparatoire HEC à Valbonne, Ingrid Leyret entre à l'Ecole Supérieure de Commerce de Grenoble (ESC) et obtient son diplôme en 2000 avec une spécialisation e-business. Elle va travailler près de trois ans chez IBM au service marketing interactif, sur la gestion de projets de sites Internet de la marque destinés aux startups, et participera à la formation aux techniques Web des cadres dirigeants d'IBM. Elle rejoint ensuite une agence de Marketing du groupe Publicis, en tant que Chef de Projet, et travaille sur de nombreux budgets de marques importantes : Philips, Fiat, Accord, Anyway.com... En 2004 elle devient Responsable Développement Web pour Alterformation.fr, et participe activement à

la conception du site de la société. Elle rejoint DreamNex en 2005 pour prendre en charge le webmarketing, l'animation et la gestion des produits de la boutique SexyAvenue.

#### **Nicolas Chiappero – Directeur Technique**

Titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur en Informatique, Nicolas Chiappero rejoint IBM en 1998, en tant que développeur spécialiste eBusiness. Il devient ensuite Directeur Technique Adjoint en 2000 chez Echo Interactive, filiale de Wanadoo, en charge du développement du portail Voilà : il gère la mise en place des versions internationales, coordonne des développeurs dans plusieurs pays, supervise la plateforme américaine, et crée le système de calcul des statistiques voilà.fr et wanadoo.fr. Cette expérience dans les outils statistiques l'amène à devenir Directeur Technique Associé dans la nouvelle société eStat. Il gère toute la mise en place et le développement technique de la société, qui fusionne en 2003 avec Médiamétrie. Il devient alors Directeur Technique Associé et membre du comité de direction de la nouvelle entité Médiamétrie-eStats : il participe à la définition des nouveaux produits, gère la plateforme technique, capable de délivrer 8 milliards de marqueurs sur 65.000 sites, et dirige l'équipe des développeurs. C'est en Novembre 2006 qu'il rejoint l'équipe Dreamnex.

#### **Paméla Mahiddini – Développeur d'Affaires France**

Titulaire d'une Maîtrise de management et gestion des entreprises, et d'un DESS Génie du Développement Industriel, Paméla Mahiddini débute sa carrière chez CPR Online dans le secteur boursier, en tant que Chargée de Communication Web : elle élabore, organise et coordonne les campagnes publicitaires internet. Elle rejoint ensuite Conforama, en tant que Chargée Partenariats et Affiliation et assure le développement commercial du site. Elle devient ensuite Chef de Projet Marketing Online Senior pour le site Oney.fr de la banque Accord.

#### **Marco Forastieri - Développeur d'Affaires Italie et Angleterre**

En 2003 Marco Forastieri est Lauréat en Economie, Commerce et Marketing en Italie, son pays natal. Il rejoint en 2005 Travel Horizon, un tour opérateur Internet, où il est chargé de développer le volume d'affaire sur le marché Italien. Ses premiers résultats sont positifs, et il est rapidement chargé de développer également l'Angleterre. Il rejoint DreamNex en Août 2006 avec le même objectif.

#### **Guillaume Chauvet - Consultant e-commerce, Développeur d'Affaires**

Dès 1994, Guillaume Chauvet participe à la création d'une des premières start-up, pionnière dans la création de sites Internet. En dernière année de Maîtrise de Gestion option Entreprenariat à l'Université Paris Dauphine, il décide de se lancer dans la création d'entreprise. Il s'associe avec un ancien financier de PriceWaterHouseCoopers, et fonde ToutLouer.com / MisterRent, le premier portail dédié au monde de la location sur Internet. La société lève des capitaux auprès d'un fonds d'investissements, et compte bientôt 22 personnes. Il sera sélectionné en 2000 par le gouvernement pour faire partie des « 100 entrepreneurs du net ». La chaîne de télé M6 choisira de le suivre pendant 6 mois, et de relater son parcours en diffusant une émission spéciale de son Magazine Capital dédiée à la Netéconomie. Guillaume Chauvet installe bientôt à la tête de la société un manager issu d'un grand groupe de location, et cède ses parts à son investisseur historique. Il choisit alors de mettre son expérience Internet au service d'autres entrepreneurs du Web, et s'investit fortement dès 2002 dans le développement de DreamNex, où il soutient son dirigeant dans l'évolution des sites et le développement d'affaires, en tant que consultant.

### **17.3 PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS**

Monsieur Patrice Macar, Président Directeur Général, détient à la date du présent document de base, 39,98 % du capital de la Société, Monsieur Pierre Macar 3,51% et Monsieur Philippe Nicolas 1,63 %.

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place pour les dirigeants.

## **17.4 PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DU PERSONNEL**

A la date du présent document de base, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'est en vigueur pour les salariés de la Société.

Deux salariés sont à la date du présent document de base actionnaires de la Société : Monsieur Stephen Schotte, précédemment dirigeant de SELF Telecom, qui détient 5,90 % du capital, et Monsieur Emmanuel Modolo, qui détient 1 % du capital. Monsieur Emmanuel Modolo est l'un des plus anciens salariés de la Société.

## **18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES**

### **18.1 ACTIONNAIRE MAJORITAIRE**

M. Patrice Macar, président fondateur de la société, ainsi que sa famille, détiennent 46,75 % du capital et 55,14 % des droits de vote.

### **18.2 DROITS DE VOTE DE L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE**

Cf. § précédent.

### **18.3 DECLARATION RELATIVE AU CONTROLE DE LA SOCIETE PAR L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE**

M. Patrice Macar n'a actuellement aucun projet de cession du contrôle de la société.

### **18.4 ACCORD PORTANT SUR LE CONTROLE DE LA SOCIETE**

Il n'existe, à la connaissance de la société et à ce jour, aucun accord susceptible d'entraîner un changement de contrôle de la société.

## **19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES**

Cf. § 14.2

## **20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

### **20.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RETRAITES DE LA SOCIETE DREAMNEX, RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2005, 2004 ET 2003, ETABLIS POUR LES BESOINS DU DOCUMENT DE BASE**

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dreamnex, nous avons effectué un audit des comptes annuels retraités de la société Dreamnex couvrant les exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003 tels qu'ils sont joints au présent rapport et établis pour les besoins du document de base dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA des actions constituant le capital social de la société Dreamnex.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels retraités ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les comptes annuels retraités présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le résultat des exercices 2005, 2004 et 2003 ainsi que la situation financière et le patrimoine de la société à la fin de chaque exercice considéré, conformément aux règles et principes comptables français.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note introductive de l'annexe qui expose les différences entre ces comptes annuels retraités et les comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003, tels qu'ils ont été approuvés respectivement par les assemblées générales des 04 mars 2006, 11 mars 2005 et 06 avril 2004.

Paris et Marseille, le 20 décembre 2006

Les Commissaires aux Comptes  
Deloitte & Associés

Sacor Audit

**20.2 COMPTES ANNUELS RETRAITES AUX 31 DECEMBRE 2005, 2004 ET 2003, ETABLIS EN NORMES FRANCAISES**

<i>ACTIF en Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2005</b>			<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
		<b>Brut</b>	<b>Amortiss.</b>	<b>Net</b>	<b>retraités</b>	<b>retraités</b>
Frais de recherche et développement		60 234	60 234	0	0	0
Concessions, brevets, logiciel et autres droits		15 319	3 794	11 524	5 548	5 548
Fonds de commerce		757 337		757 337	210 000	210 000
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>2.1</b>	<b>832 890</b>	<b>64 028</b>	<b>768 861</b>	<b>215 548</b>	<b>215 548</b>
Installations techniques matériel et outillage		1 212	768	444	883	548
Autres immobilisations corporelles		79 060	63 677	15 383	15 091	16 675
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>2.2</b>	<b>80 272</b>	<b>64 445</b>	<b>15 827</b>	<b>15 974</b>	<b>17 223</b>
Autres participations		27 600		27 600		
Créances rattachées à des participations		100 000		100 000		
Immobilisations financières		554 023	42 000	512 023	81 037	2 134
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>2.3</b>	<b>681 623</b>	<b>42 000</b>	<b>639 623</b>	<b>81 037</b>	<b>2 134</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>1 594 785</b>	<b>170 473</b>	<b>1 424 311</b>	<b>312 559</b>	<b>234 905</b>
Stocks de marchandises		520 921		520 921	257 510	211 180
Avances et acomptes versés sur commandes						23 520
Clients et comptes rattachés	2.4	724 855	46 000	678 855	255 434	180 440
Autres créances	2.5	1 098 256		1 098 256	1 796 997	87 657
Valeurs mobilières de placements		2 971 261		2 971 261	779 036	435 502
Disponibilités		2 173 842		2 173 842	1 222 138	484 507
Charges constatées d'avance		818 920		818 920	472 093	25 644
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>8 308 055</b>	<b>46 000</b>	<b>8 262 055</b>	<b>4 783 208</b>	<b>1 448 450</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>9 902 840</b>	<b>216 473</b>	<b>9 686 366</b>	<b>5 095 767</b>	<b>1 683 355</b>

<i>PASSIF en Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2005 retraités</b>	<b>31.12.2004 retraités</b>	<b>31.12.2003 retraités</b>
Capital social (dont versé 301 760 €)		301 760	301 760	280 506
Primes d'émission, de fusion, d'apport				9 146
Réserve légale		30 176	9 428	
Impact des retraitements		- 384 593	- 95 004	
Report à nouveau		- 1 280 272	- 497 917	- 291 777
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 018 982</b>	<b>748 800</b>	<b>385 331</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	2.6	<b>1 686 053</b>	<b>467 067</b>	<b>383 206</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	2.7	<b>262 119</b>	<b>482 980</b>	<b>56 666</b>
Concours bancaires courant		7 304	61 815	1 254
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	2.8	<b>7 304</b>	<b>61 815</b>	<b>1 254</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		3 714 138	2 519 223	768 041
Dettes fiscales et sociales		2 387 026	738 023	288 038
Autres dettes		113 833	44 987	24 238
Produits constatés d'avance		1 515 893	781 672	161 912
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	2.9	<b>7 730 890</b>	<b>4 083 905</b>	<b>1 242 229</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 686 366</b>	<b>5 095 767</b>	<b>1 683 355</b>

## Comptes de résultat

<i>En Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
		<b>retraités</b>	<b>retraités</b>	<b>retraités</b>
Chiffre d'affaires : ventes de marchandises		5 118 580	3 910 066	2 035 156
Chiffre d'affaires : production vendue de services		21 512 805	9 720 882	2 491 347
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>3.1</b>	<b>26 631 385</b>	<b>13 630 948</b>	<b>4 526 503</b>
Production immobilisée			2 590	
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges		606 225	56 666	1 692
Autres produits d'exploitation		241 758	32 109	4 093
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>27 479 368</b>	<b>13 722 313</b>	<b>4 532 288</b>
Achats de marchandises		1 886 285	1 383 516	786 781
Variation de stocks de marchandises		-263 411	- 46 329	- 115 776
Achats de matières premières & autres approv.		70 620	60 352	35 302
Autres achats et charges externes	3.2	18 549 053	9 649 857	2 829 495
Impôts et taxes		525 032	146 385	24 235
Salaires et traitement		1 330 027	547 248	339 340
Charges sociales		452 511	205 965	130 278
Dotations aux amortissements		19 382	15 976	14 775
Dotations aux provisions sur immobilisations		42 000		
Dotations aux provisions sur actifs circulants		46 000		
Dotations aux provisions pour risques & charges		385 364	482 980	56 666
Autres charges		325 703	162 964	852
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 110 802</b>	<b>1 113 399</b>	<b>430 340</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	3.3	<b>31 552</b>	<b>27 181</b>	<b>5 914</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>4 142 354</b>	<b>1 140 580</b>	<b>436 254</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	3.4	<b>490 347</b>	<b>0</b>	<b>- 7 584</b>
Impôts sur les bénéfices		1 613 719	391 780	43 339
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT</b>		<b>3 018 982</b>	<b>748 800</b>	<b>385 331</b>

## Tableau de flux de trésorerie

<i>En Euros</i>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2003</b>
	<b>retraités</b>	<b>retraités</b>	<b>retraités</b>
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>			
Résultat d'exploitation	3 018 986	748 800	385 331
Amortissements et provisions	- 113 479	+ 442 290	- 28 559
Résultat brut d'exploitation	= 2 905 507	= 1 191 090	= 356 772
Variation besoin en fonds de roulement d'exploitation			
* Variation des stocks	-263 411	- 46 330	-115 776
* Variation des créances d'exploitation	- 117 507	- 2 288 302	+219 458
* Variation des dettes d'exploitation	+ 3 646 985	+ 2 841 676	+ 668 679
Total variation du BFR	+ 3 266 067	+ 507 044	+ 772 361
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>6 171 574</b>	<b>1 698 134</b>	<b>1 129 133</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 572 548	- 14 726	- 230 214
Cession d'immobilisations		+ 2 136	
Acquisition d'immobilisations financières	- 600 586		
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 1 173 134</b>	<b>- 12 590</b>	<b>- 230 214</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital			
Dividendes versés	- 1 800 000	- 664 940	
Réduction de capital			
Emissions d'emprunts			
Apport en compte courant			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 1 800 000</b>	<b>- 664 940</b>	
<b>Incidence des variations monétaires</b>			
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>3 198 440</b>	<b>1 020 604</b>	<b>898 919</b>

<b>Variation de trésorerie</b>	<b>3 198 440</b>	<b>1 020 604</b>	<b>898 919</b>
<b>- Trésorerie d'ouverture</b>	<b>1 939 359</b>	<b>918 755</b>	<b>19 836</b>
<b>+ Trésorerie de clôture</b>	<b>5 137 799</b>	<b>1 939 359</b>	<b>918 755</b>

<b>Détail de la trésorerie de clôture</b>			
Disponibilités	2 173 842	1 222 138	484 507
Valeurs mobilières de placement	2 971 261	779 036	435 502
Concours bancaires courants	- 7 304	- 61 815	- 1 254
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>5 137 799</b>	<b>1 939 359</b>	<b>918 755</b>

## Note d'introduction - annexe

Les comptes annuels retraités de la société Dreamnex les exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003, ont été établis pour les besoins du document de base dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA des actions constituant le capital social de la société Dreamnex.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Ils diffèrent des comptes annuels des exercices clos les 31 décembre 2005, 2004 et 2003 tels qu'ils ont été approuvés par les assemblées générales des 04 mars 2006, 11 mars 2005 et 06 avril 2004, sur les aspects suivants :

- Prise en compte de la dette fiscale due par la Société au titre de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes (art. 302 bis XE du CGI) ;
- Prise en compte de la dette fiscale due par la Société au titre de la cotisation minimum de taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée (art 1647 E du CGI) ;
- Dépréciation de créances clients et d'immobilisations financières non recouvrées à ce jour alors qu'elles ne présentaient pas de caractère incertain lors de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2005 ;
- Etalement du chiffre d'affaires et des charges directement rattachables aux abonnements bimensuels et mensuels encaissés par la société en novembre et décembre

Ces retraitements ont un impact négatif sur le résultat de la société hormis l'impôt y afférent et se présentent comme suit :

<u>En K€</u>	<u>2005</u>	<u>2004</u>	<u>2003</u>	<u>Total</u>
Taxe sur les vidéogrammes	313	79	0	392
Taxe professionnelle	108	44	0	152
Dépréciation immobilisations financières	42	0	0	42
Dépréciation créances clients	46	0	0	46
Etalement chiffre d'affaires et charges directes attachées	357	313	142	812
<b><u>Sous Total (impact des corrections d'erreurs)</u></b>	<b><u>866</u></b>	<b><u>436</u></b>	<b><u>142</u></b>	<b><u>1 444</u></b>
Impôt sur les sociétés trop versé	-291	- 146	- 47	- 484
<b>Total (a)</b>	<b>575</b>	<b>290</b>	<b>95</b>	<b>960</b>
<b>Résultat DREAMNEX comptes annuels (b)</b>	<b>3 594</b>	<b>1 038</b>	<b>480</b>	
<b>Résultat DREAMNEX comptes retraités (b-a)</b>	<b>3 019</b>	<b>748</b>	<b>385</b>	

L'impact de ces retraitements sur les capitaux propres est le suivant :

En K€	2005	2004	2003
Montant des capitaux propres à la clôture des comptes annuels	2 646	852	478
Impact des retraitements	- 960	- 385	- 95
<b>Montant des capitaux propres à la clôture des comptes retraités</b>	<b>1 686</b>	<b>467</b>	<b>383</b>

## **1°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les comptes des exercices clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que des règlements du CRC n°2000-06, n°2004-06 et n°2002-10 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

L'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a eu aucune incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées ne sont pas décomposables d'une part et d'autre part, l'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait ressortir aucune différence significative par rapport aux durées d'usage.

Plus précisément, les règles suivantes ont été appliquées :

### **1.1/ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- Les frais de recherche et développements relatifs à la création du site internet (totalement amortis) ;
- les logiciels amortis sur une durée de 2 ans ;
- les marques (non amortissables) et licences ;
- les fonds de commerce acquis.

### **1.2/ Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

	<b>Durée d'utilisation en années</b>
Matériels techniques	2 à 5
Matériels de bureau et informatiques	2 à 3
Mobilier	2 à 5

### **1.3/ Immobilisations financières**

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts, dépôt et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont été le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **1.4/ Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il est constaté une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

### **1.5/ Engagement en matière de retraite**

L'engagement en matière de retraite (estimé à 15 K€) n'est pas significatif, eu égard au nombre moyen de salariés en équivalent temps plein (16) et à la moyenne d'âge des effectifs (30.5 ans) à la date de clôture de l'exercice 2005.

### **1.6/ Stocks**

Les matières et marchandises en stocks ont été évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **1.7/ Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la Direction estime qu'il existe un risque que la créance ne soit pas recouvrée, une provision pour dépréciation est constatée.

## **1.8/ Valeurs mobilières de placement**

Le poste valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM monétaires acquises dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie excédentaire de la société.

Les cessions de valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode dite « premier entré / premier sorti ».

Au cours des exercices 2005, 2004 et 2003 aucune cession n'a fait l'objet d'une moins-value.

Au bilan, à la date de clôture, le poste valeur mobilière de placement est estimé à la valeur la plus basse entre la valeur de marché et la valeur historique.

## **1.9/ Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **1.10/ Disponibilités en devises**

Les liquidités en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## **1.11/ Impôts sur les bénéfices**

La société DREAMNEX fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2003, 2004 ainsi que de la TVA pour 2005. Aucune proposition de redressement n'a été reçue ce jour.

Toutefois, la société DREAMNEX est en discussion avec l'Administration fiscale au sujet des bases de calcul de la taxe sur les vidéogrammes. La société a constaté dans ses comptes retraités une provision pour taxe sur les vidéogrammes de 392 K€(se référer à la note d'introduction et au paragraphe 2.9 de la présente annexe) alors que selon la méthode de calcul préconisée par l'Administration fiscale, le montant total à payer au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 pourrait s'élever à 671 K€. L'interprétation de l'Administration fiscale pourrait conduire à un rappel de taxe supplémentaire de 279 K€pour les années 2003, 2004, 2005.

## **1.12/ Chiffre d'affaires**

Pour l'activité de vente de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de responsabilité de la marchandise. Pour l'activité de mise à disposition de contenus vidéo et photo, le chiffre d'affaires est réparti pro-rata tempore sur la période d'abonnement.

## 2°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

### 2.1/ Immobilisation incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (en K€) :

	<u>Frais</u> <u>de recherche</u>	<u>Autre immo.</u> <u>incorporelles</u>	<u>Fonds de</u> <u>commerce</u>	<u>Total</u>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2003</b>				
Solde net à l'ouverture .....	0	0	0	0
Acquisitions .....	0	5	210	215
Amortissements et provisions .....	0	0	0	0
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>210</b>	<b>215</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2004</b>				
Solde net à l'ouverture .....	0	5	210	215
Acquisitions .....	0	0	0	0
Cessions et mises au rebut .....	0	0	0	0
Amortissements et provisions .....	0	0	0	0
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>210</b>	<b>215</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2005</b>				
Solde net à l'ouverture .....	0	5	210	215
Acquisitions .....	0	10	547	557
Amortissements et provisions .....	0	4	0	4
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>757</b>	<b>768</b>

Un fonds de commerce a été acquis en 2003.

Cette acquisition a été effectuée sur la base d'un prix de cession minimal de 210 K€ et d'un complément de prix variable correspondant à un pourcentage de la marge brute liée à l'apport de nouveaux clients supplémentaires sur les 30 mois suivant l'acquisition.

Le complément de prix total s'est élevé à 547 K€. Il a été réglé en 2005 en deux versements de 222 K€ et 325 K€ respectivement.

Le coût global du fonds de commerce pris en compte s'élève donc à 757 K€. Le complément de prix étant calculé sur la base de la marge dégagée sur les nouveaux clients supplémentaires apportés, la valeur du fonds de commerce apparaissant au bilan est justifiée. Il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation.

## 2.2/ Immobilisations corporelles

Les variations des postes constructions et installations techniques, matériel et outillage s'analysent comme suit (en K€) :

	<u>Installations Techniques, Matériel et Outillage</u>	<u>Matériel de bureau et informatique Mobilier</u>	<u>Total</u>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2003</b>			
Solde net à l'ouverture .....	0	54	54
Acquisitions .....	1	14	15
Cessions .....	0	18	18
Amortissements .....	0	33	33
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>18</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2004</b>			
Solde net à l'ouverture .....	1	17	18
Acquisitions .....	1	14	15
Cessions .....	0	0	0
Amortissements .....	1	16	17
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2005</b>			
Solde net à l'ouverture .....	1	15	16
Acquisitions .....	0	15	15
Cessions .....	0	0	0
Amortissements .....	1	15	16
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>15</b>

## 2.3/ Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières s'analysent comme suit (K€) :

	<u>Autres participations</u>	<u>Créances rattachées à des participations</u>	<u>Dépôts et Cautions</u>	<u>Total</u>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2003</b>				
Solde net à l'ouverture .....	0	0	2	2
Acquisitions .....	0	0	0	0
Cessions .....	0	0	0	0
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

**Exercice clos le 31 décembre 2004**

Solde net à l'ouverture .....	0	0	2	2
Acquisitions .....	0	0	81	81
Cessions .....	0	0	2	2
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81</b>	<b>81</b>

**Exercice clos le 31 décembre 2005**

Solde net à l'ouverture .....	0	0	81	81
Acquisitions .....	27	100	609	736
Cessions .....	0	0	136	136
Amort. et provisions .....	0	0	42	42
<b>Solde net à la clôture .....</b>	<b>27</b>	<b>100</b>	<b>512</b>	<b>639</b>

Liste des filiales et participations :

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+50% du capital détenu) <b>Dreamnex GmbH</b>	27 500 €	100 %	
Participations (10 à 50% du capital détenu) <b>SCI Duranne</b>	1 000 €	10 %	

Les participations dans les sociétés Dreamnex GmbH et SCI Duranne ont été acquises au cours de l'exercice 2005. Il s'agit dans les deux cas de sociétés nouvellement créées pour lesquelles aucun exercice n'a encore été clos. Il n'y a aucune activité dans ces deux sociétés au 31 décembre 2005. Une avance 100 K€a été consentie à la SCI Duranne.

Ces participations sont enregistrés dans le poste immobilisations financières pour un montant de :

- 27 500 €pour la société DREAMNEX GmbH
- 100 €pour la SCI DURANNE

Les autres immobilisations financières se composent de :

En K€	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Caution fournisseurs	2	2	0.3
Dépôt de garantie lié au risque d'impayés concernant les mandats de gestion des encaissements réalisés à distance pour le compte de Dreamnex		79	554
<b>Provision pour dépréciation</b>			<b>(42)</b>
<b>Total des autres immobilisations nettes</b>	<b>2</b>	<b>81</b>	<b>512</b>

## 2.4/ Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés s'analysent comme suit (en K€)

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Comptes clients	122	200	722
Factures à établir	58	55	2
<b>Total brut</b>	<b>180</b>	<b>255</b>	<b>724</b>
<b>Provision</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46</b>
<b>Total net</b>	<b>180</b>	<b>255</b>	<b>678</b>

La totalité du poste « clients » est constituée de créances à moins d'un an.

## 2.5/ Autres créances et charges constatées d'avance

Les autres créances s'analysent comme suit (en K€) :

	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Autres créances - part à court terme .....	87	1 790	1 098
Autres créances - part à long terme .....	0	0	0

Les autres créances – part à court terme s'analysent comme suit (K€) :

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Créances fiscales	87	228	363
Débiteurs divers	0	1 569	735
Charges constatées d'avance	26	472	819
<b>Total</b>	<b>113</b>	<b>2 269</b>	<b>1917</b>

La totalité des postes « autres créances et charges constatées d'avance » est constituée de créances à moins d'un an.

Le poste « créances fiscales » est essentiellement constitué par des comptes de TVA à récupérer.

Le poste « débiteurs divers » correspond principalement au compte de liaison pour les ventes à distance.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges d'affiliés directement rattachables aux abonnements facturés d'avance.

## 2.6/ Capitaux propres en K€

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux Propres
<b>Situation à la clôture 31.12.2003</b>	<b>280</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>-291</b>	<b>385</b>	<b>383</b>
Affectation du résultat	21	-9	9	364	-385	
Résultat de l'exercice					749	749
Distribution de dividendes				-165		-165
Acomptes sur dividendes				-500		-500
<b>Situation à la clôture 31.12.2004</b>	<b>301</b>		<b>9</b>	<b>- 592</b>	<b>749</b>	<b>467</b>
Affectation du résultat			21	728	-749	
Résultat de l'exercice					3 019	3 019
Distribution de dividendes				- 500		-500
Acomptes sur dividendes				- 1 300		- 1 300
<b>Situation à la clôture 31.12.2005</b>	<b>301</b>		<b>30</b>	<b>- 1 664</b>	<b>3 019</b>	<b>1 686</b>

## 2.7/ Provisions pour dépréciation et provisions pour risques et charges

Les provisions et variations de provisions s'analysent comme suit pour chacun des exercices 2003, 2004 et 2005 (en K€) :

### **Exercice clos le 31 décembre 2003**

	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2003	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant au 31 décembre 2003
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Litiges.....	0	3	0	3
Autres provisions pour risques et charges.....	100	54	100	54
<b>Total général .....</b>	<b>100</b>	<b>57</b>	<b>100</b>	<b>57</b>

### **Exercice clos le 31 décembre 2004**

	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant au 31 décembre 2004
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Litiges .....	3	0	3	0
Autres provisions pour risques et charges .....	54	483	54	483
<b>Total général .....</b>	<b>57</b>	<b>483</b>	<b>57</b>	<b>483</b>

## Exercice clos le 31 décembre 2005

	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant au 31 décembre 2005
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
Autres provisions pour risques et charges .....	483	385	606	262
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Immobilisations financières...	0	42	0	42
Comptes Clients .....	0	46	0	46
<b>Total général .....</b>	<b>483</b>	<b>473</b>	<b>606</b>	<b>350</b>

Les provisions pour risques sont constituées :

- d'une provision pour risque d'impayés à venir qui a été calculée sur la base d'une méthode statistique en fonction d'un taux d'impayé réel moyen, qui est la même pour tous les exercices ;
- d'une provision pour frais sur impayés à venir, calculée sur la base de la même méthode statistique.

Le détail de ces provisions est le suivant :

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Prov. pour risque d'impayés	39	182	161
Prov. pour frais d'impayés	15	301	101
<b>Total</b>	<b>54</b>	<b>483</b>	<b>262</b>

Les provisions pour dépréciation sont relatives à des créances et à des immobilisations financières non recouvrées à ce jour (se référer à la note préliminaire de la présente annexe).

## 2.8/ Dettes financières (en K€)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

	31.12.2003	31.12.004	31.12.005
<b>DETTES A LONG ET MOYEN TERME</b>			
dont < 1 an	1	62	7
dont > 1 an et < à 5 ans			
dont > à 5 ans			
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES COURT TERME</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>62</b>	<b>7</b>

## 2.9/ Autres dettes (en K€)

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Fournisseurs	768	2 519	3 714
Dettes au personnel	62	28	345
Dettes sociales	71	106	162
Dettes fiscales	155	603	1 879
Autres dettes	24	41	114
Produits constatés d'avance	162	782	1 516
<b>TOTAL</b>	<b>1 242</b>	<b>4 079</b>	<b>7 730</b>

la totalité du poste « autres dettes » est constituée de dettes à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance correspondent aux abonnements facturés d'avance.

## 2.10/ Montants des charges à payer et produits à recevoir inclus dans les poste de bilan (en K€)

Charges à payer	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Fournisseurs	289	1 316	2 293
Dettes fiscales et sociales	93	185	1 028
Autres dettes	24	32	35
<b>TOTAL</b>	<b>406</b>	<b>1 533</b>	<b>3 356</b>

Produits à recevoir	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Clients	58	55	2
Autres créances			8
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	<b>55</b>	<b>10</b>

## 2.11/ Inventaires du portefeuille de valeurs mobilières (en K€)

quantité	Désignation	Valeur d'achat
13	Etoile C.T.SI	106
15	Etoile EURO TRESOR	2 787
5.63	VMP Caisse Epargne nanties	75
<b>Total</b>		<b>2 968</b>

Les plus values latentes sont estimées à 3 K€

### **3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

## 3.1/ Ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité et par zones géographiques

### Par secteurs d'activité

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Vente de marchandises (activité STORE)	2 038	3 894	5 118
Mise à disposition de contenu (activité SHOW)	2 343	9 558	21 344
DIVERS	147	179	169
<b>Total</b>	<b>4 528</b>	<b>13 631</b>	<b>26 631</b>

### Par zones géographiques

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
FRANCE	3 782	11 709	24 141
CEE	276	1 038	1 334
EXPORT	369	658	613
DOM	101	226	543
<b>Total</b>	<b>4 528</b>	<b>13 631</b>	<b>26 631</b>

### 3.2/ Charges externes (K€)

	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Fournitures consommables	22	32	28
Sous-traitance	151	157	300
Achats de contenu et paiement sécurisé	66	1 018	2 436
Locations et charges locatives	52	64	57
Entretien et maintenance	8	0	1
Assurances	2	6	9
Intérimaires et personnel détaché	73	60	55
Honoraires et commissions	151	344	717
Publicité et partenariat	1 662	7 253	14 081
Frais de déplacement et réception	42	20	15
Frais postaux et télécommunication	323	682	812
Frais bancaires et autres charges diverses	277	14	38
<b>TOTAL</b>	<b>2 829</b>	<b>9 650</b>	<b>18 549</b>

### 3.3/ Résultat financier (K€)

<b>Produits financiers</b>	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Produits financiers de participation	0	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1	0	2
Différences positives de change	0	5	1
Plus value cession de valeurs mobilières	4	25	36
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>39</b>

<b>Charges financières</b>	31.12.2003	31.12.2004	31.12.2005
Dotation aux provisions	0	0	0
Intérêts et charges assimilés	0	1	4
Différences négatives de change	0	2	4
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>8</b>

<b>Résultat financier</b>	<b>5</b>	<b>27</b>	<b>31</b>
---------------------------	----------	-----------	-----------

### 3.4/ Résultat exceptionnel (K€)

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2005</b>
Produits sur exercices antérieurs			490
Produits de cession d'immobilisation			
Reprise de provisions	100		
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>Néant</b>	<b>490</b>

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>31.12.2003</b>	<b>31.12.2004</b>	<b>31.12.2005</b>
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés			
Charges sur opérations de gestion	107		
<b>Total</b>	<b>107</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 7</b>	<b>Néant</b>	<b>490</b>
------------------------------	------------	--------------	------------

En 2005, les produits exceptionnels enregistrent pour l'essentiel des remboursements de pénalités réglées sur l'exercice précédent.

## **4°) AUTRES INFORMATIONS**

### **4.1/ Engagements hors bilan**

#### **Engagements donnés**

	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Nantissement de VMP 2005  La société a nanti des valeurs mobilières dont elle est propriétaire en faveur du Crédit du Nord pour 67 500 € et de la Caisse d'Epargne pour 75 000 €			142 500
Nantissement de VMP 2004  La société a nanti des valeurs mobilières de placement dont elle est propriétaire en faveur du Crédit du Nord pour 285 000 €		285 000	
<b>TOTAL</b>		<b>285 000</b>	<b>142 500</b>

Engagement de retraites : cf § 1.5

### **4.2/ Droit individuel à la formation (DIF)**

La loi 2004-394 du 04/05/2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit est d'une durée de 20 heures par an, pour tout salarié en contrat à durée indéterminée, disposant d'une ancienneté d'au moins un an.

Au 31 décembre 2005, le nombre total d'heure de DIF disponible s'élève à : 313 heures. Aucune demande de la part des salariés pour bénéficier du DIF n'ayant été reçue au 31 décembre 2005 par la société, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

### **4.3/ Instruments financiers**

Il n'y a pas d'instruments financiers

### **4.4/ Plan de stock-options**

Il n'y a pas de plan de stock-options

## NOTES COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

### - Complément à la note 1.3

En fin d'exercice, les titres de participation font éventuellement l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur actuelle au regard des informations financières issues des comptes de ces sociétés est inférieure à leur valeur comptable.

Les seuls titres détenus concernent deux sociétés (une SCI et une société en Allemagne) qui n'ont aucune activité. Leur valeur comptable a été appréciée au regard de leur situation nette en date de clôture.

### - Complément à la note 2.1

Le fonds de commerce acquis en 2003 provient de la société STARNET, ancien leader du marché de la vente en ligne de produits pour adultes, via son site [www.sexycenter.com](http://www.sexycenter.com). Le fonds de commerce était constitué de la marque SexyCenter, du fichier clients, et des sites Internet.

### - Complément à la note 2.3

*Précisions sur le mécanisme relatif au mandat de gestion des encaissements réalisés à distance pour le compte de DREAMNEX*

Pour pouvoir encaisser des transactions par carte bancaire, un marchand internet doit ouvrir un contrat d'encaissement auprès d'une banque. Le plus souvent un intermédiaire prestataire de paiement sécurisé est nécessaire, pour assurer la connexion technique au réseau carte bancaire, et pour assurer l'ouverture du contrat d'encaissement auprès de la banque. DreamNex encaisse donc ses transactions par carte à travers plusieurs prestataires de paiement.

Lorsqu'un client passe une commande par carte sur le site, son compte est débité et la somme est créditée auprès de la banque dans laquelle le contrat d'encaissement a été ouvert. Les sommes sont ensuite reversées à DreamNex soit directement, soit via le prestataire d'encaissement, à une fréquence le plus souvent hebdomadaire.

En cas d'impayé par le consommateur (annulation à sa banque pour utilisation frauduleuse, appelée chargeback), la somme est déduite des reversements hebdomadaires à DreamNex, qui en supporte donc le risque. A noter que le développement des contrats d'encaissement de type « 3D Secure » limite les possibilités d'annulation pour les consommateurs.

Il existe aussi un risque de non paiement par la banque ou par le prestataire de paiement intermédiaire, que DreamNex supporterait également.

Les dépôts de garantie sont constitués selon deux méthodes. Une somme fixe peut être versée en début de contrat. Ou une réserve dite « roulante » est constituée au fur et à mesure par prélèvement de 5 à 10% sur tous les reversements, la réserve mensuelle ainsi constitué étant remboursée progressivement tous les mois, 6 mois après sa constitution.

La provision pour dépréciation de 42K€ correspond à un non paiement du prestataire de paiement Merchant Solution à la fin du contrat.

### - Précision sur la note 3.4

Les produits exceptionnels sont, pour l'essentiel, des produits exceptionnels de gestion, résultant de remboursements de pénalités

## **20.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS PRO FORMA DE LA SOCIETE DREAMNEX, RELATIFS AUX EXERCICES CLOS LES 31 DECEMBRE 2005 ET 2004**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma au 31 décembre 2004 et 2005**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société DREAMNEX relatives aux exercices clos au 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005, incluses dans la partie 20.4 de son document de base daté du 30 novembre 2006.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de 100% du capital de la société Self-Telecom (réalisée le 14 novembre 2006) aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Dreamnex aux 31 décembre 2004 et au 31 décembre 2005 si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance envisagée.

Ces informations pro forma ont été établies sous la responsabilité du Président en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les comptes annuels retraités de chacune des deux sociétés, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société DREAMNEX pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Marseille et Paris, le 20 décembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Les Commissaires aux Comptes  
Deloitte & Associés

Sacor Audit

## **20.4 COMPTES ANNUELS PRO FORMA AUX 31 DECEMBRE 2005 ET 2004, ETABLIS EN NORMES FRANCAISES**

Dans le cadre du projet d'introduction de la société sur la marché EUROLIST d'Euronext Paris SA des actions constituant le capital social de la société DREAMNEX et afin de permettre aux investisseurs de mieux appréhender l'ensemble constitué par la société DREAMNEX et la société SELF TELECOM, il a été établi les présentes informations financières pro forma pour les exercices 2004 et 2005.

Ces informations financières pro forma ont été élaborées aux fins de traduire l'effet de l'acquisition de 100% du capital de la société SELF TELECOM comme si elle avait eu lieu depuis l'exercice 2004 dans la mesure où la société DREAMNEX a fusionné avec la société SELF TELECOM en date du 29 décembre 2006. Cette fusion, conformément à l'avis du CNC du 25 mars 2004 (arrêté du 7 juin 2004), a été réalisée aux valeurs nettes comptables.

L'activité de la société SELF TELECOM consiste principalement en une plateforme d'affiliation chargée de mettre en relation des affiliés avec des fournisseurs de contenus.

L'acquisition de la totalité des titres de la société SELF TELECOM a été réalisée le 14 novembre 2006 pour un montant de 4 500 000 € selon les modalités suivantes :

- à concurrence de 1 710 000 € en numéraire dont 527 000 € comptant le jour de la cession et le solde payable selon un échéancier sur une durée de trois ans
- à concurrence de 2 790 000 € par voie d'échange de 115 637 titres de la société DREAMNEX émis dans le cadre d'une augmentation de capital

Les informations financières pro forma ont été établies en application des dispositions du règlement (CE) n° 809-2004 et des recommandations du CESR (Comité of European Securities Regulators) et comprennent un bilan, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie pour les exercices 2004 et 2005.

Les comptes pro forma ont été établis sur la base des comptes annuels retraités de la société DREAMNEX et des comptes annuels de la société SELF TELECOM. Ces informations financières pro forma sont fournies aux seules fins d'illustration. Elles ne sont pas nécessairement représentatives des performances que l'ensemble fusionné aurait pu avoir si l'acquisition avait effectivement eu lieu en 2004. Elles ne préjugent pas non plus des performances de ce même ensemble pour les exercices futurs.

Ces comptes pro forma sont complétés de l'annexe ci-jointe dans laquelle toute information est donnée sur :

1. Les règles et méthodes comptables
2. Les hypothèses retenues pour l'élaboration des informations financières pro forma
3. Certains postes du bilan et du compte de résultat
4. Les comptes annuels de SELF TELECOM

**Bilan – Actif – Pro forma**

<b>ACTIF en Euros</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2005 pro forma</b>			<b>31.12.2004 pro forma</b>
		<b>Brut</b>	<b>Amortiss.</b>	<b>Net</b>	
Frais de recherche et développement		60 234	60 234		
Concessions, brvts, logiciel et autres drts		46 710	21 901	24 809	16 597
Fonds de commerce		4 445 620		4 445 620	3 893 283
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>3.1</b>	<b>4 552 564</b>	<b>82 135</b>	<b>4 470 429</b>	<b>3 909 880</b>
Installations techniques matériel et outillage		1 212	768	444	883
Autres immobilisations corporelles		145 380	74 614	70 766	22 078
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>3.2</b>	<b>146 592</b>	<b>75 382</b>	<b>71 210</b>	<b>22 961</b>
Autres participations		27 600		27 600	
Créances rattachées à des participations		100 000		100 000	
Immobilisations financières		558 380	42 000	516 380	84 052
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>3.3</b>	<b>685 980</b>	<b>42 000</b>	<b>643 980</b>	<b>84 052</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>5 385 136</b>	<b>199 517</b>	<b>5 185 619</b>	<b>4 016 893</b>
Stocks de marchandises		520 921		520 921	257 510
Clients et comptes rattachés	3.4	880 940	46 656	834 284	336 719
Autres créances	3.5	1 208 211		1 208 211	1 843 175
Valeurs mobilières de placements		4 254 655		4 254 655	779 036
Disponibilités		1 762 879		1 762 879	965 947
Charges constatées d'avance		780 955		780 955	445 757
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>9 408 561</b>	<b>46 656</b>	<b>9 361 905</b>	<b>4 628 144</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 793 697</b>	<b>246 173</b>	<b>14 547 524</b>	<b>8 645 037</b>

### *Bilan – Passif – Pro forma*

<i>PASSIF en Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2005 pro forma</b>	<b>31.12.2004 pro forma</b>
Capital social (dont versé 320 680 €)		320 680	320 680
Prime d'émission		2 771 080	2 771 080
Réserve légale		30 176	9 428
Report à nouveau		- 2 454 114	-1 379 857
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>3 762 842</b>	<b>846 491</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	3.6	<b>4 430 664</b>	<b>2 567 822</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	3.7	<b>262 119</b>	<b>482 980</b>
Concours bancaires courant		7 494	61 815
Autres dettes financières		1 289 853	1 272 936
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	3.8	<b>1 297 347</b>	<b>1 334 751</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		3 988 626	2 533 091
Dettes fiscales et sociales		2 850 411	882 221
Autres dettes		188 657	58 230
Produits constatés d'avance		1 529 700	785 942
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	3.9 & 10	<b>8 557 394</b>	<b>4 259 484</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 547 524</b>	<b>8 645 037</b>

### *Comptes de résultat pro forma*

<i>En Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31.12.2005 pro forma</b>	<b>31.12.2004 pro forma</b>
Chiffre d'affaires : ventes de marchandises		5 118 580	3 910 066
Chiffre d'affaires : production vendue de services		22 283 359	10 108 060
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>4.1</b>	<b>27 402 119</b>	<b>14 018 126</b>
Production immobilisée			2 590
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges		606 225	56 823
Autres produits d'exploitation		241 760	32 159
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>28 250 104</b>	<b>14 109 698</b>
Achats de marchandises		1 886 285	1 383 515
Variation de stocks de marchandises		-263 411	-46 329
Achats de matières premières & autres approv.		70 619	60 351
Autres achats et charges externes	4.2	17 926 366	9 733 580
Impôts et taxes		549 843	155 980
Salaires et charges sociales		2 006 348	900 626
Dotations aux amortissements		39 297	22 376
Dotations aux provisions sur immobilisations		42 000	
Dotations aux provisions sur actifs circulants		46 656	
Dotations aux provisions pour risques & charges		385 364	482 980
Autres charges		326 079	164 577
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 234 658</b>	<b>1 252 042</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	4.3	<b>32 302</b>	<b>27 182</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>5 266 960</b>	<b>1 279 223</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	4.4	<b>489 772</b>	<b>-31</b>
Impôts sur les bénéfices		1 993 890	432 701
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT</b>		<b>3 762 842</b>	<b>846 491</b>

## Tableau de flux de trésorerie pro forma

<i>En milliers d'Euros</i>	<b>31.12.2005 pro forma</b>	<b>31.12.2004 pro forma</b>
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat d'exploitation	5 234	1 252
Amortissements et provisions	-138	+ 448
Résultat brut d'exploitation	5 096	1 700
Variation besoin en fonds de roulement d'exploitation		
* Variation des stocks	- 263	- 46
* Variation des créances d'exploitation	- 199	- 2 423
* Variation des dettes d'exploitation	+ 4 298	+ 3 132
Total Variation du BFR	+ 3 836	+ 663
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>8 932</b>	<b>2 363</b>
<b><u>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</u></b>		
Frais financiers	- 8	- 2
Produits financiers	+ 40	+ 29
Impôt sur les sociétés	- 1 994	- 432
Résultat exceptionnel	489	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>7 459</b>	<b>1 958</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	-1 385	- 113
Acquisition des titres SELF TELECOM		-4 500
Cession d'immobilisations	137	
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 248</b>	<b>-4 613</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital (apport de titres SELF TELECOM)		2 790
Dividendes versés	- 1 900	- 665
Apport en compte courant	16	1 264
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 1 884</b>	<b>3 389</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>4 327</b>	<b>734</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>4 327</b>	<b>734</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>1 683</b>	<b>949</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>6 010</b>	<b>1 683</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture</b>		
Disponibilités	1 763	966
Valeurs mobilières de placement	4 254	779
Concours bancaires courants	-7	-62
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>6 010</b>	<b>1 683</b>

## **1°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables retenues pour l'élaboration des comptes pro forma sont les mêmes que celles retenues pour l'élaboration des comptes retraités de la société DREAMNEX. Les méthodes comptables sont rappelées ci-dessous.

Les comptes pro forma ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que des règlements du CRC n°2000-06, n°2004-06 et n°2002-10 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

L'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a eu aucune incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées ne sont pas décomposables d'une part et d'autre part, l'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait ressortir aucune différence significative par rapport aux durées d'usage.

Les comptes annuels retraités de la société DREAMNEX ayant servi de base à l'élaboration des comptes pro forma diffèrent des comptes annuels tels qu'ils ont été approuvés par les assemblées générales sur les aspects suivants :

- prise en compte de la dette fiscale due au titre de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes (art. 302 bis XE du CGI) ;
- prise en compte de la dette fiscale due au titre de la cotisation minimum de taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée (art. 1647 E du CGI) ;
- dépréciation de créances clients et d'immobilisations financières non recouvrées à ce jour alors qu'elles ne présentaient pas de caractère incertain lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2005 ;
- étalement du chiffre d'affaires et des charges directement rattachables aux abonnements mensuels et bi-mensuels encaissés par la société en novembre et décembre

Ces retraitements ont un impact négatif sur le résultat de la société hormis l'impôt y afférent et se présentent comme suit :

En K€	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003	Total
Taxe sur les vidéogrammes	313	79		392
Taxe professionnelle	108	44		152
Dépréciation des immobilisations financières	42			42
Dépréciation des créances clients	46			46
Etalement du CA et des charges directes attachées	357	313	142	812
Impact impôt société	-291	-146	-47	-484
<b>Impact sur le résultat de la période</b>	<b>575</b>	<b>290</b>	<b>95</b>	<b>960</b>
<b>Impact sur la situation nette de la période</b>	<b>- 960</b>	<b>- 385</b>	<b>- 95</b>	

Par ailleurs, les règles suivantes ont été appliquées :

### **1.1/ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- les frais de recherche et développement relatifs la création du site internet (totalement amortis)
- les logiciels amortis sur une durée de 2 ans
- les marques (non amortissables) et licences
- les fonds de commerce acquis

### **1.2/ Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

	Durée d'utilisation en années
Matériels techniques	2 à 5
Matériels de bureau et informatiques	2 à 3
Mobilier	2 à 5

### **1.3/ Immobilisations financières**

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts, dépôt et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont été le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **1.4/ Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il est constaté une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

### **1.5/ Engagement en matière de retraite**

L'engagement en matière de retraite (estimé à 15 K€) n'est pas significatif eu égard au nombre moyen de salariés en équivalents temps plein (18) et à la moyenne d'âge des effectifs (30,50 ans)

### **1.6/ Stocks**

Les matières et marchandises en stocks ont été évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

### **1.7/ Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la Direction estime qu'il existe un risque que la créance ne soit pas recouvrée, une provision pour dépréciation de créance est constatée.

### **1.8/ Valeurs mobilières de placement**

Le poste valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM monétaires acquises dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie excédentaire de la société.

Les cessions de valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode dite « premier entré / premier sorti ».

Au cours de l'exercice, aucune cession n'a fait l'objet d'une moins-value.

Au bilan, le poste valeur mobilière de placement est estimé à la valeur la plus basse entre le valeur de marché et la valeur historique.

## **1.9/ Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la date de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## **1.10/ Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé selon la méthode de l'impôt exigible. Dans cette méthode, la charge d'impôt de l'exercice correspond au montant dû à l'Etat sans tenir compte de l'impôt différé résultat des effets futurs des différences temporaires.

La société DREAMNEX fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2003, 2004 ainsi que de la TVA pour 2005. Aucune proposition de redressement n'a été reçue ce jour.

Toutefois, la société DREAMNEX est en discussion avec l'Administration fiscale au sujet des bases de calcul de la taxe sur les vidéogrammes. La société a constaté dans ses comptes retraités une provision pour taxe sur les vidéogrammes de 392 K€ (se référer à la note d'introduction) alors que selon la méthode de calcul préconisée par l'Administration fiscale, le montant total à payer au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 pourrait s'élever à 671 K€. L'interprétation de l'Administration fiscale pourrait conduire à un rappel de taxe supplémentaire de 279 K€ pour les années 2003, 2004, 2005.

## **1.11/ Chiffre d'affaires**

Pour l'activité de vente de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de responsabilité de la marchandise. Pour l'activité de mise à disposition de contenus vidéo et photo, le chiffre d'affaires est réparti pro-rata temporis sur la période d'abonnement.

## **2°) HYPOTHESES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA**

Pour l'établissement des comptes annuels pro forma, il a été procédé aux ajustements suivants :

- élimination de l'ensemble des opérations réciproques entre les sociétés DREAMNEX et SELF TELECOM : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé par la société SELF TELECOM avec la société DREAMNEX (commissions d'affiliation)
- retraitement des comptes de la société SELF TELECOM afin de :
  - prendre en compte la dette fiscale due au titre de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes (art. 302 bis XE du CGI) ;

- d'étaler le chiffre d'affaires et les charges directement rattachables aux abonnements mensuels et bi-mensuels encaissés par la société en novembre et décembre

- retraitement visant à comptabiliser l'opération d'acquisition des titres de la société SELF TELECOM et de fusion de deux sociétés

Impact des ajustements pro forma sur le bilan actif :

Actif Exercice 2005	ACTIF retraité DREAMNEX	ACTIF SELFTELECOM	Ajustements Interco	Ajustements Self télécom	Ajustements fusion	PRO FORMA 2005
Immob. incorporelles	769	19			(a) 3 683	4 471
Immob. Corporelles	16	55				71
Immob. Financières	639	4				643
Stocks	521					521
Clients	679	350	( c ) -195			834
Autres Créances	1 098	110				1 208
Charges d'avance	820	4	( c ) -114	(b) 72		782
Trésorerie	5 145	1 399			(d) -527	6 017
<b>Total</b>	<b>9 687</b>	<b>1 941</b>	<b>-309</b>	<b>72</b>	<b>3 156</b>	<b>14 547</b>

Actif Exercice 2004	ACTIF retraité DREAMNEX	ACTIF SELFTELECOM	Ajustements Interco	Ajustements Self télécom	Ajustements fusion	PRO FORMA 2004
Immob. incorporelles	215	11			(a) 3 683	3 909
Immob. Corporelles	16	7				23
Immob. Financières	81	3				84
Stocks	257					257
Clients	255	269	( c ) -188			336
Autres créances	1 797	46				1 843
Charges d'avance	472	1	( c ) -80	(b) 53		446
Trésorerie	2 003	271			(d) -527	1 747
<b>Total</b>	<b>5 096</b>	<b>608</b>	<b>-268</b>	<b>53</b>	<b>3 156</b>	<b>8 645</b>

(a) mali de fusion

(b) retraitement des charges directement rattachables au chiffre d'affaires étalé

(c) élimination des opérations inter-co

(d) paiement comptant du prix d'acquisition des titres SELF TELECOM

Impact des ajustements pro forma sur le bilan passif :

Passif Exercice 2005	PASSIF retraité DREAMNEX	PASSIF SELFTELECOM	Ajustements Interco	Ajustements Self télécom	Ajustements fusion	PRO FORMA 2005
Capitaux propres	1 686	817		-46	(a) 1 973	4 430
Provisions	262					262
Dettes financières	7	107			(e) 1 183	1 297
Fournisseurs	3 715	469	( c ) -195			3 989
Dettes fiscales et sociales	2 387	473		( d ) -10		2 850
Autres dettes	114	75				189
Produits d'avance	1516		( c ) -114	( b ) 128		1 530
<b>Total</b>	<b>9 687</b>	<b>1 941</b>	<b>-309</b>	<b>72</b>	<b>3 156</b>	<b>14 547</b>

Passif Exercice 2004	PASSIF retraité DREAMNEX	PASSIF SELFTELECOM	Ajustements Interco	Ajustements Self télécom	Ajustements fusion	PRO FORMA 2004
Capitaux propres	468	151		-24	(a) 1 973	2 568
Provisions	483					483
Dettes financières	62	90			(e) 1 183	1 335
Fournisseurs	2 519	202	( c ) -188			2 533
Dettes fiscales et sociales	738	152		( d ) -8		882
Autres dettes	45	13				58
Produits d'avance	781		( c ) -80	( b ) 85		786
<b>Total</b>	<b>5 096</b>	<b>608</b>	<b>-268</b>	<b>53</b>	<b>3 156</b>	<b>8 645</b>

(a) augmentation de capital par apport de titres SELF TELECOM pour 2 790 K€ diminuée des capitaux propres de SELF TELECOM au 31.12.2005 soit 817 K€, consécutivement aux opérations de fusion

(b) retraitement lié à l'étalement du chiffre d'affaires

(c) élimination des opérations inter-co

(d) impact de la taxe VOD et de la charge d'impôt société

(e) solde du prix d'acquisition des titres SELF TELECOM payable à terme

Impact des ajustements sur le compte de résultat :

Compte de résultat Exercice 2005	Cpte Résultat retraité DREAMNEX	Cpte Résultat SELFTELECOM	Ajustements interco	Ajustements Self télécom	PRO FORMA 2005
Chiffres d'affaires	26 631	3 818	(b) -3 004	(a) -43	27 402
Produits d'exploitation	848				848
Charges d'exploitation	23 368	2 662	(b) -3 004	(c) -11	23 015
Résultat financier	31				31
Résultat exceptionnel	490				490
Impôt société	1 613	391		(d) -10	1 994
<b>Total</b>	<b>3 019</b>	<b>765</b>	<b>0</b>	<b>-22</b>	<b>3 762</b>

Compte de résultat Exercice 2004	Cpte Résultat retraité DREAMNEX	Cpte Résultat SELFTELECOM	Ajustements interco	Ajustements Self télécom	PRO FORMA 2004
Chiffres d'affaires	13 631	823	(b) -353	(a) -83	14 018
Produits d'exploitation	91				91
Charges d'exploitation	12 608	651	(b) -353	(c) -49	12 857
Résultat financier	27				27
Résultat exceptionnel					
Impôt société	392	52		(d) -11	433
<b>Total</b>	<b>749</b>	<b>120</b>		<b>-23</b>	<b>846</b>

(a) retraitement lié à l'étalement du chiffre d'affaires

(b) élimination des opérations inter-co

(c) impact de la taxe VOD et de l'étalement des charges liés au chiffre d'affaires

(d) impact sur l'impôt sur les sociétés des retraitements

**3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN**

**3.1 Immobilisations incorporelles (en K€)**

Valeurs brutes	31.12.2004	Acquit.	Cessions	31.12.2005
	Pro forma			Pro forma
Frais de R&D	60			60
Logiciels	2	10		12
Marques & licences	21	13		34
Mali de fusion	3 683			3 683
Fonds de commerce	210	552		762
<b>Total</b>	<b>3 976</b>	<b>575</b>		<b>4 551</b>

Un fonds de commerce a été acquis en 2003.

Cette acquisition a été effectuée sur la base d'un prix de cession minimal de 210 K€ et d'un complément de prix variable correspondant à un pourcentage de la marge brute liée à l'apport de nouveaux clients supplémentaires sur les 30 mois suivant l'acquisition.

Le complément de prix total s'est élevé à 547 K€ Il a été réglé en 2005 en deux versements de 222 K€ et 325 K€ respectivement.

Le coût global du fonds de commerce pris en compte s'élève donc à 757 K€ Le complément de prix étant calculé sur la base de la marge dégagée sur les nouveaux clients supplémentaires apportés, la valeur du fonds de commerce apparaissant au bilan est justifiée. Il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation.

Amortissements	31.12.2004	Dotations	Reprises	31.12.2005
	Pro forma			Pro forma
Frais d R&D	60			60
Logiciels	2	6		8
Marques & licences	5	9		14
Fonds de commerce				
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>15</b>		<b>82</b>

### 3.2/ Immobilisations corporelles (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2004	Acquit.	Cessions	31.12.2005
	Pro forma			Pro forma
Matériels techniques	1			1
Mat. De bureau et inform.	61	70		131
Mobilier	12	2		14
<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>72</b>		<b>146</b>

Amortissements	31.12.2004	Dotations	Reprises	31.12.2005
	Pro forma			Pro forma
Matériels techniques		1		1
Mat. De bureau et inform.	40	22		62
Mobilier	12	1		13
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>24</b>		<b>76</b>

### 3.3/ Immobilisations financières (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2004	Acquit.	Cessions	31.12.2005
	Pro forma			Pro forma
Participations		27		27
Créances rattachées à des participations		100		100
Dépôts et cautionnements	84	611	137	558
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>738</b>	<b>137</b>	<b>685</b>

Ce poste comprend :

- les participations nouvellement créées sur l'exercice et pour lesquelles aucun exercice n'a été clos, à savoir :

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+50% du capital détenu) <b>Dreamnex GmbH</b>	27 500 €	100 %	
Participations (10 à 50% du capital détenu) <b>SCI Duranne</b>	1 000 €	10 %	

Ces participations sont enregistrées dans le poste immobilisations financières pour un montant de :

- 27 500 € pour la société DREAMNEX GmbH
- 100 € pour la SCI DURANNE

Par ailleurs, une avance 100 K€ a été consentie à la SCI Duranne.

- les cautions versées aux fournisseurs (4 K€) et les dépôts de garantie liés au risque d'impayés concernant le mandat de gestion des encaissements réalisés à distance pour le compte de la société (554 K€)

Provisions pour dépréciation	31.12.2004	Dotations	Reprises	31.12.2005
	Pro forma			Pro forma
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Dépôts et cautionnements		42		42
<b>Total</b>		<b>42</b>		<b>42</b>

### 3.4/ Créance clients (en K€)

	31.12.2005 Pro forma	31.12.2004 Pro forma
Comptes clients	772	229
Factures à établir	109	108
<b>Total brut</b>	<b>881</b>	<b>337</b>
<b>Provision</b>	<b>46</b>	
<b>Total net</b>	<b>835</b>	<b>337</b>

La totalité du poste « clients » est constituée de créances à moins d'un an.

### 3.5/ Autres créances et charges constatées d'avance (en K€)

	31.12.2005 Pro forma	31.12.2004 Pro forma
Créances fiscales	469	275
Débiteurs divers	739	1 568
Charges constatées d'avance	781	445
<b>Total</b>	<b>1 989</b>	<b>2 288</b>

La totalité des postes « autres créances et charges constatées d'avance » est constituée de créances à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges d'affiliés directement rattachables aux abonnements facturés d'avance.

### 3.6/ Capitaux propres en K€

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Situation Pro forma à la clôture 31.12.2003</b>	<b>280</b>	<b>9</b>		<b>-283</b>	<b>407</b>	<b>413</b>
Affectation du résultat	12		9	386	-407	
Résultat de l'exercice					847	847
Incorporation de la prime d'émission au capital	9	-9				
Augmentation de capital par apport de titres	19	2 771				2 790
Impact de la fusion				(a) - 817		-817
Impact retraitement (self telecom)				-1		-1
Distribution de dividendes				-165		-165
Acomptes sur dividendes				-500		-500
<b>Situation Pro forma à la clôture 31.12.2004</b>	<b>320</b>	<b>2 771</b>	<b>9</b>	<b>-1 380</b>	<b>847</b>	<b>2 567</b>
Affectation du résultat			21	826	-847	
Résultat de l'exercice					3 762	3 762
Distribution de dividendes				-600		-600
Acomptes sur dividendes				-1 300		-1 300
<b>Situation Pro forma à la clôture 31.12.2005</b>	<b>320</b>	<b>2 771</b>	<b>30</b>	<b>-2 454</b>	<b>3 762</b>	<b>4 429</b>

(a) impact de la fusion : annulation des capitaux de la société SELF TELECOM, société absorbée, tels qu'ils figurent au bilan de l'exercice clos au 31.12.2005.

### 3.7/ Provisions pour risques et charges (en K€)

Ce poste comprend essentiellement :

	31.12.2004 Pro forma	Dotation	Reprise	31.12.2005 Pro forma
Provision pour risques	483	385	606	262
<b>TOTAL</b>	<b>483</b>	<b>385</b>	<b>606</b>	<b>262</b>

Les provisions pour risque sont constituées :

- d'une provision pour risque d'impayés à venir qui a été calculée sur la base d'une méthode statistique en fonction d'un taux d'impayé réel moyen. Cette provision s'élève au 31 décembre 2005 à 161 K€

- d'une provision pour frais sur impayés calculée sur la même base s'élevant à 101 K€ au 31 décembre 2005

### 3.8/ Dettes financières (en K€)

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

	31.12.2005 Pro forma	31.12.2004 Pro forma
<b>DETTES A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
dont < 1 an		
dont > 1 an et < à 5 ans		
dont > à 5 ans		
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES COURT TERME</b>	<b>7</b>	<b>62</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>62</b>

Dettes financières

	31.12.2005 Pro forma	31.12.2004 Pro forma
Comptes courants d'associés	1 290	1 272
<b>Total</b>	<b>1 290</b>	<b>1 272</b>

### 3.9/ Autres dettes (en K€)

	31.12.2005 Pro forma	31.12.2004 Pro forma
Fournisseurs	3 988	2 533
Dettes au personnel	348	29
Dettes sociales	204	131
Dettes fiscales	2 301	722
Autres dettes	187	58
<b>TOTAL</b>	<b>7 028</b>	<b>3 473</b>

La totalité du poste « autres dettes » est constituée de dettes à moins d'un an.

### 3.10/ Comptes de régularisation passifs (en K€)

	31.12.2005 Pro forma	31.12.2004 Pro forma
Produits constatés d'avance	1 530	786
<b>Total</b>	<b>1 530</b>	<b>786</b>

Les produits constatés d'avance correspondent aux abonnements facturés d'avance.

### **3.11/ Engagements hors bilan**

- Engagement de retraites : cf § 1.5
- Nantissement de valeurs mobilières de placement au bénéfice du Crédit du nord pour 67,5 K€ et de 75 K€ au bénéfice de la Caisse d'épargne

## **4°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

### **4.1/ Chiffre d'affaires (K€)**

#### **Information sectorielle**

##### Par secteurs d'activité

	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
	<b>Pro forma</b>	<b>Pro forma</b>
Vente de marchandises (activité STORE)	5 119	3 894
Mise à disposition de contenu (activité SHOW)	21 344	9 558
TRAFIC	770	388
DIVERS	169	178
<b>Total</b>	<b>27 402</b>	<b>14 018</b>

##### Par zones géographiques

	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
	<b>Pro forma</b>	<b>Pro forma</b>
France	24 640	11 984
CEE	1 606	1 151
EXPORT	613	657
DOM	543	226
<b>Total</b>	<b>27 402</b>	<b>14 018</b>

#### 4.2/ Charges externes (K€)

	31.12.2005	31.12.2004
	Pro forma	Pro forma
Fournitures consommables	45	35
Sous-traitance	2 587	557
Achats de contenu et paiement sécurisé	2 436	1 018
Locations et charges locatives	69	68
Entretien et maintenance	2	-
Assurances	9	6
Intérimaires et personnel détaché	55	60
Honoraires et commissions	739	360
Publicité et partenariat	11 105	6 904
Frais de déplacement et réception	17	20
Frais postaux et télécommunication	815	687
Frais bancaires et autres charges diverses	47	18
<b>TOTAL</b>	<b>17 926</b>	<b>9 733</b>

#### 4.5/ Résultat financier ( en K€)

Produits financiers	31.12.2005	31.12.2004
	Pro forma	Pro forma
Autres intérêts et produits assimilés	2	
Différences positives de change	1	4
Plus value cession de valeurs mobilières	37	25
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>29</b>

Charges financières	31.12.2005	31.12.2004
	Pro forma	Pro forma
Intérêts et charges assimilés	4	1
Différences négatives de change	4	1
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>2</b>

<b>Résultat financier</b>	<b>32</b>	<b>27</b>
---------------------------	-----------	-----------

#### **4.4/ Résultat exceptionnel (K€)**

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>31.12.2005</b> Pro forma	<b>31.12.2004</b> Pro forma
Produits sur exercice antérieur	490	
Produits de cession d'immobilisation		1
<b>Total</b>	<b>490</b>	<b>1</b>

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>31.12.2005</b> Pro forma	<b>31.12.2004</b> Pro forma
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés	1	1
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>489</b>	<b>n/s</b>
------------------------------	------------	------------

En 2005, les produits exceptionnels enregistrent pour l'essentiel des remboursements de pénalités réglées sur l'exercice précédent.

#### **5°) AUTRES INFORMATIONS**

##### **5.1/ Droit individuel à la formation**

La loi 2004-394 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit est d'une durée de 20 heures par an pour tout salarié en contrat à durée indéterminée disposant d'un ancienneté d'au moins un an.

Au 31 décembre 2005, le nombre total d'heures de DIF disponible s'élève à 313 heures. Aucune demande de la part des salariés pour bénéficier du DIF n'ayant été reçue au 31 décembre 2005 par la société, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

##### **5.2/ Instruments financiers**

Il n'y a pas d'instrument financier.

##### **5.3/ Plan de stock options**

Il n'y a pas de plan de stock options.

**6°) COMPTES ANNUELS DE SELF TELECOM**

ACTIF en Euros	31.12.2005			31.12.2004
	Brut	Amortiss.	Net	
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, logiciel et autres drts	31 391	18 107	13 284	11 049
Fonds de commerce	5 000		5 000	
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>36 391</b>	<b>18 107</b>	<b>18 284</b>	<b>11 049</b>
Constructions				
Installations techniques matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	66 320	10 937	55 383	6 988
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>66 320</b>	<b>10 937</b>	<b>55 383</b>	<b>6 988</b>
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Immobilisations financières	4 357		4 357	3 015
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>4 357</b>		<b>4 357</b>	<b>3 015</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>107 068</b>	<b>29 044</b>	<b>78 024</b>	<b>21 052</b>
Stocks de marchandises				
Clients et comptes rattachés	350 804	656	350 148	269 057
Autres créances	109 955		109 955	46 178
Valeurs mobilières de placements	1 283 394		1 283 394	
Disponibilités	116 037		116 037	270 808
Charges constatées d'avance	3 585		3 585	1 277
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 863 775</b>	<b>656</b>	<b>1 863 119</b>	<b>587 320</b>
<b>Ecart de conversion actif</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 970 843</b>	<b>29 700</b>	<b>1 941 143</b>	<b>608 372</b>

<b>PASSIF en Euros</b>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Capital social (dont versé 8 000 €)	8 000	8 000
Réserve légale	800	800
Autres réserves		
Report à nouveau	42 411	22 429
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>765 506</b>	<b>119 982</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>816 717</b>	<b>151 211</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>		
Emprunts et dettes établissement de crédit		
Concours bancaires courant	190	
Autres dettes financières	106 853	89 936
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>107 043</b>	<b>89 936</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	469 206	201 640
Dettes fiscales et sociales	473 353	152 342
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés		
Autres dettes	74 824	13 243
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>1 017 383</b>	<b>367 225</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 941 143</b>	<b>608 372</b>

## *Comptes de résultat*

<i>En Euros</i>	<b>31.12.2005</b>	<b>31.12.2004</b>
Chiffre d'affaires : ventes de marchandises		
Chiffre d'affaires : production vendue de services	3 818 419	823 364
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>3 818 419</b>	<b>823 364</b>
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges		157
Autres produits d'exploitation	2	51
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>3 818 421</b>	<b>823 572</b>
Achats de marchandises		
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières & autres approv.		
Autres achats et charges externes	2 401 525	489 475
Impôts et taxes	15 812	6 595
Salaires et charges sociales	223 813	147 413
Dotations aux amortissements	19 915	6 401
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actifs circulants	656	
Dotations aux provisions pour risques & charges		
Autres charges	375	1 610
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 156 325</b>	<b>172 078</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>750</b>	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 157 075</b>	<b>172 078</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-575</b>	<b>-31</b>
Impôts sur les bénéfices	390 994	52 065
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT</b>	<b>765 506</b>	<b>119 982</b>

## NOTES COMPLEMENTAIRES A L'ANNEXE

### - Précision sur les comptes de SELF TELECOM

Les comptes au 31.12.2005 et 31.12.2004 de la société Self Telecom n'ont fait l'objet d'aucune diligence spécifique. A ces dates, la Société (une SARL) ne dépassait pas les seuils nécessitant la nomination d'un commissaire aux comptes. La société a été transformée en SAS le 28 octobre 2006.

### - Complément à la note 3.6

Le montant de la distribution de dividendes de 600 K€ en 2005 inclut 100 K€ correspondant à la distribution de dividendes enregistrée dans les comptes de SELF TELECOM en 2005.

### - Complément à la note 3.8

Les règlements concernant l'acquisition de Self Telecom s'étalent sur trois ans, selon le calendrier suivant :

- . 527.000 € versés le jour de la signature.
  - . 500.000 € 10 septembre 2007,
  - . 200.000 € le 10 mars 2008,
  - . 200.000 € le 10 septembre 2008,
  - . 150.000 € le 10 mars 2009,
  - . 133 000 € le 10 septembre 2009.
- Soit un total de 1.710.000 €.

### - Complément à la note 4.1

L'activité TRAFFIC regroupe les ventes réalisées via le système de paiement par modem ou par téléphone sur des lignes surtaxées (paiement à la minute). Ces systèmes d'encaissement sont aussi appelés « Kit de connexion » et « Audiotel ».

### - Précision sur la note 4.4

Les produits exceptionnels sont, pour l'essentiel, des produits exceptionnels de gestion, résultant de remboursements de pénalités

### - Effectifs de SELF TELECOM

Au jour de l'acquisition, Self Telecom comportait 2 employés: un développeur, et son dirigeant. Tous deux sont maintenant salariés de DreamNex.

## **20.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2006**

### **Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes de la société Dreamnex au 30 juin 2006**

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société Dreamnex, nous avons effectué un examen limité des comptes de la société Dreamnex, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous vous précisons que votre société n'étant pas tenue d'établir des comptes intermédiaires au 30 juin 2005, les chiffres comparatifs présentés au compte de résultat n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 30 juin 2006 écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note d'introduction de l'annexe concernant la correction d'erreurs comptabilisée au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et relative aux exercices précédents.

Marseille et Paris, le 20 décembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Sacor Audit

## 20.6 COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2006

<i>ACTIF en Euros</i>	<i>Notes</i>	30.06.2006			31.12.2005
		Brut	Amortiss.	Net	Comptes historiques
Frais de recherche et développement		60 234	60 234		
Concessions, brvts, logiciel et autres drts		15 319	6 237	9 082	11 524
Fonds de commerce		757 337		757 337	757 337
<b><i>Total immobilisations incorporelles</i></b>	2.1	<b>832 890</b>	<b>66 471</b>	<b>766 419</b>	<b>768 861</b>
Installations techniques matériel et outillage		10 512	1 317	9 195	444
Autres immobilisations corporelles		92 162	70 721	21 441	15 383
<b><i>Total immobilisations corporelles</i></b>	2.2	<b>102 674</b>	<b>72 038</b>	<b>30 636</b>	<b>15 827</b>
Autres participations		27 600		27 600	27 600
Créances rattachées à des participations		108 390	25 000	83 390	100 000
Immobilisations financières		1 305 460	422 414	883 046	554 023
<b><i>Total immobilisations financières</i></b>	2.3	<b>1 441 450</b>	<b>447 414</b>	<b>994 036</b>	<b>681 623</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>2 377 014</b>	<b>585 925</b>	<b>1 791 091</b>	<b>1 466 311</b>
Stocks de marchandises		560 559		560 559	520 921
Clients et comptes rattachés	2.4	665 236	46 000	619 236	724 855
Autres créances	2.5	1 832 226		1 832 266	1 098 256
Valeurs mobilières de placements	2.6	738 612		738 612	2 971 261
Disponibilités		641 583		641 583	2 173 842
Charges constatées d'avance		961 936		961 936	114 520
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>5 400 151</b>	<b>46 000</b>	<b>5 354 151</b>	<b>7 603 655</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>	2.7	<b>54 300</b>		<b>54 300</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>7 831 466</b>	<b>631 925</b>	<b>7 199 541</b>	<b>9 069 966</b>

<i>PASSIF en Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b> <b>Comptes historiques</b>
Capital social (dont versé 301 760 €)		301 760	301 760
Réserve légale		30 176	30 176
Report à nouveau		113 368	- 1 280 276
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>- 19 736</b>	<b>3 593 644</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>425 568</b>	<b>2 645 304</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	2.8	<b>303 382</b>	<b>262 119</b>
Concours bancaires courant		4 089	7 304
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	2.9	<b>4 089</b>	<b>7 304</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		3 354 442	3 714 138
Dettes fiscales et sociales		1 074 960	2 327 268
Autres dettes		186 180	113 833
Produits constatés d'avance		1 850 920	
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	2.10 & 11	<b>6 466 502</b>	<b>6 155 239</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>7 199 541</b>	<b>9 069 966</b>

## Comptes de résultat

<i>En Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b> Non audités	<b>31.12.2005</b> Comptes historiques
Chiffre d'affaires : ventes de marchandises		3 021 546	2 302 278	5 118 580
Chiffre d'affaires : production vendue de services		13 055 997	10 198 276	22 247 026
<b>Chiffre d'affaires nets</b>	<b>3.1</b>	<b>16 077 543</b>	<b>12 500 554</b>	<b>27 365 606</b>
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges		262 119	482 980	606 225
Autres produits d'exploitation		126 694	55 119	241 758
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>16 466 356</b>	<b>13 038 653</b>	<b>28 213 589</b>
Achats de marchandises		994 537	906 235	1 886 285
Variation de stocks de marchandises		-39 638	- 143 756	- 263 412
Achats de matières premières & autres approv.		41 095	33 157	70 620
Autres achats et charges externes	3.2	12 556 006	8 640 729	18 927 025
Impôts et taxes		257 754	53 046	103 488
Salaires et charges sociales		573 504	786 914	1 782 537
Dotations aux amortissements		10 035	9 383	19 382
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques & charges		249 082	123 245	385 364
Autres charges		8 877	186 361	325 703
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 815 104</b>	<b>2 443 338</b>	<b>4 976 598</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	3.3	<b>- 465 646</b>	<b>11 069</b>	<b>31 552</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>1 349 458</b>	<b>2 454 407</b>	<b>5 008 150</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	3.4	<b>75 317</b>	<b>489 010</b>	<b>490 347</b>
Corrections d'erreurs	<i>note d'introduction</i>	-960 008		
Impôts sur les bénéfices		484 503	1 003 746	1 904 853
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT</b>		<b>- 19 736</b>	<b>1 939 672</b>	<b>3 593 644</b>

## Tableau de flux de trésorerie

<i>En milliers d'Euros</i>	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b> <b>Comptes</b> <b>historiques</b>
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat d'exploitation	1 815	4 976
Amortissements et provisions	- 3	-201
Résultat brut d'exploitation	1 812	4 775
Variation besoin en fonds de roulement d'exploitation		
* Variation des stocks	- 40	- 263
* Variation des créances d'exploitation	-1 487	+ 256
* Variation des dettes d'exploitation	+ 311	+ 2 787
Total Variation du BFR	- 1 216	+2 780
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>+596</b>	<b>7 555</b>
<b><u>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</u></b>		
Frais financiers	-58	-8
Produits financiers	+51	+39
Impôt sur les sociétés	-485	-1 905
Résultat exceptionnel	- 885	+490
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-781</b>	<b>6 171</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	- 1 073	-1309
Cession d'immobilisations	- 292	+137
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 781</b>	<b>-1 172</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital		
Dividendes versés	-2 200	-1 800
Apport en compte courant		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-2 200</b>	<b>-1 800</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 762</b>	<b>3 199</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 762</b>	<b>3 199</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>5 138</b>	<b>1 939</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 376</b>	<b>5 138</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture</b>		
Disponibilités	641	2 174
Valeurs mobilières de placement	739	2 971
Concours bancaires courants	-4	-7
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 376</b>	<b>5 138</b>

## *Tableau de variation des capitaux propres - En K€*

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
<b>Situation à la clôture 31.12.2005</b>	<b>301</b>		<b>30</b>	<b>-1 280</b>	<b>3 594</b>	<b>2 645</b>
Affectation du résultat				3 594	-3 594	
Corrections d'erreurs (*)					- 960	-960
Résultat du semestre hors corrections d'erreurs					940	940
Distribution de dividendes				- 2 200		-2 200
<b>Situation au 30.06.2006</b>	<b>301</b>		<b>30</b>	<b>114</b>	<b>-20</b>	<b>425</b>

(\*) se référer à la note d'introduction à l'annexe ci-après

### **Note d'introduction - annexe**

Les comptes intermédiaires de la société Dreamnex au 30 juin 2006 ont été établis pour les besoins du document de base dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris SA des actions constituant le capital social de la société Dreamnex.

Les comptes intermédiaires ont été établis sur la base des comptes annuels au 31 décembre 2005 et non des comptes retraités. Ils diffèrent des comptes retraités pour l'année 2005 puisque l'ensemble des retraitements relatifs aux années antérieures a été comptabilisé en « corrections d'erreurs » au 30 juin 2006 (se référer à la note d'introduction des comptes retraités au 31 décembre 2003, 2004 et 2005).

Les comptes intermédiaires établis au 30 juin 2006 enregistrent en correction d'erreurs les éléments suivants relatifs aux exercices précédents :

- prise en compte de la dette fiscale due au titre de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes (art. 302 bis XE du CGI) ;
- prise en compte de la dette fiscale due au titre de la cotisation minimum de taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée (art. 1647 E du CGI) ;
- dépréciation de créances clients et d'immobilisations financières non recouvrées à ce jour alors qu'elles ne présentaient pas de caractère incertain lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2005 ;
- étalement du chiffre d'affaires et des charges directes directement rattachables aux abonnements bimensuels et mensuels encaissés par la société en mai et juin.

Ces retraitements ont un impact négatif sur le résultat de la société hormis l'impôt y afférent et se présentent comme suit :

En K€	2003	2004	2005	Total
Taxe sur les vidéogrammes	0	79	313	<b>392</b>
Taxe professionnelle	0	44	108	<b>152</b>
Dépréciation des immobilisations financières	0	0	42	<b>42</b>
Dépréciation des créances clients	0	0	46	<b>46</b>
Etalement du CA et des charges directes attachées	142	313	357	<b>812</b>
Impôt sur les sociétés	- 47	- 146	-291	<b>- 484</b>
<b>Total des corrections d'erreurs</b>	<b>95</b>	<b>290</b>	<b>575</b>	<b>960</b>

## 1°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2006 ont été établis conformément à la recommandation CNC 99 R01 du 18 mars 1999 sur les comptes intermédiaires.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 à l'exception des points ayant donné lieu à la correction d'erreurs.

Les comptes intermédiaires ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que des règlements du CRC n°2000-06, n°2004-06 et n°2002-10 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

L'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a eu aucune incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées ne sont pas décomposables d'une part et d'autre part, l'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait ressortir aucune différence significative par rapport aux durées d'usage.

Plus précisément, les règles suivantes ont été appliquées :

### **1.1/ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- les frais de recherche et développement relatifs la création du site internet (totalement amortis)
- les logiciels amortis sur une durée de 2 ans
- les marques (non amortissables) et licences

- les fonds de commerce acquis

## **1.2/ Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

	<b>Durée d'utilisation en années</b>
Matériels techniques	2 à 5
Matériels de bureau et informatiques	2 à 3
Mobilier	2 à 5

## **1.3/ Immobilisations financières**

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts, dépôt et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont été le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle au 30 juin 2006.

## **1.4/ Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il est constaté une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

## **1.5/ Engagement en matière de retraite**

L'engagement en matière de retraite (estimé au 31 décembre 2005 à 15 K€ et n'ayant pas évolué au 30 juin 2006) n'est pas significatif eu égard au nombre moyen de salariés en équivalents temps plein (21) et à la moyenne d'âge des effectifs (30,50 ans)

## **1.6/ Stocks**

Les matières et marchandises en stocks ont été évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## **1.7/ Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la Direction estime qu'il existe un risque que la créance ne soit pas recouvrée, une provision pour dépréciation de créance est constatée.

## **1.8/ Valeurs mobilières de placement**

Le poste valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM monétaires acquises dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie excédentaire de la société.

Les cessions de valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode dite « premier entré / premier sorti ».

Au cours du semestre, aucune cession n'a fait l'objet d'une moins-value.

Au bilan, le poste valeur mobilière de placement est estimé à la valeur la plus basse entre le valeur de marché et la valeur historique.

## **1.9/ Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent le 30 juin 2006. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## **1.10/ Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices est calculé en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif moyen annuel de l'exercice.

La société DREAMNEX fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2003 et 2004 ainsi que la TVA pour 2005. Aucune proposition de redressement n'a été reçue ce jour.

Toutefois, la société DREAMNEX est en cours de discussion avec l'Administration fiscale au sujet des bases de calcul de la taxe sur les vidéogrammes. La société a constaté dans ses comptes au 30 juin 2006 une provision pour taxe sur les vidéogrammes de 392 K€ au titre des exercices 2003 à 2005 (se référer à la note d'introduction) et de 150 K€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2006 alors que selon la méthode de calcul préconisée par l'Administration fiscale, le montant total à payer au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 et du premier semestre 2006 pourrait s'élever à 942 K€. L'interprétation de l'Administration fiscale pourrait conduire à un rappel de taxe de 400 K€ pour les années 2003, 2004, 2005 et le premier semestre 2006.

## **1.11/ Chiffre d'affaires**

Pour l'activité de vente de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de responsabilité de la marchandise. Pour l'activité de mise à disposition de contenus vidéo et photo, le chiffre d'affaires est réparti pro-rata tempore sur la période d'abonnement (pour la période de 6 mois s'achevant au 30 juin 2006 – se référer à la note d'introduction à l'annexe).

## **2°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN**

### **2.1 Immobilisations incorporelles (en K€)**

Valeurs brutes	31.12.2005	Acquit.	Cessions	30.06.2006
Frais de R&D	60			60
Autres immob. incorporelles	15			15
Fonds de commerce	757			757
<b>Total</b>	<b>832</b>			<b>832</b>

Un fonds de commerce a été acquis en 2003.

Cette acquisition a été effectuée sur la base d'un prix de cession minimal de 210 000 € et d'un complément de prix variable correspondant à un pourcentage de la marge brute liée à l'apport de nouveaux clients supplémentaires sur les 30 mois suivant l'acquisition.

Le complément de prix total s'est élevé à 547 K€ Il a été réglé en 2005 en deux versements de 222 K€ et 325 K€ respectivement.

Le coût global du fonds de commerce pris en compte s'élève donc à 757 K€ Le complément de prix étant calculé sur la base de la marge dégagée sur les nouveaux clients supplémentaires apportés, la valeur du fonds de commerce apparaissant au bilan est justifiée. Il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation.

Amortissements	31.12.2005	Dotation	Reprises	30.06.2006
Frais de R&D	60			60
Autres immo.incorporelles	3	3		6
<b>Total</b>	<b>63</b>	<b>3</b>		<b>66</b>

## 2.2/ Immobilisations corporelles (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2005	Acquit.	Cessions	30.06.2006
	Matériels techniques	1	9	
Mat. De bureau et inform.	79	11		90
Agencements		2		2
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>22</b>		<b>102</b>

Amortissements	31.12.2005	Dotations	Reprises	30.06.2006
	Matériels techniques	1		
Mat. De bureau et inform.	63	8		71
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>8</b>		<b>72</b>

## 2.3/ Immobilisations financières (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2005	Acquit.	Cessions	30.06.2006
	Participations	28		
Créances rattachées à des participations	100	8		108
Dépôts et cautionnements	554	1 043	292	1 305
<b>Total</b>	<b>682</b>	<b>1 051</b>	<b>292</b>	<b>1 441</b>

Ce poste comprend :

- les participations créées en 2005 et pour lesquelles aucun exercice n'a été clos, à savoir :

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+50% du capital détenu) <b>Dreamnex GmbH</b>	27 500 €	100 %	
Participations (10 à 50% du capital détenu) <b>SCI Duranne</b>	1 000 €	10 %	

Ces deux sociétés n'ont aucune activité au 30 juin 2006. Une avance 100 K€ a été consentie à la SCI Duranne.

- les dépôts de garantie liés au risque d'impayés concernant le mandat de gestion des encaissements réalisés à distance pour le compte de la société (1 305 K€). A ce jour, l'ensemble des dépôts de garantie n'a pas été remboursé.

Provisions pour dépréciation	31.12.2005	Dotations	Reprises	30.06.2006
Participations				
Créances rattachées à des participations		25		25
Dépôts et cautionnements		422		422
<b>Total</b>		<b>447</b>		<b>447</b>

Une provision de 25 K€ a été constituée sur l'avance accordée par la Société à la SCI Duranne. Le projet pour lequel la SCI Duranne a été créé, n'ayant pu aboutir, la créance a été provisionnée à hauteur des frais engagée par cette société au moyen de l'avance accordé par la Société.

Les autres provisions pour dépréciation sont relatives à des immobilisations financières non recouverts à ce jour

#### 2.4/ Créance clients (en K€)

	30.06.2006	31.12.2005
Comptes clients	629	722
Factures à établir	36	2
<b>Total brut</b>	<b>665</b>	<b>724</b>
<b>Provision</b>	<b>46</b>	
<b>Total net</b>	<b>619</b>	<b>724</b>

La totalité du poste « clients » est constituée de créances à moins d'un an.

#### 2.5/ Autres créances et charges constatées d'avance (en K€)

	30.06.2006	31.12.2005
Créances fiscales	1 292	363
Débiteurs divers	540	735
Charges constatées d'avance	962	114
<b>Total</b>	<b>2 794</b>	<b>1 213</b>

La totalité des postes « autres créances et charges constatées d'avance » est constituée de créances à moins d'un an.

Le poste « créances fiscales » est essentiellement constitué par des comptes de TVA à récupérer et les acomptes d'impôt sur les sociétés.

Le poste « débiteurs divers » correspond principalement au compte de liaison pour les ventes à distance.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges d'affiliés directement rattachables aux abonnements facturés d'avance.

## **2.6/ Inventaires du portefeuille de valeurs mobilières**

quantité	Désignation	Valeur d'achat
44	Etoile C.T.SI FR000290173	362
2	Etoile EURO TRESOR FR000292088	376
<b>Total</b>		<b>738</b>

Les plus values latentes sont estimées à 1 K€

## **2.7/ Ecart de conversion sur créance et dette en monnaie étrangère (en K€)**

Nature des écarts	Montant actif	Provision pour perte de change
Immobilisations financières	691	54
<b>Total</b>	<b>691</b>	<b>54</b>

## **2.8/ Provisions pour risques et charges (en K€)**

Ce poste comprend essentiellement :

	31.12.2005	Dotation	Reprise	30.06.2006
Provision pour perte de change		54		54
Provision pour risque	262	249	262	249
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>303</b>	<b>262</b>	<b>303</b>

Les provisions pour risque sont constituées :

- d'une provision pour risque d'impayés à venir qui a été calculée sur la base d'une méthode statistique en fonction d'un taux d'impayé réel moyen. Cette provision s'élève au 30 juin 2006 à 169 K€
- d'une provision pour frais sur impayés calculée sur la même base s'élevant à 80 K€ au 30 juin 2006,

## **2.9/ Dettes financières (en K€)**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

	30.06.2006	31.12.2005
<b>DETTES A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
dont < 1 an		
dont > 1 an et < à 5 ans		
dont > à 5 ans		
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES COURT TERME</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

## **2.10/ Autres dettes (en K€)**

	30.06.2006	31.12.2005
Fournisseurs	3 355	3 714
Dettes au personnel	93	345
Dettes sociales	97	162
Dettes fiscales	884	1 820
Autres dettes	186	114
<b>TOTAL</b>	<b>4 615</b>	<b>6 155</b>

La totalité du poste « autres dettes » est constituée de dettes à moins d'un an.

## **2.11/ Comptes de régularisation passifs (en K€)**

	30.06.2006	31.12.2005
Produits constatés d'avance	1 851	Néant
<b>Total</b>	<b>1 851</b>	<b>Néant</b>

Les produits constatés d'avance correspondent aux abonnements facturés d'avance.

## **2.12/ Engagements hors bilan**

- Engagement de retraites : cf § 1.5
- Les nantissements de valeurs mobilières de placement ont été levés

### 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

#### 3.1/ Chiffre d'affaires (K€)

##### Information sectorielle

###### Par secteurs d'activité

	30.06.2006	30.06.2005
Vente de marchandises (activité STORE)	3 020	2 302
Mise à disposition de contenu (activité SHOW)	12 962	10 101
DIVERS	96	96
<b>Total</b>	<b>16 078</b>	<b>12 500</b>

###### Par zones géographiques

	30.06.2006	30.06.2005
France	14 786	11 234
CEE	594	727
EXPORT	290	309
DOM	407	230
<b>Total</b>	<b>16 078</b>	<b>12 500</b>

#### 3.2/ Charges externes (K€)

	30.06.2006	30.06.2005
Fournitures consommables	35	12
Sous-traitance	199	141
Achats de contenu et paiement sécurisé	2 326	896
Locations et charges locatives	63	28
Entretien et maintenance	4	
Assurances	9	4
Intérimaires et personnel détaché	34	27
Honoraires et commissions	427	340
Publicité et partenariat	8 843	6 795
Frais de déplacement et réception	8	5
Frais postaux et télécommunication	543	371
Frais bancaires et autres charges diverses	65	21
<b>TOTAL</b>	<b>12 556</b>	<b>8 640</b>

### 3.3/ Résultat financier ( en K€)

<b>Produits financiers</b>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>
Produits financiers de participation	8	
Autres intérêts et produits assimilés	25	
Différences positives de change	6	
Plus value cession de valeurs mobilières	13	15
<b>Total</b>	<b>52</b>	<b>15</b>

<b>Charges financières</b>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>
Dotation aux provisions	460	
Intérêts et charges assimilés	1	2
Différences négatives de change	57	2
<b>Total</b>	<b>518</b>	<b>4</b>

<b>Résultat financier</b>	<b>(466)</b>	<b>11</b>
---------------------------	--------------	-----------

### 3.4/ Résultat exceptionnel (K€)

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>
Produits sur exercice antérieur	75	489
Produits de cession d'immobilisation		
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>489</b>

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés		
<b>Total</b>	<b>Néant</b>	<b>Néant</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>75</b>	<b>489</b>
------------------------------	-----------	------------

En 2005, les produits exceptionnels enregistrent pour l'essentiel des remboursements de pénalités réglées sur l'exercice précédent. En 2006, les produits exceptionnels enregistrent des régularisations sur les comptes clients.

## **4°) AUTRES INFORMATIONS**

### **4.1/ Droit individuel à la formation**

La loi 2004-394 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit est d'une durée de 20 heures par an pour tout salarié en contrat à durée indéterminée disposant d'une ancienneté d'au moins un an.

Au 30 juin 2006, le nombre total d'heures de DIF disponible s'élève à 436 heures. Aucune demande de la part des salariés pour bénéficier du DIF n'ayant été reçue au 30 juin 2006 par la société, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

### **4.2/ Instruments financiers**

Il n'y a pas d'instrument financier.

### **4.3/ Plan de stock options**

Il n'y a pas de plan de stock options.

## NOTE COMPLEMENTAIRE A L'ANNEXE

### - Complément à la note d'introduction, relatif aux corrections d'erreurs

Conformément à l'article 531-1, 4° du PCG, il est à préciser que les postes directement affectés par les corrections d'erreur sont :

- le poste « produits constatés d'avance »
- le poste « charges constatés d'avance »
- le poste « dettes fiscales »

Le compte de résultat retraité de la correction d'erreur se présente comme suit :

<b>En Euros</b>	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>retraités</b>	<b>retraités</b>
Chiffre d'affaires nets	<b>16 077 543</b>	<b>26 631 385</b>
Production immobilisée		
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges	262 119	606 225
Autres produits d'exploitation	126 694	241 758
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>16 466 356</b>	<b>27 479 368</b>
Achats de marchandises	994 537	1 886 285
Variation de stocks de marchandises	-39 638	-263 411
Achats de matières premières & autres approv.	41 095	70 620
Autres achats et charges externes	12 556 006	18 549 053
Impôts et taxes	257 754	525 032
Salaires et traitement	573 504	1 752 538
Dotations aux amortissements	10 035	19 382
Dotations aux provisions sur immobilisations		42 000
Dotations aux provisions sur actifs circulants		46 000
Dotations aux provisions pour risques & charges	249 082	385 364
Autres charges	8 877	325 703
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 815 104</b>	<b>4 110 802</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-465 646</b>	<b>31 552</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 349 458</b>	<b>4 142 354</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>75 317</b>	<b>490 347</b>
Impôts sur les bénéfices	484 503	1 613 719
<b>RESULTAT NET RETRAITE APRES IMPOT</b>	<b>940 272</b>	<b>3 018 982</b>

### - Complément à la note 2.3

La provision sur dépôts et cautionnements de 422 K€ a été constituée sur la réserve financière versée à la Société CNP. Elle correspond au différentiel entre le montant de la réserve financière versée et le montant que la Société CNP nous a indiqué nous rembourser, suite à la déduction pour couvrir deux pénalités des réseaux Visa et Mastercard pour dépassement de seuil d'impayés.

### - Précision sur la note 3.4

Les produits exceptionnels sont, pour l'essentiel, des produits exceptionnels de gestion, résultant de remboursements de pénalités

## **20.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS PROFORMA AU 30 JUIN 2006**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma au 30 juin 2006**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société DREAMNEX relatives à la période du 1er janvier 2006 au 30 juin 2006 incluses dans la partie 20.8 de son document de base daté du 30 novembre 2006.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de 100% du capital de la société Self-Telecom (réalisée le 14 novembre 2006) aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société Dreamnex aux 30 juin 2006 si l'opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance envisagée.

Ces informations pro forma ont été établies sous la responsabilité du Président en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les comptes annuels retraités de chacune des deux sociétés, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société DREAMNEX pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de référence auprès de l'AMF et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Marseille et Paris, le 20 décembre 2006

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés

Sacor Audit

## 20.8 COMPTES SEMESTRIELS PROFORMA AU 30 JUIN 2006

Dans le cadre du projet d'introduction de la société sur la marché EUROLIST d'Euronext Paris SA des actions constituant le capital social de la société DREAMNEX et afin de permettre aux investisseurs de mieux appréhender l'ensemble constitué par la société DREAMNEX et la société SELF TELECOM, il a été établi les présentes informations financières pro forma au 30 juin 2006. Ces informations financières pro forma ont été élaborées aux fins de traduire l'effet de l'acquisition de 100% du capital de la société SELF TELECOM dans la mesure où la société DREAMNEX a fusionné en date du 29 décembre 2006 avec la société SELF TELECOM. Cette fusion, conformément à l'avis du CNC du 25 mars 2004 (arrêté du 7 juin 2004), a été réalisée aux valeurs nettes comptables.

L'activité de la société SELF TELECOM consiste principalement en une plateforme d'affiliation chargée de mettre en relation des affiliés avec des fournisseurs de contenus.

L'acquisition de la totalité des titres de la société SELF TELECOM a été réalisée le 14 novembre 2006 pour un montant de 4 500 000 € selon les modalités suivantes :

- à concurrence de 1 710 000 € en numéraire dont 527 000 € comptant le jour de la cession et le solde payable selon un échéancier sur une durée de trois ans
- à concurrence de 2 790 000 € par voie d'échange de 115 637 titres de la société DREAMNEX émis dans le cadre d'une augmentation de capital

Les informations financières pro forma ont été établies en application des dispositions du règlement (CE) n°809-2004 et des recommandations du CESR (Comité of European Securities Regulators) et comprennent un bilan, un compte de résultat, un tableau de flux de trésorerie et un tableau de variation des capitaux propres pour la période du 1<sup>er</sup> semestre 2006.

Les comptes intermédiaires pro forma au 30 juin 2006 ont été établis sur la base des comptes intermédiaires retraités de la société DREAMNEX et des comptes semestriels de la société SELF TELECOM. Ces informations financières pro forma sont fournies aux seules fins d'illustration. Elles ne sont pas nécessairement représentatives des performances de l'ensemble. Elles ne préjugent pas non plus des performances de ce même ensemble pour les exercices futurs.

Ces comptes pro forma sont complétés de l'annexe ci-jointe dans laquelle toute information est donnée sur :

5. Les règles et méthodes comptables
6. Les hypothèses retenues pour l'élaboration des informations financières pro forma
7. Certains postes du bilan
8. Certains postes du compte de résultat
9. Autres informations
10. Les comptes semestriels de SELF TELECOM

## *Bilan – Actif – Pro forma*

<i>ACTIF en Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30.06.2006 pro forma</b>			<b>31.12.2005 pro forma</b>
		<b>Brut</b>	<b>Amortiss.</b>	<b>Net</b>	
Frais de recherche et développement		60 234	60 234		
Concessions, brvts, logiciel et autres drts		67 198	34 613	32 585	24 809
Fonds de commerce		5 207 336		5 207 336	4 445 620
<b><i>Total immobilisations incorporelles</i></b>	<b>3.1</b>	<b>5 334 768</b>	<b>94 847</b>	<b>5 239 921</b>	<b>4 470 429</b>
Installations techniques matériel et outillage		10 512	1 317	9 195	444
Autres immobilisations corporelles		214 386	98 600	115 786	70 766
<b><i>Total immobilisations corporelles</i></b>	<b>3.2</b>	<b>224 898</b>	<b>99 917</b>	<b>124 981</b>	<b>71 210</b>
Autres participations		27 600		27 600	27 600
Créances rattachées à des participations		108 390	25 000	83 390	100 000
Immobilisations financières		1 309 817	422 415	887 402	516 380
<b><i>Total immobilisations financières</i></b>	<b>3.3</b>	<b>1 445 807</b>	<b>447 415</b>	<b>998 392</b>	<b>643 980</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>7 005 473</b>	<b>642 179</b>	<b>6 363 294</b>	<b>5 185 619</b>
Stocks de marchandises		560 559		560 559	520 921
Clients et comptes rattachés	3.4	794 035	47 877	746 158	834 284
Autres créances	3.5	1 951 913		1 951 913	1 208 211
Valeurs mobilières de placements		2 040 734		2 040 734	4 254 655
Disponibilités		304 445		304 445	1 762 879
Charges constatées d'avance		938 857		938 857	780 955
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>6 590 546</b>	<b>47 877</b>	<b>6 542 666</b>	<b>9 361 905</b>
<b>Ecarts de conversion actif</b>	<b>3.6</b>	<b>54 300</b>		<b>54 300</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>13 650 316</b>	<b>690 056</b>	<b>12 960 260</b>	<b>14 547 524</b>

***Bilan – Passif – Pro forma***

<b><i>PASSIF en Euros</i></b>	<b><i>Notes</i></b>	<b>30.06.2006 pro forma</b>	<b>31.12.2005 pro forma</b>
Capital social (dont versé 320 680 €)		320 680	320 680
Prime d'émission		2 771 080	2 771 080
Réserve légale		30 176	30 176
Report à nouveau		-891 044	- 2 454 114
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 428 782</b>	<b>3 762 842</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 659 674</b>	<b>4 430 664</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	3.7	<b>303 446</b>	<b>262 119</b>
Concours bancaires courant		4 089	7 494
Autres dettes financières		2 019 630	1 289 853
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	3.8	<b>2 023 719</b>	<b>1 297 347</b>
Fournisseurs et comptes rattachés		3 548 137	3 988 626
Dettes fiscales et sociales		1 375 781	2 850 411
Autres dettes		189 474	188 657
Produits constatés d'avance		1 860 029	1 529 700
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	3.9 &10	<b>6 973 421</b>	<b>8 557 394</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 960 260</b>	<b>14 547 524</b>

## *Comptes de résultat pro forma*

<i>En Euros</i>	<i>Notes</i>	<b>30.06.2006 pro forma</b>	<b>30.06.2005 pro forma</b>	<b>31.12.2005 pro forma</b>
Chiffre d'affaires : ventes de marchandises		3 021 546	2 302 278	5 118 580
Chiffre d'affaires : production vendue de services		13 690 376	10 453 810	22 283 539
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>4.1</b>	<b>16 711 922</b>	<b>12 756 088</b>	<b>27 402 119</b>
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges		262 119	482 980	606 225
Autres produits d'exploitation		126 710	56 173	241 760
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>17 100 751</b>	<b>13 295 241</b>	<b>28 250 104</b>
Achats de marchandises		994 537	906 235	1 886 285
Variation de stocks de marchandises		-39 638	-143 756	-263 411
Achats de matières premières & autres approv.		41 095	33 143	70 619
Autres achats et charges externes	4.2	12 342 083	8 031 804	17 926 366
Impôts et taxes		273 682	251 319	549 843
Salaires et charges sociales		681 536	892 202	2 006 348
Dotations aux amortissements		37 246	19 338	39 297
Dotations aux provisions sur immobilisations				42 000
Dotations aux provisions sur actifs circulants		1 221	656	46 656
Dotations aux provisions pour risques & charges		249 146	123 245	385 364
Autres charges		9 404	186 557	326 079
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 510 439</b>	<b>2 994 498</b>	<b>5 234 658</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	4.3	<b>-442 775</b>	<b>11 819</b>	<b>32 302</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>2 067 664</b>	<b>3 006 317</b>	<b>5 266 960</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	4.4	<b>75 347</b>	<b>489 010</b>	<b>489 772</b>
Impôts sur les bénéfices		714 229	1 184 523	1 993 890
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT</b>		<b>1 428 782</b>	<b>2 310 804</b>	<b>3 762 842</b>

## Tableau de flux de trésorerie pro forma

<i>En milliers d'Euros</i>	<b>30.06.2006 pro forma</b>	<b>31.12.2005 pro forma</b>
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat d'exploitation	2 510	5 234
Amortissements et provisions	+25	-138
Résultat brut d'exploitation	2 535	5 096
Variation besoin en fonds de roulement d'exploitation		
* Variation des stocks	- 40	- 263
* Variation des créances d'exploitation	- 867	- 199
* Variation des dettes d'exploitation	-1 584	+ 4 298
Total Variation du BFR	-2 491	+ 3 836
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation</b>	<b>44</b>	<b>8 932</b>
<b><u>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</u></b>		
Frais financiers	-58	- 8
Produits financiers	+74	+ 40
Impôt sur les sociétés	-714	- 1 994
Résultat exceptionnel	75	489
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-579</b>	<b>7 459</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	-1 912	-1 385
Cession d'immobilisations	292	137
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 620</b>	<b>-1 248</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés	-2 200	- 1 900
Variation des comptes courants	+730	16
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-1 470</b>	<b>- 1 884</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 669</b>	<b>4 327</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-3 669</b>	<b>4 327</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>6 010</b>	<b>1 683</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>2 341</b>	<b>6 010</b>
<b>Détail de la trésorerie de clôture</b>		
Disponibilités	304	1 763
Valeurs mobilières de placement	2 041	4 254
Concours bancaires courants	-4	-7
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>2 341</b>	<b>6 010</b>

**Tableau pro forma de variation des capitaux propres - En K€**

	<b>Capital</b>	<b>Prime d'émission</b>	<b>Réserve Légale</b>	<b>Report à nouveau</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Capitaux propres</b>
<b>Situation retraitée à la clôture 31.12.2004</b>	<b>320</b>	<b>2 771</b>	<b>9</b>	<b>-1 380</b>	<b>847</b>	<b>2 567</b>
Affectation du résultat			21	826	-847	
Résultat de l'exercice					3 763	3 763
Distribution de dividendes				-600		-600
Acomptes sur dividendes				-1 300		-1 300
<b>Situation retraitée à la clôture 31.12.2005</b>	<b>320</b>	<b>2 771</b>	<b>30</b>	<b>-2 454</b>	<b>3 763</b>	<b>4 430</b>
Affectation du résultat				3 763	-3 763	
Résultat du semestre					1 429	1 429
Distribution de dividendes				-2 200		-2 200
<b>Situation retraitée au 30.06.2006</b>	<b>320</b>	<b>2 771</b>	<b>30</b>	<b>- 891</b>	<b>1 429</b>	<b>3 659</b>

Conformément au protocole d'acquisition des titres SELF TELECOM, une Assemblée générale de la société SELF TELECOM a, préalablement à l'opération de cession, procédé à la distribution d'une part, d'un acompte sur dividende de 669 162 € correspondant au résultat enregistré par la société au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2006 et d'autre part, du montant figurant en réserves au 31 août 2006 soit 11 717 €, soit au total une somme distribuée de 680 879 €

**1°) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les méthodes comptables retenues pour l'élaboration des comptes pro forma sont les mêmes que celles retenues pour l'élaboration des comptes retraités de la société DREAMNEX. Les méthodes comptables sont rappelées ci-dessous.

Les comptes pro forma ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que des règlements du CRC n°2000-06, n°2004-06 et n°2002-10 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

L'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a eu aucune incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées ne sont pas

décomposables d'une part et d'autre part, l'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait ressortir aucune différence significative par rapport aux durées d'usage.

Les comptes semestriels retraités de la société DREAMNEX qui ont servi de base à l'élaboration des comptes pro forma prennent en compte les retraitements suivants :

- prise en compte de la dette fiscale due au titre de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes (art. 302 bis XE du CGI) ;
- prise en compte de la dette fiscale due au titre de la cotisation minimum de taxe professionnelle assise sur la valeur ajoutée (art. 1647 E du CGI) ;
- dépréciation de créances clients et d'immobilisations financières non recouvrées à ce jour alors qu'elles ne présentaient pas de caractère incertain lors de l'arrêt des comptes au 31 décembre 2005 ;
- étalement du chiffre d'affaires et des charges directement rattachables aux abonnements mensuels et bimensuels encaissés par la société en mai et juin

Ces retraitements ont un impact négatif sur le résultat de la société hormis l'impôt y afférent et se présentent comme suit :

En K€	Exercice 2005	Exercice 2004	Exercice 2003	Total
Taxe sur les vidéogrammes	313	79		392
Taxe professionnelle	108	44		152
Dépréciation des immobilisations financières	42			42
Dépréciation des créances clients	46			46
Etalement du CA et des charges directes attachées	357	313	142	812
Impact impôt société	-291	-146	-47	-484
<b>Total des corrections d'erreurs</b>	<b>575</b>	<b>290</b>	<b>95</b>	<b>(A) 960</b>
<b>Résultat de la société DREAMEX au 30.06.2006</b>				<b>(B) -20</b>
<b>Résultat de la société DREAMNEX au 30.06.2006 avant correction d'erreurs</b>				<b>(A+B) 940</b>

Par ailleurs, les règles suivantes ont été appliquées :

### **1.1/ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- les frais de recherche et développement relatifs la création du site internet (totalement amortis)
- les logiciels amortis sur une durée de 2 ans
- les marques (non amortissables) et licences

- les fonds de commerce acquis

## **1.2/ Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou pour la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

	<b>Durée d'utilisation en années</b>
Matériels techniques	2 à 5
Matériels de bureau et informatiques	2 à 3
Mobilier	2 à 5

## **1.3/ Immobilisations financières**

Les titres de participation ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les prêts, dépôt et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont été le cas échéant dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle au 30 juin 2006.

## **1.4/ Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées dès lors qu'il est constaté une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé et qu'il est probable ou certain qu'il devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

## **1.5/ Engagement en matière de retraite**

L'engagement en matière de retraite (estimé à 15 K€ au 31.12.2005 et n'ayant pas évolué au 30.06.2006) n'est pas significatif eu égard au nombre moyen de salariés en équivalents temps plein (22) et à la moyenne d'âge des effectifs (30,50 ans)

## **1.6/ Stocks**

Les matières et marchandises en stocks ont été évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

## **1.7/ Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Lorsque la Direction estime qu'il existe un risque que la créance ne soit pas recouvrée, une provision pour dépréciation de créance est constatée.

### **1.8/ Valeurs mobilières de placement**

Le poste valeurs mobilières de placement est composé d'OPCVM monétaires acquises dans le but d'optimiser la gestion de la trésorerie excédentaire de la société

Les cessions de valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode dite « premier entré / premier sorti ».

Au cours du semestre, aucune cession n'a fait l'objet d'une moins-value.

Au bilan, le poste valeur mobilière de placement est estimé à la valeur la plus basse entre la valeur de marché et la valeur historique.

### **1.9/ Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent le 30 juin. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

### **1.10/ Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices est calculé en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif moyen annuel de l'exercice.

La société DREAMNEX fait actuellement l'objet d'une vérification de comptabilité pour les exercices 2003, 2004 ainsi que de la TVA pour 2005. Aucune proposition de redressement n'a été reçue ce jour.

Toutefois, la société DREAMNEX est en discussion avec l'Administration fiscale au sujet des bases de calcul de la taxe sur les vidéogrammes. La société a constaté dans ses comptes au 30 juin 2006 une provision pour taxe sur les vidéogrammes de 392 K€ au titre des exercices 2003 à 2005 (se référer à l'introduction de la section 1) et de 150 K€ au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2006 alors que selon la méthode de calcul préconisée par l'Administration fiscale, le montant total à payer au titre des exercices 2003, 2004 et 2005 et du premier semestre 2006 pourrait s'élever à 942 K€. L'interprétation de l'Administration fiscale pourrait conduire à un rappel de taxe de 400 K€ pour les années 2003, 2004, 2005 et le premier semestre 2006.

### **1.11/ Chiffre d'affaires**

Pour l'activité de vente de marchandises, le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert de responsabilité de la marchandise. Pour l'activité de mise à disposition de contenus vidéo et photo, le chiffre d'affaires est réparti pro-rata temporis sur la période d'abonnement.

## 2°) HYPOTHESES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

Pour l'établissement des comptes semestriels pro forma, il a été procédé aux ajustements suivants :

- élimination de l'ensemble des opérations réciproques entre les sociétés DREAMNEX et SELF TELECOM : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé par la société SELF TELECOM avec la société DREAMNEX (commissions d'affiliation)
- retraitement des comptes de la société SELF TELECOM afin de :
  - prendre en compte la dette fiscale due au titre de la taxe sur les ventes et locations de vidéogrammes (art. 302 bis XE du CGI) ;
  - d'étaler le chiffre d'affaires et les charges directes rattachées, c'est-à-dire des abonnements encaissés en mai et juin qui peuvent être utilisés sur le semestre suivant ;
- retraitement visant à comptabiliser l'opération d'acquisition des titres de la société SELF TELECOM et de fusion de deux sociétés.

Impact des ajustements pro forma sur le bilan actif :

Actif Au 30 juin 2006	ACTIF retraité DREAMNEX	ACTIF SELFTELECOM	Ajustements Interco	Ajustements fusion	PRO FORMA Au 30.06.06
Immob. incorporelles	766	28		(a) 4 445	5 239
Immob. Corporelles	30	94			124
Immob. Financières	994	4			998
Stocks	561				561
Clients	618	362	(b) -234		746
Autres Créances	1 832	120			1 952
Charges d'avance	962	172	(b) -195		939
Trésorerie	1 380	1 493		(c) -527	2 346
Ecart de conversion	54				54
<b>Total</b>	<b>7 198</b>	<b>2 273</b>	<b>-429</b>	<b>3 918</b>	<b>12 960</b>

(a) *mali de fusion*

(b) *élimination des opérations inter-co*

(c) *paiement comptant du prix d'acquisition des titres SELF TELECOM*

Impact des ajustements pro forma sur le bilan passif :

Passif Au 30 juin 2006	PASSIF retraité DREAMNEX	PASSIF SELFTELECOM	Ajustements Interco	Ajustements fusion	PRO FORMA Au 30.06.06
Capitaux propres	426	511		(a) 2 723	3 660
Provisions	303				303
Dettes financières	4	825		(c) 1 195	2 024
Fournisseurs	3 354	428	(b) -234		3 548
Dettes fiscales et sociales	1 075	301			1 376
Autres dettes	185	4			189
Produits d'avance	1 851	204	(b) -195		1 860
<b>Total</b>	<b>7 198</b>	<b>2 273</b>	<b>-429</b>	<b>3 918</b>	<b>12 960</b>

(a) Consécutivement aux opérations de fusion, augmentation de capital par apport de titres SELF TELECOM pour 2 790 K€ diminuée de l'apport à la valeur nette comptable de SELF TELECOM au 31.12.2005 soit 67 K€, qui correspondent à 817 K€ de situation nette, moins une distribution de dividendes de 750 K€ (conformément au règlement CRC 2004-01)

(b) élimination des opérations inter-co

(c) -solde du prix d'acquisition des titres SELF TELECOM payable à terme pour 1 183K€,  
-Prise en compte de la distribution de réserves au 31 août 2006 pour 12K€.

Impact des ajustements sur le compte de résultat :

Compte de résultat 1 <sup>o</sup> semestre 2006	Cpte Résultat retraité DREAMNEX	Cpte Résultat SELFTELECOM	Ajustements interco	Ajustements Self télécom	PRO FORMA Au 30.06.2006
Chiffres d'affaires	16 077	1 842	(b) -1 336	(a) 128	16 711
Produits d'exploitation	389				389
Charges d'exploitation	14 651	1 214	(b) -1 336	(c) 61	14 590
Résultat financier	-466	23			-443
Résultat exceptionnel	75				75
Impôt société	484	207		(d) 22	713
<b>Résultat</b>	<b>940</b>	<b>444</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>1 429</b>

(a) retraitement lié à l'étalement du chiffre d'affaires

(b) élimination des opérations inter-co

(c) impact de la taxe VOD et de l'étalement des charges liés au chiffre d'affaires

(d) impact sur l'impôt sur les sociétés des retraitements

### 3°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU BILAN

#### 3.1 Immobilisations incorporelles (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2005	Acquit.	Cessions	30.06.2006
	PRO FORMA			PRO FORMA
Frais de R&D	60			60
Logiciels	12	20		32
Marques & licences	34	1		35
Mali de fusion	3 683	762		4 445
Fonds de commerce	762			762
<b>Total</b>	<b>4 551</b>	<b>783</b>		<b>5 334</b>

Un fonds de commerce a été acquis en 2003.

Cette acquisition a été effectuée sur la base d'un prix de cession minimal de 210 K€ et d'un complément de prix variable correspondant à un pourcentage de la marge brute liée à l'apport de nouveaux clients supplémentaires sur les 30 mois suivant l'acquisition.

Le complément de prix total s'est élevé à 547 K€. Il a été réglé en 2005 en deux versements de 222 K€ et 325 K€ respectivement.

Le coût global du fonds de commerce pris en compte s'élève donc à 757 K€. Le complément de prix étant calculé sur la base de la marge dégagée sur les nouveaux clients supplémentaires apportés, la valeur du fonds de commerce apparaissant au bilan est justifiée. Il n'y a pas lieu de constater de provision pour dépréciation.

Conformément au règlement CRC 2004-01, les dividendes versés par SELF TELECOM au titre de l'année 2005 pour 750 K€ ainsi que la distribution de la réserve de 12 K€ doivent être inclus dans le passif pris en charge et dès lors augmentent le mali de fusion correspondant d'un montant de 762 K€.

Amortissements	31.12.2005	Dotation	Reprises	30.06.2006
	PRO FORMA			PRO FORMA
Frais d R&D	60			60
Autres immo. Incorp.	22	12		34
<b>Total</b>	<b>82</b>	<b>12</b>		<b>94</b>

### 3.2/ Immobilisations corporelles (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2005 PRO FORMA	Acquit.	Cessions	30.06.2006 PRO FORMA
Matériels techniques	1	11		12
Mat. de bureau, inform. et mobilier	145	57		202
Matériel de transport		11		11
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>79</b>		<b>225</b>

Amortissements	31.12.2005 PRO FORMA	Dotations	Reprises	30.06.2006 PRO FORMA
Matériels techniques	1			1
Mat. de bureau, inform. et mobilier	75	23		98
Matériel de transport		1		1
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>24</b>		<b>100</b>

### 3.3/ Immobilisations financières (en K€)

Valeurs brutes	31.12.2005 PRO FORMA	Acquit.	Cessions	30.06.2006 PRO FORMA
Participations	27			27
Créances rattachées à des participations	100	8		108
Dépôts et cautionnements	558	1 043	292	1 309
<b>Total</b>	<b>685</b>	<b>1 051</b>	<b>292</b>	<b>1 444</b>

Ce poste comprend :

- les participations nouvellement créées sur l'exercice 2005 et pour lesquelles aucun exercice n'a été clos, à savoir :

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
Filiales (+50% du capital détenu) <b>Dreamnex GmbH</b>	27 500 €	100 %	
Participations (10 à 50% du capital détenu) <b>SCI Duranne</b>	1 000 €	10 %	

Ces participations sont enregistrées dans le poste immobilisations financières pour un montant de :

- 27 500 € pour la société DREAMNEX GmbH
- 100 € pour la SCI DURANNE

Par ailleurs, une avance 100 K€ a été consentie à la SCI Duranne.

- les cautions versées aux fournisseurs (5 K€) et les dépôts de garantie liés au risque d'impayés concernant le mandat de gestion des encaissements réalisés à distance pour le compte de la société (1 305 K€). A ce jour, l'ensemble des dépôts de garantie n'a été remboursé.

<b>Provisions pour dépréciation</b>	<b>31.12.2005 PRO FORMA</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>30.06.2006 PRO FORMA</b>
Participations				
Créances rattachées à des participations		25		25
Dépôts et cautionnements	42	380		422
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>405</b>		<b>447</b>

### 3.4/ Créance clients (en K€)

	<b>30.06.2006 PRO FORMA</b>	<b>31.12.2005 PRO FORMA</b>
Comptes clients	745	772
Factures à établir	49	109
<b>Total brut</b>	<b>794</b>	<b>881</b>
<b>Provision</b>	<b>48</b>	<b>46</b>
<b>Total net</b>	<b>746</b>	<b>835</b>

La totalité du poste « clients » est constituée de créances à moins d'un an.

### 3.5/ Autres créances et charges constatées d'avance (en K€)

	<b>30.06.2006 PRO FORMA</b>	<b>31.12.2005 PRO FORMA</b>
Créances fiscales	1 389	469
Débiteurs divers	564	739
Charges constatées d'avance	939	781
<b>Total</b>	<b>2 891</b>	<b>1 989</b>

La totalité des postes « autres créances et charges constatées d'avance » est constituée de créances à moins d'un an.

Les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges d'affiliés liées aux abonnements facturés d'avance.

### **3.6/ Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaie étrangère (en K€)**

Nature des écarts	Montant actif	Provision pour perte de change
Immobilisations financières	691	54
<b>Total</b>	<b>691</b>	<b>54</b>

### **3.7/ Provisions pour risques et charges (en K€)**

Ce poste comprend essentiellement :

	31.12.2005 PRO FORMA	Dotation	Reprise	30.06.2006 PRO FORMA
Provision pour perte de change		54		54
Provision pour risque	262	249	262	249
<b>TOTAL</b>	<b>262</b>	<b>303</b>	<b>262</b>	<b>303</b>

Les provisions pour risque sont constituées :

- d'une provision pour risque d'impayés à venir qui a été calculée sur la base d'une méthode statistique en fonction d'un taux d'impayé réel moyen. Cette provision s'élève au 30 juin 2006 à 169 K
- d'une provision pour frais sur impayés calculée sur la même base s'élevant à 80 K€ au 30 juin 2006

### **3.8/ Dettes financières (en K€)**

<u>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :</u>	30.06.2006 PRO FORMA	31.12.2005 PRO FORMA
<b>DETTES A LONG ET MOYEN TERME</b>	<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
dont < 1 an		
dont > 1 an et < à 5 ans		
dont > à 5 ans		
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES COURT TERME</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

## Dettes financières

	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
Comptes courants d'associés	2 020	1 290
<b>Total</b>	<b>2 020</b>	<b>1 290</b>

### **3.10/ Autres dettes (en K€)**

	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
Fournisseurs	3 548	3 988
Dettes au personnel	96	348
Dettes sociales	150	204
Dettes fiscales	1 129	2 301
Autres dettes	189	187
<b>TOTAL</b>	<b>5 112</b>	<b>7 028</b>

La totalité du poste « autres dettes » est constituée de dettes à moins d'un an.

### **3.11/ Comptes de régularisation passifs (en K€)**

	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
Produits constatés d'avance	1 860	1 530
<b>Total</b>	<b>1 860</b>	<b>1 530</b>

Les produits constatés d'avance correspondent aux abonnements facturés d'avance.

### **3.12/ Engagements hors bilan**

- Engagement de retraites : cf § 1.5
- Il n'existe plus au 30.06.2006 de nantissement sur valeurs mobilières de placement

## 4°) NOTES SUR CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1/ Chiffre d'affaires (K€)

#### Information sectorielle

##### Par secteurs d'activité

	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
Vente de marchandises (activité STORE)	3 020	2 302	5 119
Mise à disposition de contenu (activité SHOW)	12 962	10 055	21 344
TRAFIC	633	301	770
DIVERS	96	97	169
<b>Total</b>	<b>16 711</b>	<b>12 755</b>	<b>27 402</b>

##### Par zones géographiques

	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
France	15 238	11 307	24 640
CEE	776	909	1 606
EXPORT	290	308	613
DOM	407	231	543
<b>Total</b>	<b>16 711</b>	<b>12 755</b>	<b>27 402</b>

## 4.2/ Charges externes (K€)

	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
Fournitures consommables	47	17	45
Sous-traitance	1 183	1 024	2 587
Achats de contenu et paiement sécurisé	2 326	896	2 436
Locations et charges locatives	73	34	69
Entretien et maintenance	10	1	2
Assurances	9	4	9
Intérimaires et personnel détaché	34	27	55
Honoraires et commissions	436	345	739
Publicité et partenariat	7 606	5 283	11 105
Frais de déplacement et réception	8	7	17
Frais postaux et télécommunication	545	373	815
Frais bancaires et autres charges diverses	65	21	47
<b>TOTAL</b>	<b>12 342</b>	<b>8 032</b>	<b>17 926</b>

## 4.5/ Résultat financier ( en K€)

<b>Produits financiers</b>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
Produits financiers de participation	8		
Autres intérêts et produits assimilés	25		2
Différences positives de change	6	1	1
Plus value cession de valeurs mobilières	35	15	37
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>16</b>	<b>40</b>

<b>Charges financières</b>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>	<b>31.12.2005</b>
	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>	<b>PRO FORMA</b>
Dotation aux provisions	459		
Intérêts et charges assimilés	1	2	4
Différences négatives de change	57	2	4
<b>TOTAL</b>	<b>517</b>	<b>4</b>	<b>8</b>

<b>Résultat financier</b>	<b>-443</b>	<b>12</b>	<b>32</b>
---------------------------	-------------	-----------	-----------

#### **4.4/ Résultat exceptionnel (K€)**

<b>Produits exceptionnels</b>	<b>30.06.2006 PRO FORMA</b>	<b>30.06.2005 PRO FORMA</b>	<b>31.12.2005 PRO FORMA</b>
Produits sur exercice antérieur	75	489	490
Produits de cession d'immobilisation	1		
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>489</b>	<b>490</b>

<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>30.06.2006 PRO FORMA</b>	<b>30.06.2005 PRO FORMA</b>	<b>31.12.2005 PRO FORMA</b>
Valeurs nettes comptables d'actifs cédés	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>75</b>	<b>489</b>	<b>489</b>
------------------------------	-----------	------------	------------

En 2005, les produits exceptionnels enregistrent pour l'essentiel des remboursements de pénalités réglées sur l'exercice précédent. En 2006, les produits exceptionnels enregistrent des régularisations sur les comptes clients.

#### **5°) AUTRES INFORMATIONS**

##### **5.1/ Droit individuel à la formation**

La loi 2004-394 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF). Ce droit est d'une durée de 20 heures par an pour tout salarié en contrat à durée indéterminée disposant d'un ancienneté d'au moins un an.

Au 30 juin 2006, le nombre total d'heures de DIF disponible s'élève à 436 heures. Aucune demande de la part des salariés pour bénéficier du DIF n'ayant été reçue au 30 juin 2006 par la société, aucune provision n'a été constatée à ce titre.

##### **5.2/ Instruments financiers**

Il n'y a pas d'instrument financier.

##### **5.3/ Plan de stock options**

Il n'y a pas de plan de stock options.

## 6°) COMPTES SEMESTRIELS DE SELF TELECOM

<i>ACTIF en Euros</i>	<b>30.06.2006</b>			<b>31.12.2005</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amortiss.</b>	<b>Net</b>	
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, logiciel et autres drts	51 879	28 376	23 503	13 284
Fonds de commerce	5 000		5 000	5 000
<b><i>Total immobilisations incorporelles</i></b>	<b>56 879</b>	<b>28 376</b>	<b>28 503</b>	<b>18 284</b>
Autres immobilisations corporelles	122 224	27 879	94 345	55 383
<b><i>Total immobilisations corporelles</i></b>	<b>122 224</b>	<b>27 879</b>	<b>94 345</b>	<b>55 383</b>
Immobilisations financières	4 357		4 357	4 357
<b><i>Total immobilisations financières</i></b>	<b>4 357</b>		<b>4 357</b>	<b>4 357</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>183 460</b>	<b>56 255</b>	<b>127 205</b>	<b>78 024</b>
Clients et comptes rattachés	363 928	1 877	362 051	350 148
Autres créances	119 717		119 717	109 955
Valeurs mobilières de placements	1 302 123		1 302 123	1 283 394
Disponibilités	189 862		189 862	116 037
Charges constatées d'avance	171 854		171 854	3 585
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 147 484</b>	<b>1 877</b>	<b>2 145 607</b>	<b>1 863 119</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 330 944</b>	<b>58 132</b>	<b>2 272 812</b>	<b>1 941 143</b>

<i>PASSIF en Euros</i>	<b>30.06.2006</b>	<b>31.12.2005</b>
Capital social (dont versé 8 000 €)	8 000	8 000
Réserve légale	5 000	800
Report à nouveau	53 717	42 411
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>444 137</b>	<b>765 506</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>510 854</b>	<b>816 717</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>64</b>	
Concours bancaires courants		190
Autres dettes financières	824 913	106 853
<b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>	<b>824 913</b>	<b>107 043</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	428 110	469 206
Dettes fiscales et sociales	300 822	473 353
Autres dettes	4 007	74 824
Produits constatés d'avance	204 042	
<b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>936 981</b>	<b>1 017 383</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>2 272 812</b>	<b>1 941 143</b>

**Société SELF TELECOM**  
**Comptes de résultat**

<i>En Euros</i>	<b>30.06.2006</b>	<b>30.06.2005</b>	<b>31.12.2005</b>
Chiffre d'affaires : production vendue de services	1 842 134	1 683 517	3 818 419
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 842 134</b>	<b>1 683 517</b>	<b>3 818 419</b>
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
Reprise sur amortissement et provision et transfert de charges			
Autres produits d'exploitation	16	1 005	2
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>1 842 150</b>	<b>1 684 522</b>	<b>3 818 421</b>
Achats de marchandises			
Variation de stocks de marchandises			
Achats de matières premières & autres approv.			
Autres achats et charges externes	1 049 188	921 918	2 401 525
Impôts et taxes	27 928	14 066	15 812
Salaires et charges sociales	108 032	105 288	223 813
Dotations aux amortissements	27 211	9 955	19 915
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actifs circulants	1 221	656	656
Dotations aux provisions pour risques & charges	64		
Autres charges	527	196	375
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>627 979</b>	<b>632 443</b>	<b>1 156 325</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>22 872</b>	<b>750</b>	<b>750</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>650 851</b>	<b>633 193</b>	<b>1 157 075</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-575</b>
Impôts sur les bénéfices	206 744	208 301	390 994
<b>RESULTAT NET APRES IMPOT</b>	<b>444 137</b>	<b>424 892</b>	<b>765 506</b>

## **20.9 VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES**

### **20.9.1 Déclaration relative à la vérification des informations financières historiques**

Les informations financières historiques ont été vérifiées et ont fait l'objet de rapports des commissaires aux comptes.

### **20.9.2. Informations vérifiées par les contrôleurs légaux**

Les cabinets SACOR et DELOITTE ont vérifié les comptes retraités des exercices 2003, 2004 et 2005, ainsi que les comptes pro forma des exercices 2004 et 2005. Ils ont également fait des diligences de revue limitée des situations semestrielles au 30 juin 2006, retraitées et pro forma.

### **20.9.3. Informations financière figurant dans le présent document et n'ayant pas été vérifiées**

La situation semestrielle au 30 juin 2005, présentée à titre de comparatif de celle au 30 juin 2006, n'a pas été auditée.

## **20.10 DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES**

Le dernier exercice pour lequel des informations financières ont été vérifiées a été arrêté le 31 décembre 2005.

## **20.11 INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES**

DREAMNEX présente des comptes semestriels au 30 juin 2006, ainsi que des comptes pro forma au 30 juin 2006.

## **20.12 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES**

Au titre de l'exercice 2006, DREAMNEX prévoit de distribuer au minimum 50 % de son bénéfice net.

## **20.13 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE**

Néant

## **20.14 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE**

Un changement significatif de la situation financière et commerciale de la société est intervenu avec la signature, le 24 novembre 2006, de l'acquisition de la société SELF Telecom.

Cette acquisition a été réalisée au prix de 4,5 M€, payable pour 62 % de ce prix par création d'actions DREAMNEX et pour 38 %, par paiements échelonnés jusqu'en 2009.

Le 29 décembre 2006, la société SELF Telecom a fait l'objet d'une fusion-absorption par DREAMNEX.

## 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 21.1 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

#### 21.1.1 Montant du capital

Le capital social de DREAMNEX s'élevait à 301.760 €, entièrement libéré, divisé en 1.840.000 actions de 0,164 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

A l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2006, qui a entériné l'apport de 62 % du capital de la société SELF Telecom, le capital a été porté à 320.680,188 €, divisé en 1.955.367 actions de 0,164 € de valeur nominale.

#### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant

#### 21.1.3 Répartition du capital et des droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Patrice Macar, PDG	781.769	39,98	1.563.538	47,14
Pierre Macar	68.731	3,51	137.462	4,14
Philippe Nicolas	31.968	1,63	63.936	1,93
<i>Total administrateurs</i>	<i>882.468</i>	<i>45,13</i>	<i>1.764.936</i>	<i>53,21</i>
Claudine Macar	31.968	1,63	63.936	1,93
Vincent Macar	31.968	1,63	63.936	1,93
<i>Total actionnaires liés aux administrateurs</i>	<i>63.936</i>	<i>3,27</i>	<i>127.872</i>	<i>3,86</i>
E. Modolo	18.400	0,94	18.400	0,55
Stephen Schotte	115.367	5,90	115.367	3,48
<i>Total actionnaires salariés</i>	<i>133.767</i>	<i>6,84</i>	<i>133.767</i>	<i>4,03</i>
David Aumonier	128.534	6,57	257.068	7,75
Enno Ebels	64.096	3,28	128.192	3,86
NET INVEST	460.000	23,52	460.000	13,87
Arnold Raicher	4	-	8	-
INCOGEST	222.562	11,38	445.124	13,42
<i>Total investisseurs</i>	<i>875.196</i>	<i>44,76</i>	<i>1.290.392</i>	<i>38,90</i>
Total	1.955.367	100	3.316.967	100

#### Précisions sur les actionnaires

Pierre Macar, Claudine Macar et Vincent Macar sont respectivement le père, la mère et le frère de Patrice Macar.

Stephen Schotte est l'ancien dirigeant de la société SELF Telecom, absorbée fin 2006

Arnold Raicher est le président de la société d'investissement française INCOGEST Sarl, détenue à 100% par INCOGEST Holding Sprl, dont il détient 100% des parts.

NET INVEST est une société d'investissement luxembourgeoise, dont l'administrateur est Monsieur Kristian Groke, et dont l'actionariat est contrôlé à 100 % par Monsieur Selly Dialo.

#### Droit de vote double

Un droit de vote double bénéficie aux actionnaires détenant leurs titres depuis au moins trois ans.

Tous les actionnaires, sauf Net Invest (actions acquises le 10 juillet 2004), E. Modolo (actions acquises le 1<sup>er</sup> mars 2005) et Stephen Schotte (actions d'apport créées le 24 novembre 2006), bénéficient de ce droit de vote double.

#### **21.1.4 Autres titres donnant accès au capital**

Néant

#### **21.1.5 Capital social autorisé, mais non émis**

L'assemblée générale du 2006 a donné délégation au conseil d'administration pour

#### **21.1.6 Evolution du capital et de sa répartition au cours des trois derniers exercices**

Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital social après opération
28 juillet 1999	Constitution de la société	400.000 FF	-	400.000	1 FF	400.000	400.000 FF
8 mars 2000	Augmentation de capital en numéraire	60.000 FF	1.440.000 FF	60.000	1 FF	460.000	460.000 FF
8 mars 2000	Incorporation partielle de la prime d'émission	1.380.000 FF	-	1.380.000	1 FF	1.840.000	1.840.000 FF
6 avril 2004	Incorporation de réserves	21.253,81 €	-	-	0,164 €	1.840.000	301.760 €
24 novembre 2006	Apport des actions de la société SELF Telecom	18.920,188 €	2.771.079,812 €	115.367	0,164 €	1.955.367	320.680,188 €

Tableau d'évolution de la répartition du capital depuis trois ans

Date de l'opération	Nature de l'opération	Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% du capital détenu avant l'opération	Nombre d'actions acquises / cédées	% de capital acquis	% de capital détenu après l'opération
01 04 04	Cession	Acquéreur : D.Aumonier Cédant : INCOGEST	- -	7,51 % 13,98 %	6.583	0,36 %	7,87 % 13,62 %
19 04 04	Cessions	Acquéreur : G. Chauvet Cédant : Patrice Macar Cédant : Pierre Macar Cédant : C. Macar Cédant : V. Macar Cédant : D. Aumonier Cédant : E. Ebels Cédant : P. Nicolas Cédant : INCOGEST	- Président - - - - - - -	11,65 % 52,86 % 4,21 % 1,96 % 1,96 % 7,87 % 3,92 % 1,96 % 13,62 %	245.579 180.283 7.740 3.600 3.600 14.475 7.218 3.600 25.063	13,35 %	25 % 43,06 % 3,79 % 1,76 % 1,76 % 7,08 % 3,53 % 1,76 % 12,26 %
10 07 04	Cession	Acquéreur : NET INVEST Cédant : G. Chauvet	- -	0 % 25 %	460.000	25 %	25 % 0 %
01 03 05	Cessions	Acquéreur : E. Modolo Cédant : Patrice Macar Cédant : Pierre Macar Cédant : C. Macar Cédant : V. Macar Cédant : D. Aumonier Cédant : E. Ebels Cédant : P. Nicolas Cédant : INCOGEST	- Président - - - - - - -	0 % 43,06 % 3,79 % 1,76 % 1,76 % 7,08 % 3,53 % 1,76 % 12,26 %	18.400 10.564 929 432 432 1.737 866 432 3.008	1 %	1 % 42,49 % 3,74 % 1,74 % 1,74 % 6,98 % 3,48 % 1,74 % 12,09 %
24 11 06	Apport	Apporteur : S. Schotte	-	0 %	115.367	5,90 %	5,90 %

NB : aucun mouvement n'est intervenu au 1<sup>er</sup> trimestre 2004.

## 21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

### 21.2.1 Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

- la création et l'exploitation de sites Internet ;
- la vente par correspondance de produits divers (cassettes vidéo, compact discs, revues, livres, vêtements, accessoires, gadget) ;
- la vente d'abonnement ;
- la vente d'espaces publicitaires ;
- l'édition de revues, livres, cassettes vidéo ;
- toutes opérations se rapportant à la création, l'acquisition, la location de tous fonds de commerce et de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques permettant et contribuant à la réalisation de l'objet ci-dessus.

### 21.2.2 Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction. Règlement intérieur du Conseil d'administration

#### 21.2.2.1 Conseil d'administration (articles 14, 15 et 16 des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres. Conformément à la loi, ce nombre ne peut dépasser dix-huit membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les administrateurs élus par les salariés, le cas échéant, ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'administrateurs visés ci-dessus.

La durée de la fonction d'administrateur est de six années. Elle prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Au cours de la vie sociale, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Tout administrateur sortant est rééligible sous réserve de satisfaire aux conditions statutaires.

Les administrateurs peuvent être révoqués et remplacés à tout moment par l'assemblée générale ordinaire.

Le premier conseil sera renouvelé en entier lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui précédera la date d'expiration des fonctions des premiers administrateurs. A partir de cette époque, le conseil se renouvellera chaque année ou tous les deux ans, à raison d'un nombre de membres suffisant pour que le renouvellement soit total au bout de six années. Pour l'application de cette règle, les premiers membres sortants seront désignés par tirage au sort.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales.

Dans ce dernier cas, lors de sa nomination, la personne morale est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le représentant permanent d'une personne morale administrateur est soumis aux conditions d'âge qui concernent les administrateurs personnes physiques.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des administrateurs salariés ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins.

Si, au jour de sa nomination, un administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions statutaires est nulle, à l'exception de celles auxquelles il peut être procédé à titre provisoire.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du Conseil d'administration doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsque cette limite est atteinte, le président cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau président.

Le Conseil d'administration peut également nommer, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du conseil.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers de ses membres peut demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les administrateurs participant à la séance du conseil.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance de conseil.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion en vertu d'une disposition légale, et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion. Le procès-verbal est revêtu de la signature du président de la séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul liquidateur. Il est suffisamment justifié du nombre des administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou de leur représentation à une séance du Conseil d'administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le président organise et dirige les travaux du conseil dont il rend compte à l'assemblée générale et

exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

#### 21.2.2.2 Mode d'exercice de la Direction Générale (articles 17 et 18 des statuts)

La direction générale de la Société est assumée, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration. Il prend le titre de directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'administration relative aux choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du Conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat du directeur général..

Lorsque le Conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 70 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge est atteinte, le directeur général est réputé démissionnaire d'office et il est procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du Conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages et intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou non, le Conseil peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Les directeurs généraux délégués doivent être âgés de moins de 65 ans. Lorsqu'en cours de fonctions, cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général délégué sera réputé démissionnaire d'office.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux directeurs généraux délégués.

A l'égard des tiers, le ou les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération des directeurs généraux délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, les directeurs généraux délégués, conservent, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général.

Le Conseil, sur la proposition du président ou du directeur général, le président ou le directeur général eux-mêmes, ainsi que le ou les directeurs généraux délégués, peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, soit pour assurer toute direction ou responsabilité dans la Société, soit pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires faisant ou non partie du conseil et même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en comités ou commissions. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires et comporter ou non la faculté de substituer.

Ces mandataires ou certains d'entre eux pourront également être habilités à certifier conforme toute copie ou extrait de tous documents dont les modalités de certification ne sont pas fixées par la loi, et notamment tous pouvoirs, comptes sociaux et statuts de la Société, ainsi qu'à délivrer toute attestation la concernant.

Les délégations de pouvoirs conférées en vertu des présents statuts par le Conseil d'administration, le président, le directeur général ou le ou les directeurs généraux délégués, conservent tous leurs effets, malgré l'expiration des fonctions du président, du directeur général, des directeurs généraux délégués ou des administrateurs en exercice au moment où ces délégations ont été conférées.

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le directeur général, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial agissant dans la limite de ses pouvoirs.

#### 21.2.2.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration ne s'est pas encore doté d'un règlement intérieur (§ 16.5).

### **21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

#### 21.2.3.1 Répartition statutaire des bénéfices, paiement des dividendes et acomptes (article 40 des statuts)

A peine de nullité de toute délibération contraire, il est fait sur les bénéfices de l'exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit «réserve légale».

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur le bénéfice distribuable, l'assemblée générale a la faculté de prélever en totalité ou en partie toutes sommes pour les affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou pour les reporter à nouveau.

Le solde est réparti à titre de dividende entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

La Société peut verser à ses actionnaires des acomptes à valoir sur les dividendes d'exercices clos ou en cours, avant que les comptes de ces exercices aient été approuvés, dans les conditions suivantes :

- Le bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice.

- Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini ci-dessus.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votés par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du Conseil d'administration.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de ladite assemblée générale.

### 21.2.3.2 Nantissements d'actions de la Société

Néant

### **21.2.4 Modifications du capital et des droits attachés aux actions**

Toute modification du capital ou des droits attachés aux actions doit être approuvée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, aux conditions de quorum et de majorité déterminées par le droit français.

De plus, une modification des droits attachés à certaines actions doit être approuvée par une assemblée spéciale réunissant les porteurs desdites actions.

### **21.2.5 Assemblées générales (articles 23 à 37 des statuts)**

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément à la loi et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

Pour le calcul du quorum des différentes assemblées, il n'est pas tenu compte des actions détenues par la Société.

#### Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui sont réservées à la compétence de l'assemblée générale extraordinaire par la loi et les présents statuts.

L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois par an dans les six mois de la clôture de l'exercice. Toutefois, ce délai peut être prolongé, à la demande du Conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce, statuant sur requête.

Elle exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi et notamment :

- elle entend la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes ;
- elle discute, approuve, modifie ou rejette les comptes qui lui sont soumis ;
- elle statue sur le rapport des commissaires aux comptes concernant les conventions intervenues entre la Société et ses dirigeants et autorisées par le Conseil d'administration ;
- elle statue sur la répartition et l'affectation des bénéfices en se conformant aux dispositions statutaires ;
- elle donne ou refuse quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- elle nomme ou révoque les administrateurs et les commissaires aux comptes ;
- elle approuve ou rejette les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire par le Conseil d'administration ;
- elle fixe le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs ;
- elle ratifie le transfert du siège social décidé par le Conseil d'administration.

En outre, l'assemblée générale ordinaire autorise les émissions d'obligations, ainsi que la constitution de sûretés particulières à leur conférer.

Elle autorise aussi l'acquisition d'un bien appartenant à un actionnaire. Si cette acquisition a lieu dans les deux ans suivant l'immatriculation et si ce bien a une valeur au moins égale à un dixième du capital social, le président du Conseil d'administration demande au tribunal la désignation d'un commissaire chargé d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur de ce bien.

Le rapport du commissaire est mis à la disposition des actionnaires. L'assemblée statue sur l'évaluation du bien, à peine de nullité de l'acquisition. Le vendeur n'a voix délibérative ni pour lui-même ni comme mandataire.

La saisine de l'assemblée et la nomination d'un commissaire n'ont pas lieu lorsque l'acquisition est faite en bourse, sous le contrôle d'une autorité judiciaire ou dans le cadre des opérations courantes de la Société et conclue à des conditions normales.

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire peut notamment décider ou autoriser, sans que l'énumération qui va suivre ait un caractère limitatif :

- la transformation de la Société en Société d'autre forme ; toutefois, la transformation en SAS nécessitera l'unanimité des actionnaires ;
- la modification, directe ou indirecte, de l'objet social ;
- la modification de la dénomination sociale ;
- le transfert du siège social en dehors du département du lieu du siège social ou d'un département limitrophe ;
- la prorogation ou la dissolution anticipée de la Société ;
- la division ou le regroupement des actions ;
- l'augmentation ou la réduction du capital social ; toutefois, l'augmentation du capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission peut être décidée par l'assemblée statuant aux conditions de quorum ou de majorité d'une assemblée générale ordinaire ;
- la modification des conditions de cession ou de transmission des actions ;
- l'adoption du mode de direction avec directoire et conseil de surveillance ;
- la modification des modalités d'affectation et de répartition des bénéfices ;
- l'émission d'obligations convertibles en actions ou d'obligations échangeables contre des actions ;
- la fusion ou la scission de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### Assemblée générale à forme constitutive

Les assemblées générales appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier sont dites à forme constitutive.

Dans ces assemblées, l'apporteur ou le bénéficiaire de l'avantage particulier, dont les actions ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité, n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

### Assemblée spéciale

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée dans l'hypothèse où il viendrait à en être créé au profit d'actionnaires déterminés.

La décision d'une assemblée générale de modifier les droits relatifs à une catégorie d'actions n'est définitive qu'après approbation par l'assemblée spéciale des actionnaires de cette catégorie.

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote, et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée, et il est toujours nécessaire que le quorum du quart soit atteint.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### Convocation des assemblées générales

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration ou, à défaut, par :

- Par les commissaires aux comptes ;
- Par un mandataire, désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au

moins 5 % du capital social ;

- Par les liquidateurs ;

- Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de contrôle ;

- Les convocations sont faites conformément aux conditions fixées par la loi ;

- Les actionnaires titulaires de titres nominatifs sont convoqués par lettre ordinaire, ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée, ou encore sous forme de courrier électronique s'ils en font la demande.

#### Ordre du jour de l'assemblée

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5 % du capital ou le comité d'entreprise ont la faculté de requérir, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, adressée au siège social, l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolution.

La demande est accompagnée du texte des projets de résolution qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Le président du Conseil d'administration accuse réception des projets de résolution, par lettre recommandée, dans le délai de cinq jours à compter de cette réception.

Ces projets de résolution, qui doivent être communiqués aux actionnaires, sont inscrits à l'ordre du jour et soumis au vote de l'assemblée.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

Néanmoins, elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation.

#### Admission aux assemblées

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité. Les titulaires d'actions au porteur doivent justifier de leur qualité d'actionnaire par la présentation d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité, teneur du compte de l'actionnaire, et constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites dans ce compte.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription en compte pour les actions nominatives et au dépôt du certificat d'immobilisation des titres pour les actions au porteur cinq (5) jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication dans les conditions fixées par les lois et règlements.

Deux membres du comité d'entreprise, lorsqu'il en existe, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

#### Représentation des actionnaires – Vote par correspondance – Vote à distance

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.

La procuration donnée pour se faire représenter à une assemblée peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

La formule de procuration informe l'actionnaire de manière très apparente que, s'il en est fait retour à la Société ou à l'une des personnes habilitées par elle à recueillir les procurations sans indication de mandataire, il sera émis en son nom un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de résolution.

Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par son mandant.

Toute formule de procuration adressée aux actionnaires doit être accompagnée des documents prévus par la réglementation en vigueur.

Le formulaire de vote par correspondance doit informer l'actionnaire de manière très apparente que toute abstention exprimée dans le formulaire ou résultant de l'absence d'indication de vote sera assimilée à un vote défavorable à l'adoption de la résolution.

Le formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

Sont annexés au formulaire de vote par correspondance les documents prévus par la réglementation en vigueur. Le formulaire de vote par correspondance adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par la Société trois jours avant la réunion. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration.

A compter de la convocation de l'assemblée, tout actionnaire peut demander par écrit à la Société de lui adresser, le cas échéant par voie électronique sur un site exclusivement consacré à ces fins, un formulaire de vote à distance. Cette demande doit être déposée ou reçue au siège social au plus tard six jours avant la date de la réunion.

#### Feuille de présence à l'assemblée

Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

La feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

#### Bureau de l'assemblée

Les assemblées d'actionnaires sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres de ladite assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction.

Le bureau de l'assemblée en désigne le secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

#### Droit de vote

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix sous réserve du droit de vote double énoncé à l'article 12 des statuts.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai couru.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

#### Procès-verbaux des délibérations

Les délibérations des assemblées d'actionnaires sont constatées par des procès-verbaux établis par les membres du bureau et signés par eux.

Ils indiquent la date et le lieu de réunion, le mode de convocation, l'ordre du jour, la composition du bureau, le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint, les documents et rapports soumis à l'assemblée, un résumé des débats, le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes.

Les procès-verbaux sont établis sur un registre spécial tenu au siège social dans les conditions réglementaires.

Si, à défaut du quorum requis, une assemblée ne peut délibérer régulièrement, il en est dressé procès-verbal par le bureau de ladite assemblée.

### Copies et extraits des procès-verbaux

Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées d'actionnaires sont valablement certifiés par le président du Conseil d'administration ou par un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent également être certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la Société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

#### **21.2.6 Convention d'actionnaires**

Il n'existe pas de convention d'actionnaires.

#### **21.2.7 Franchissement de seuils statutaires (article 13 des statuts)**

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement une fraction de capital ou des droits de vote définie par le Code de Commerce, doit porter à la connaissance de la Société et des autorités boursières, dans les conditions et les délais légaux et réglementaires, le nombre total d'actions et de droit de vote qu'elle possède. Les mêmes informations sont également fournies lorsque la participation au capital devient inférieure aux mêmes seuils.

Tout manquement aux obligations ci-dessus sera passible des sanctions prévues par la loi et, notamment, à défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction à déclarer peuvent être privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

## **22. CONTRATS IMPORTANTS**

La Société a conclu un contrat d'hébergement de son site Internet avec la société AGARIK SA, 112 boulevard de Verdun 92400 Courbevoie. Ce contrat prévoit notamment que l'hébergeur s'engage à :

- rétablir l'accès au Service Internet en cas d'interruption réseau dans un délai de trente (30) minutes après l'identification du dysfonctionnement ;
- rétablir l'accès au Service Internet en cas de dysfonctionnement de la couche application HEBERGEUR dans un délai d'une (1) heure
- rétablir l'accès au Service Internet en cas de dysfonctionnement matériel du Serveur dans un délai de deux (2) heures après l'identification du dysfonctionnement.

Le contrat prévoit également des pénalités pour l'hébergeur en cas de manquement à ses engagements qualités.

Compte tenu de la multiplicité de ses clients et de la diversité de ses sources d'approvisionnement, la société n'a pas d'autre contrat pouvant être qualifié d'important.

## **23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS**

Néant.

## **24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

L'ensemble des documents sociaux de la société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la société.

Peuvent notamment être consultés :

- les statuts de la société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent prospectus ;
- les informations financières historiques de la société.

La société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences de lois et réglementations en vigueur.

## **25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS**

Cf. § 7

**ANNEXE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT DE SELF TELECOM**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS  
SUR LA VALEUR DES APPORTS DEVANT ETRE EFFECTUES  
A LA SOCIETE DREAMNEX PAR  
MONSIEUR STEPHEN SCHOTTE**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Aix en Provence en date du 23 octobre 2006 concernant l'apport en nature de titres de la société SELF TELECOM par Monsieur Stephen SCHOTTE, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

Les apports ont été arrêtés dans le projet du traité d'apport signé par les parties en date du 15 novembre 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des titres à émettre par la société, augmentée de la prime d'apport.

Compte tenu que cet apport est réalisé dans le cadre d'une introduction en bourse de la société DREAMNEX, il nous appartient également d'examiner la valeur retenue pour l'action SELF TELECOM et celle retenue pour l'action DREAMNEX. Compte tenu du rapport d'échange convenu, nous devons nous prononcer sur l'équité de l'apport et sur le maintien de cette équité dans les conditions envisagées de l'introduction en bourse.

La relation de l'exécution de notre mission comporte :

- une présentation de l'opération et la description des apports,
- l'exposé de nos diligences et notre appréciation de la valeur des apports,
- l'exposé de notre appréciation du caractère équitable de la rémunération de l'apport et du maintien de cette équité dans les conditions envisagées de l'introduction en bourse,
- notre conclusion.

## **1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### **1.1. Société bénéficiaire des apports : DREAMNEX**

DREAMNEX est une société anonyme dont le capital social de 301 760 euros réparti en 1 840 000 actions de 0,164 euros.

Elle a pour objet en France et dans tous les pays :

- La création et l'exploitation de sites Internet ;
- La vente par correspondance de produits, d'abonnements, d'espaces publicitaires ;
- L'édition de revues, livres, cassettes vidéo ;
- Toutes opérations se rapportant à la création, l'acquisition, la location de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la participation directe ou indirecte dans toutes opérations financières, immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques permettant et contribuant à la réalisation de l'objet ci-dessus.

### **1.2. Nature et objectif de l'opération**

La présente opération consiste en l'apport par Monsieur Stephen SCHOTTE de 310 actions des 497 actions qu'il détient dans le capital de la société SELF TELECOM.

Cette société est une société par actions simplifiée ayant son siège social sis 388 avenue du Prado 13 008 Marseille, dont le capital social réparti en 500 actions de 100 euros, s'élève à 50 000 euros.

Elle a pour activité :

- La commercialisation par tous moyens et tous supports de produits et services dans le domaine des télécommunications ;
- La vente de prestations de services informatiques, le développement de services associés à l'Internet, et l'exploitation de sites Internet.

Cette opération d'apport s'inscrit dans le cadre de l'acquisition de 100 % des titres de la société SELF TELECOM par la société DREAMNEX :

- 310 titres apportés par Monsieur SCHOTTE,
- 190 titres acquis auprès des actionnaires (dont 187 auprès de Monsieur Stephen SCHOTTE).

DREAMNEX présente avec SELF TELECOM un degré élevé de complémentarité et cette acquisition permettrait de constituer un groupe performant et plus adapté au marché.

### **1.3. Description et évaluation des apports**

Aux termes du traité d'apport en date du 15 novembre 2006, l'actif net apporté est constitué de 310 actions de la société SELF TELECOM évalués à 2 790 000 euros.

De convention entre les parties, le droit aux dividendes attaché aux 310 actions apportées sera traité comme suit :

- L'apporteur aura droit au bénéfice au titre de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 août 2006 ; bénéfice distribué avant l'apport ainsi que le montant du report à nouveau pour respectivement 669 162 euros et 11 717 euros.
- Le droit au résultat du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 décembre 2006 sera acquis à la société bénéficiaire.

La valorisation des titres SELF TELECOM a été déterminée sur la base des comptes sociaux de la société au titre des trois derniers exercices clôturés et plus particulièrement au vu d'une situation comptable arrêtée au 31 août 2006. Un coefficient multiplicateur a été appliqué aux résultats nets des exercices 2005 et 2006. Ce dernier a été obtenu en extrapolant le résultat de la situation comptable arrêtée au 31 août 2006. Les coefficients retenus sont respectivement de 6 et 4,5 compte tenu de la valorisation de l'ensemble économique constitué par ces deux sociétés après l'acquisition.

### **1.4. Rémunération des apports**

En rémunération de l'apport, il sera attribué à Monsieur Stephen SCHOTTE 115 367 actions nouvelles de 0,164 euros de nominal de la société DREAMNEX, soit 115 367 actions nouvelles pour 310 actions apportées de la société SELF TELECOM, entièrement libérées à créer par la société DREAMNEX à titre d'augmentation de capital pour un montant de 18 920,19 euros.

La différence entre :

- |  |                    |
|--|--------------------|
| - la valeur globale des apports                  | 2 790 000,00 euros |
| - et le montant de cette augmentation de capital | 18 920,19 euros    |
| constitue une prime d'apport d'un montant de     | 2 771 079,81 euros |

Les actions nouvelles émises seront, dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, entièrement assimilées aux actions anciennes, sauf en ce qui concerne le droit de vote double instauré à l'article 11.1 des statuts de DREAMNEX et dont bénéficient les actions nominatives au nom du même actionnaire depuis au moins trois ans.

L'augmentation de capital sera donc de 18 920,19 € (115 367 actions de nominal de 0,164 euros), assortie d'une prime d'apport de 2 771 079,81 euros.

### **1.5. Aspects juridiques et fiscaux**

Selon le traité d'apport en date du 15 novembre 2006, la société DREAMNEX aura la propriété et la jouissance des 310 actions, au jour de la réalisation définitive de l'opération qui correspond à la date de l'assemblée générale extraordinaire statuant sur l'opération.

Les présents apports ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de réalisation des conditions suspensives ci-après :

- Approbation par les actionnaires de DREAMNEX de l'apport, de sa valeur et de sa rémunération.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 27 novembre 2006 au plus tard, les présentes seront considérées comme purement et simplement caduques.

Au plan fiscal, l'opération bénéficie du régime de sursis d'imposition prévu aux articles 150-OB et 150-OD, 9 du Code général des impôts et la société paiera le droit fixe de 500 € en matière de droits d'enregistrement.

### **2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS**

S'agissant des valeurs individuelles des apports proposées dans le traité d'apport ou de la valeur des apports pris dans leur ensemble, ces diligences ont consisté à :

- Contrôler l'existence des actifs apportés,
- Contrôler la valeur attribuée à ces apports,
- Revoir les dossiers d'arrêté des comptes des sociétés participant à l'opération,
- Rapprocher la valeur de la société SELF TELECOM avec le prix payé par la société DREAMNEX pour acquérir 38 % de la société SELF TELECOM.

### **3. APPRECIATION DU CARACTERE EQUITABLE DE LA REMUNERATION DE L'APPORT ET DU MAINTIEN DE CETTE EQUITE**

#### **3.1. Pertinence et caractère équitable de la rémunération de l'apport**

Les valeurs relatives utilisées pour la détermination du rapport d'échange ont été les suivantes :

Sociétés	Valeurs relatives des sociétés	Nombre d'actions	Valeurs retenues de l'action
DREAMNEX	44 500 000	1 840 000	24,18 €
SELF TELECOM	4 500 000	500	9 000 €

Ces valeurs ont été obtenues d'après les méthodes suivantes :

- a) Pour la société Bénéficiaire des apports, la valeur retenue correspond à la valorisation de 63 000 K€ après décote de l'ordre de 30 %. Cette valorisation repose sur deux méthodes, la première basée sur les comparables boursiers, l'autre sur l'actualisation des cash flows disponibles.
- b) La valorisation de la société SELF TELECOM est exposée dans le paragraphe 1.3 relatif à la description et l'évaluation des apports.

Sur ces bases, la parité d'échange a été fixée à 372,20 actions DREAMNEX pour 1 action SELF TELECOM.

Concernant le caractère équitable de la rémunération de l'apport, nos diligences ont principalement consisté à analyser la pertinence des critères retenus pour la détermination de la parité d'échange.

#### **3.2. Maintien du caractère équitable de la rémunération de l'apport**

La valorisation retenue concernant DREAMNEX pour le calcul de la parité d'échange est basée sur la valorisation estimée au premier jour de l'introduction en bourse (63 000 K€) après décote de l'ordre de 30 %. Dans ces conditions, et dans l'hypothèse où l'apporteur vendrait toutes ses actions le jour de l'introduction, le total du produit de cette vente et du numéraire versé par DREAMNEX pour l'acquisition des 38 % du capital de SELF TELECOM acquis par ailleurs, ne sera pas inférieur à la valorisation de SELF TELECOM retenue initialement à savoir 4 500 K€.

#### **4. CONCLUSION**

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 2 790 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'apport.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que, compte tenu du rapport d'échange convenu, l'apport est équitable, et que cette équité sera maintenue dans les conditions envisagées d'introduction en bourse décrites ci-dessus.

Fait à Marseille, le 16 novembre 2006

**Le Commissaire aux apports**

**Ludovic CREBIER**

